

Evaluation à mi-parcours du Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest (PAMED)



Equipe de consultants :

Dr. Youssoufou CONGO, Consultant international, Chef d'équipe
M. Sylvain ZABRE, Consultant national

Décembre 2023

TABLEAU D'INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du Programme et Référence du Projet	Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> • Titre du Programme/Projet : Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural (PAMED/BMH/CO) • ID Atlas du projet : 00113742 • Catégorie : Catégorie II • Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : faible • Marqueur de genre du PNUD : 2 	Burkina Faso Sécurité alimentaire, Moyens d'existence durables, Résilience des populations rurales, Environnement
Organisation(s) Participante(s)	Partenaires de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Confédération Paysanne du Faso (CPF) • Organisation Catholique pour le Développement Economique et Social (OCADES) de Dédougou • Mouvement des Paysans Sans Frontières (MPSF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) : Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) ; Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) ; Directions Régionales du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun • Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) : Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH) ; Direction Générale des Aménagements et du Développement de l'Irrigation (DGADI) ; Directions Régionales du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun • Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières (MEMC) : Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) • Ministère de la Solidarité, de de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille (MSARGF) : Directions Régionales du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun • Collectivités Territoriales (communes de Dédougou, Tchériba et Fara dans la Région de la Boucle du Mouhoun et de Dassa, Ténado et Poa dans la Région du Centre-Ouest) • Institutions nationales et internationales • Projets et programmes de développement dans la Boucle du Mouhoun et le Centre-Ouest • Organisations non-gouvernementales et Organisations de la Société Civile dans la Boucle du Mouhoun et le Centre-Ouest • Entreprises de travaux, fournisseurs et prestataires de services spécialisés dans les domaines du projet
Budget du Programme/Projet	Durée du Programme/Projet (mois)
<p><i>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet :</i> \$ 10,371,189</p> <ul style="list-style-type: none"> • TRAC du PNUD \$ 3,700,000 USD (35%) • Fonds indien \$ 1,000,000 USD (10 %) • Gouvernement \$ 1,420,719 USD (13%) • Apports bénéficiaires : \$ 460,951 USD (4%) • A mobiliser : \$ 4,005,897 USD (38%) TOTAL \$ 10,371,189 	<p>Durée totale (mois) : 60 Date de démarrage officiel : 07/2020 Date de démarrage prévu : 01/2020</p> <p>Date de clôture originelle : 12/2024 Date de clôture effective : Est-ce que 1(es) agence (s) a/ont fermé Oui Non opérationnellement le programme dans <input checked="" type="checkbox"/> son (leurs) système ?</p> <p>Date prévue de clôture financière :</p>
Évaluation du Programme	Soumis par :
<p>Évaluation Complétée <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : 18/12/2023 Rapport d'Évaluation – Attaché <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : 18/12/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nom : Dr. Youssoufou CONGO, M. Sylvain ZABRE • Titre : Consultant international, Consultant national • Organisation Participante ("Lead Agency") : PNUD • Adresse e-mail : ycongo@hotmail.com ; sylvain.zabre@gmail.com

SOMMAIRE

Sommaire	3
Liste des tableaux	5
Acronymes et abréviations	6
Résumé exécutif	7
1. Introduction	13
1.1. Présentation du contexte et du programme	13
1.1.1. Contexte du programme et justification de l'appui du PNUD.....	13
1.1.2. Présentation du PAMED	14
1.2. Objectifs de l'évaluation	15
1.3. Méthodologie de l'évaluation.....	15
1.4. Limites et contraintes de l'évaluation	18
2. Résultats de l'évaluation	19
2.1. Conception/élaboration du programme	19
2.2. Pertinence du programme.....	20
2.2.1. L'approche du programme	20
2.2.2. Théorie de changement.....	21
2.2.3. Choix des zones d'intervention	22
2.2.4. Alignement du programme sur les cadres stratégiques nationaux et régionaux.....	23
2.2.5. Alignement du programme sur les outils programmatiques du PNUD, l'UNDAF et l'UNIDAP.....	24
2.2.6. Alignement du programme sur les priorités régionales et internationales.....	25
2.2.7. Adéquation de l'offre du programme aux besoins des groupes cibles/bénéficiaires.....	26
2.2.8. Sensibilité genre du programme	27
2.3. Cohérence du programme	29
2.3.1. Mise en place de formes de synergie avec d'autres entités	29
2.3.2. Compatibilité du programme avec d'autres projets et programmes	30
2.4. Efficacité du programme.....	30
2.4.1. Niveau d'atteinte des résultats attendus.....	30
2.4.2. Efficacité dans la réalisation des activités	35
2.4.3. Principaux facteurs ayant impacté la mise en œuvre du programme et ses résultats.....	35
2.5. Efficience du programme.....	37
2.5.1. L'utilisation des ressources	37
2.5.2. Indice d'efficience	38
2.5.3. Principaux facteurs ayant impacté l'efficience du programme	39
2.6. Impact du programme	39
2.6.1. Impacts immédiats.....	39
2.6.2. Indice prévisibles de plus long terme	44
2.7. Durabilité du programme	44
2.7.1. Durabilité des résultats	44
2.7.2. Risques pour la durabilité des résultats du programme	45
2.7. Gestion/coordination du programme.....	47
3. Constats, conclusions, enseignements tirés, bonnes pratiques et recommandations	49
3.1. Principaux constats et conclusions	49
3.2. Enseignements tirés.....	53
3.3. Bonnes pratiques	53

3.4. Recommandations	54
Annexes.....	57
Annexe 1 : Termes de référence.....	58
Annexe 2 : Critères et questions évaluatives clés.....	65
Annexe 3 : Matrice d'évaluation.....	66
Annexe 4 : Chronogramme de mise en œuvre	71
Annexe 5 : Programme des visites sur le terrain	72
Annexe 6 : Liste des documents consultés.....	73
Annexe 7 : Liste des acteurs rencontrés	74
Annexe 8 : Outils de collecte de données.....	81
Annexe 9 : Critères d'engagement des communes d'intervention.....	94
Annexe 10 : Critères d'engagement des coopératives de base.....	95
Annexe 11 : Critères d'engagement des coopératives de producteurs.....	96

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé de l'évaluation et performance.....	7
Tableau 2 : Echelle de notation	8
Tableau 3 : Principales recommandations de l'évaluation	11
Tableau 4 : Liste des institutions visitées et/ou rencontrées.....	17
Tableau 5 : Focus Groups.....	17
Tableau 6 : Sites et réalisations visités	18
Tableau 7 : Niveau de réalisation des résultats attendus du PAMED au 31/12/2023.....	31
Tableau 8 : Efficacité dans la réalisation des activités	35
Tableau 9 : Budget prévisionnel du programme en 2020-2023 par composantes (en FCFA).....	38
Tableau 10 : Réalisations financières en 2021, 2021, 2022 et 2023.....	38
Tableau 11 : Indice d'efficience	39
Tableau 12 : Risques identifiés et avènement ou non de ces risques	46

ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

ABE	Adaptation basée sur les écosystèmes
ANEREE	Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
ANEVE	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CPD	Country Program Document
CPF	Confédération Paysanne du Faso
EBA-FEM	Adaptation basée sur les Ecosystème-Fonds pour l'Environnement Mondial
ECOWAP	Politique agricole des Etats de la CEDEAO
DGADI	Direction Générale des Aménagements agricoles et du Développement de l'Irrigation
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGIH	Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
FAEP	Fermes agroécologiques polyvalentes
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEMC	Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières
MSARGF	Ministère de la Solidarité, de de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille
MPSF	Mouvement des Paysans sans Frontières
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale
ODD	Objectifs de développement du millénaire
ONG	Organisation non-gouvernementale
PADEL	Programme d'Appui au Développement Local
PAMED	Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest
PAPF	Projet d'appui aux populations dépendantes de la forêt
PARIIS	Programme électrification rurale, du, du Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PCESA	Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole
PDI	Personnes déplacées internes
PDPS	Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel
PECED	Programme Energie et Croissance Economique Durable
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNDD	Politique Nationale de Développement Durable
PNG	Politique Nationale du Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
PTAB	Plan de travail annuel budgétisé
SNU	Système des Nations Unies
SP/CNDD	Secrétariat Permanent/Conseil National pour le Développement Durable
TdR	Termes de référence
UCR	Unités de Compostage Rurale
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au Développement
UNIDAP	Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable
UGP	Unité de Gestion du Programme
UNISS	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel

RESUME EXECUTIF

Le PAMED

Le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED) a été conçu par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso. D'une durée de 5 ans, de janvier 2020 à décembre 2024, il est financé par le PNUD pour un montant de 3 700 000 USD, le Fonds indien pour 1 000 000 USD, l'Etat et les bénéficiaires pour respectivement 1 420 719 USD et 460 951 USD. Le programme s'est fixé pour objectif principal de contribuer à réduire la précarité croissante des conditions de vie des populations rurales dans sa zone d'intervention par : (i) la restauration et la gestion durable des ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles, (ii) l'accroissement de la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises, et (iii) l'amélioration du respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs des collectivités.

Objectif de l'évaluation

L'objectif principal de l'évaluation est non seulement d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du PAMED et d'analyser les stratégies du programme, le système de management, les relations avec les différents partenaires, les premiers effets du programme sur la population cible ainsi que les contraintes rencontrées, mais aussi de dégager des leçons apprises de sa conception et de sa mise en œuvre, d'identifier les bonnes pratiques dans sa mise en œuvre à capitaliser, et de faire de recommandations pour consolider et pérenniser les acquis du programme et partant améliorer sa performance.

Méthodologie

La méthodologie est articulée autour des étapes suivantes : 1. La revue des documents du programme, des documents stratégiques nationaux et régionaux, des documents programmatiques du PNUD et du Système des Nations Unies au Burkina Faso et des documents stratégiques régionaux et internationaux dans le domaine de programme ; 2. Les entretiens semi-structurés en présentiel auprès d'informateurs clés à Ouagadougou et dans les zones d'intervention du programme (au total, 46 personnes ont été interviewées) ; 3. Les focus groups avec les bénéficiaires du programme (au total, 231 personnes dont 90 hommes et 141 femmes ont été consultées pendant les séances de focus group). Les outils suivants ont été utilisés pour cette évaluation : (i) la matrice d'évaluation et (ii) les différents outils de collecte des données.

Principales conclusions

Tableau 1 : Résumé de l'évaluation et performance

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution	Notation
Conception du suivi et évaluation à l'entrée	Satisfaisant	Qualité de l'exécution par le PNUD : Agence d'exécution	Satisfaisant
Mise en œuvre du plan de suivi et évaluation	Satisfaisant	Qualité de la supervision & assurance qualité par la PNUD	Satisfaisant
Qualité globale du suivi et évaluation	Satisfaisant	Qualité globale de l'exécution	Satisfaisant
3 Résultats de l'évaluation	Notation	4 Durabilité	Notation
Conception	Très satisfaisant	Ressources financières	Probable
Pertinence	Très satisfaisant	Socio-économique	Probable
Performance	Satisfaisant	Cadre institutionnel et gouvernance	Probable
Efficiences	Satisfaisant	Environnemental	Probable
Durabilité	Probable	Probabilité globale de durabilité	Probable
Genre	Très satisfaisant		
Note globale du programme	Satisfaisant		

N.B. : La performance du programme a été évaluée sur la base d'une échelle de notation allant de 1 à 6 correspondants à : 1 (Très Insatisfaisant) ; 2 (Insatisfaisant) ; 3 (Modérément Insatisfaisant) ; 4 (Modérément

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

Satisfaisant) ; 5 (Satisfaisant) ; 6 (Très Satisfaisant). Le tableau ci-dessous précise les échelles d'appréciation des performances du programme avec notation.

Tableau 2 : Echelle de notation

Note	Appréciation	Catégorie
6	Très satisfaisant	Satisfaisant
5	Satisfaisant	
4	Modérément satisfaisant	
3	Modérément insatisfaisant	Insatisfaisant
2	Insatisfaisant	
1	Très insatisfaisant	

La performance est qualifiée de :

- **Très satisfaisante** si les résultats attendus ont été atteints comme – ou mieux – que prévu.
- **Satisfaisante** si les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs.
- **Modérément satisfaisante** si les aspects positifs sont au moins aussi importants que les aspects négatifs.
- **Modérément insatisfaisante** si les aspects négatifs sont légèrement plus importants que les aspects positifs.
- **Insatisfaisante** si les aspects positifs sont faibles par rapport aux aspects négatifs.
- **Très insatisfaisante** en cas de déficiences sérieuses caractérisées par très peu d'aspects positifs.

L'appréciation de la performance présentée ci-dessus a été appliquée exclusivement aux critères de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact correspondant à l'appréciation Très insatisfaisant à Très satisfaisant.

Le critère de Durabilité : Il a été noté sur une échelle de Probabilité à Moyennement improbable.

En considérant l'échelle de notation retenue, l'appréciation de la durabilité se résume comme suit :

- Si, la note affectée est comprise entre 5-6, l'appréciation est Probable (P), risques négligeables à la durabilité.
- Si la note affectée est comprise entre 3-4, l'appréciation est Moyennement probable (MP), risques modérés ;
- Si la note affectée est comprise entre 1-2, l'appréciation est Moyennement improbable (MI), risques importants

✓ **Conception/élaboration du programme**

Le PAMED a été élaboré selon une approche participative et inclusive. Sa mise en œuvre se fait également suivant un processus inclusif et participatif. Elle met en relation plusieurs acteurs qui appuient toutes les activités du programme à différents niveaux. Cette approche transversale et participative a été adoptée pour garantir l'appropriation nationale et locale afin de capitaliser les expériences et expertises ainsi que les ressources disponibles et d'assurer la réalisation des résultats escomptés sur la base d'interventions catalytiques aux effets durables. Par ailleurs, les indicateurs du cadre de résultats du programme au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Les cibles à mi-parcours et de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps.

✓ **Pertinence du programme**

Le PAMED s'est révélé très pertinent en mettant en œuvre une approche intégrée pour le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie et une approche qui s'appuie sur l'adaptation basée sur les écosystèmes et en étant bien ancré dans les cadres stratégiques du pays et les plans régionaux de développement des régions concernées, les outils programmatiques du PNUD et du Système des Nations Unies au Burkina Faso, et les priorités régionales et internationales.

Par ailleurs, le programme s'inspire des résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles et des projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution dans les deux régions cibles. Son élaboration s'est également appuyée sur les résultats de l'analyse contextuelle approfondie et notamment l'analyse des causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales au Burkina Faso et plus particulièrement dans les régions cibles.

En outre, la théorie du changement articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du programme a été adoptée. Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l'évaluation de pouvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du programme avec les résultats atteints à ce jour.

Enfin, les six communes pilotes d'intervention du programme ont été sélectionnées selon des critères objectifs. Les interventions telles que définies dans le document de projet devant concourir à l'atteinte des 3 résultats spécifiques escomptés sont fortement corrélées avec les causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales.

✓ *Cohérence du programme*

Le PAMED est indiscutablement cohérent, car des efforts ont été faits pour mettre en place des formes de collaboration/synergie avec d'autres entités et pour le rendre compatible avec d'autres projets et programmes. Il a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l'étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que le SP/CNDD, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, les services techniques de l'Etat, les collectivités territoriales, en vue de la création d'une synergie d'action et des conditions d'une meilleure appropriation nationale et locale. Non seulement ces derniers ont collaboré avec d'autres acteurs tels que la CPF, le MPSF et l'OCADES dans l'élaboration et l'exécution du programme, mais en plus ils ont travaillé avec les directions générales et services techniques au niveau national (DGADI, DGIH, ANEREE et ANEVE), les prestataires de services techniques (formation, suivi, accompagnement) et les entreprises chargées de la réalisation des ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du programme et le suivi des activités.

Le programme est compatible avec d'autres interventions antérieures ou en cours du Gouvernement, du PNUD ou des autres agences du système des Nations Unies (FAO, PAM). En effet, ses objectifs spécifiques, à savoir restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN, accroître les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux et aider les acteurs à mettre en œuvre une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles, sont similaires ou proches de ceux du projet EBA FEM, du Programme électrification rurale, du PADEL, du PARIIS, du PCESA, du PDPS Burkina, du Programme ECED-Mouhoun, du PIF, du PAPF/DGM, etc.

✓ *Efficacité du programme*

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du PAMED sont satisfaisants. Au 31 décembre 2023, neuf (9) résultats spécifiques attendus repris dans le cadre de résultats sur un total de vingt-trois (23) résultats spécifiques attendus, soit environ 39%, ont d'ores et déjà été entièrement réalisés, tandis que cinq (5) autres résultats spécifiques attendus (soit 22%) ont été réalisés à un taux compris entre 75% et 95%. Si l'on considère le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats attendus à mi-parcours (en 2023), on constate que onze (11) résultats spécifiques attendus (soit environ 48%) de l'ensemble des résultats spécifiques attendus ont été réalisés à 100%.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que plusieurs contraintes et difficultés qui ont impacté la bonne marche du programme : (i) le retard dans la mise en place de l'équipe et le lancement du programme, (ii) les difficultés de mobilisation de la contrepartie financière nationale ainsi que les retards dans la soumission des formulaires de demande de fonds (FACE) par les partenaires d'exécution (MPSF et CPF), (iii) les contraintes techniques liées à la réalisation des fermes agroécologiques polyvalentes et du barrage de Niangdo en raison de leur complexité, (iv) les difficultés de la mobilisation et la sécurisation du foncier par les exploitants agro-sylvo-pastoraux et la réticence des propriétaires terriens à céder des espaces au profit des PDI, (v) le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les travaux, (vi) la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones d'intervention du programme tout particulièrement en 2022 et 2023, (vii) la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020, etc.

Evaluation à mi-parcours du PAMED

✓ *Effizienz du programme*

L'effizienz du PAMED est relativement satisfaisante. Certes, le taux d'utilisation des ressources financières (ou taux d'exécution financière) du programme a évolué en dents de scie passant de 100% en 2020 à 89% en 2021, puis 44% en 2022 ; mais il atteint 83% en 2023. L'indice d'effizienz, c'est-à-dire le rapport entre le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière du programme était de 0,36 en 2020, 0,63 en 2021, 1,01 en 2022 et 2023. Ces résultats signifient que l'exécution de programme a été effizienz en 2022 et en 2023. En revanche, les deux premières années, 2020 et 2021, ont été moins efficientes avec respectivement des indices de 0,36 et 0,63. De façon globale, la mise en œuvre du programme sur la période 2020-2023 a été marquée par un faible indice d'effizienz (soit 0,68).

En 2020 et 2021, les frais de gestion (salaires de l'équipe et autres charges salariales) ont représenté respectivement 4,99% et 6,80% du montant total des dépenses du programme. A cet égard, si on tient compte des règles du PNUD, à savoir que les frais de gestion ne dépassant pas 10% des dépenses totales, on peut conclure que l'exécution du budget du programme a tenu compte de ce seuil standard aussi bien en 2020 qu'en 2021.

Plusieurs facteurs ont impacté positivement l'effizienz du programme dans l'utilisation des ressources et dans la réalisation des activités : (i) la gestion des ressources du programme selon les standards de gestion du PNUD, (ii) le recours à des animateurs VNU communautaires pour appuyer l'équipe de la coordination nationale et l'équipe de l'Antenne du Centre-Ouest, (iii) la mutualisation dans la mise en œuvre de plusieurs activités pour réduire les coûts et gagner en temps, (iv) la flexibilité du budget qui permet une affectation plus efficace des ressources, (v) la mise en œuvre de l'approche partenariale et collaborative qui permet d'améliorer l'effizienz du programme dans la réalisation des activités sur le terrain et dans le suivi-accompagnement des bénéficiaires, etc. En revanche, d'autres facteurs tels que la difficulté à mobiliser des ressources financières pour boucler le GAP de financement et la difficulté à mobiliser la contrepartie financière nationale ont influé négativement sur l'effizienz du programme.

✓ *Durabilité du programme*

La durabilité des résultats du PAMED est engagée, mais elle est menacée par de nombreux risques (les risques financiers, les risques sécuritaires et risques liés à l'absence de protection des droits fonciers des fermes agroécologiques polyvalentes et des autres bénéficiaires¹). Plusieurs hypothèses permettent en effet d'affirmer que certains résultats du programme vont perdurer : (i) la forte implication de la partie nationale (le SP/CNDD et les ministères en charge de l'environnement), des services techniques de l'Etat, des partenaires d'exécution (la CPF, le MPSF et l'OCADES), des autorités régionales et locales et des bénéficiaires dans l'élaboration du programme et sa mise en œuvre, (ii) le renforcement des capacités des producteurs sur les bonnes pratiques agroécologiques et sur d'autres problématiques liées aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, au leadership et la gestion, (iii) la responsabilisation des bénéficiaires dans la gestion des FAEP, (iv) les fermes agroécologiques comme champs écoles où les producteurs mettent en pratique les bonnes pratiques agroécologiques, et (v) l'appropriation des bonnes pratiques agroécologiques et du modèle de ferme agroécologique polyvalente (FAEP) par les producteurs qui les répliquent dans leur propre exploitation.

Toutefois, il existe quelques risques pouvant menacer les bénéfices du projet : (i) les risques financiers (le Gouvernement, les collectivités territoriales et les petits exploitants et leurs coopératives ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du programme) et (ii) les risques sécuritaires, plus particulièrement dans la région de la boucle du Mouhoun.

✓ *Gestion/coordination du programme*

Dans l'ensemble les deux structures statutaires de PAMED, le Comité de direction et le Comité de pilotage, ont fonctionné correctement et l'équipe de coordination du programme a mis en place un dispositif pour une bonne communication, un bon suivi de la mise en œuvre du programme (planification, rencontres périodiques, suivi conjoint avec les différents acteurs, etc.). De plus, l'équipe du programme a été réactive. En effet, elle a su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elle, à savoir : la situation d'insécurité dans certaines zones d'intervention du programme et la pandémie du Covid-19 en 2020-2022. Ainsi par exemple, elle a dû parfois

¹. Toutefois, les premiers accords fonciers ont été établis et sont disponibles. Autrement dit, le processus de sécurisation foncière est en cours.

adapter l'évolution du programme en assurant le suivi des activités sur le terrain en coordination avec les autorités régionales et les forces de défense et de sécurité et en ayant recours à des ONG locales pour la mise en œuvre des activités, en suspendant ou en reportant la réalisation de certaines activités. En raison du Covid-19, elle avait également dû suspendre, annuler ou reporter d'autres activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SP/CNDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail.

Recommandations

Tableau 3 : Principales recommandations de l'évaluation

N°	Recommandations	Priorité	Adressée à :
Efficacité			
01	Donner une vocation plus vaste aux pépinières. Il est prévu la mise en place de pépinières de production des plants pour les besoins de reboisement au niveau des FAEP. Actuellement la production est centrée sur les épineux (<i>Acaicia nilotica</i> et <i>Acacia senegal</i>) pour renforcer la clôture grillagée et le <i>Moringa oleifera</i> et l' <i>Adansonia digitata</i> pour l'alimentation. Au-delà de ces espèces et dans un souci d'auto-prise en charge des pépinières après programme, il serait judicieux de produire d'autres plantes comme les plantes ornementales et les arbres fruitiers (manguier, citronnier, goyavier, zizuphus, etc.). Pour ce faire, il faudra dédier un espace à cette activité et former les pépiniéristes en techniques de greffage (pomme du Sahel, manguier greffé, tangelo, etc.). Dans tous les cas chaque pépinière devra tenir compte de la demande des FAEP pour produire afin d'éviter des méventes.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
02	Former les producteurs (trices) pour la production des semences. Les semences pour le maraîchage sont dans la majorité des cas importées. Les prix ne sont toujours pas à la portée du producteur moyen. Nous recommandons de former les producteurs dans chaque ferme sur les techniques de production des semences locales améliorées afin de réduire la dépendance aux semences importées et de mettre en place au niveau de chaque ferme des producteurs semenciers avec l'appui des structures compétentes (centres de recherche, universités, etc.) comme cela se fait avec le manioc, la patate douce, le niébé, etc. Cela aura l'avantage de disponibiliser des semences de bonne qualité et à coût accessible pour tous les producteurs et de générer des recettes pour soutenir les charges de fonctionnement des fermes.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
03	Prendre des dispositions pour rendre plus opérationnelles les fermes de Fara et de Zékuy et plus généralement pour renforcer les infrastructures sur les fermes agroécologiques polyvalentes déjà fonctionnelles. La ferme de Fara (Commune de Fara) est sous-exploitée à cause d'un problème technique qui empêche l'utilisation optimale de l'eau disponible. En effet, la ferme d'une superficie de 5 ha, dispose de 3 forages d'une capacité totale de 24 m ³ /h et d'un château de 20 m ³ , mais à cause d'un défaut de conception du système, toute cette eau n'est pas disponible à temps pour permettre aux producteurs une exploitation optimale du site. La ferme de Zékuy (Commune de Tchériba), après les travaux d'extension, ne dispose plus de clôture. Depuis lors, les producteurs ne peuvent plus exploiter le site. Des dispositions devront être prises pour réaliser la clôture afin de permettre aux exploitants de reprendre leurs activités sur le site.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
04	Faire de la réalisation des activités en aval du barrage de Niangdo une priorité. Parce que le barrage de Niangdo est l'une des réalisations phares du programme et parce que les attentes de la population à cet égard sont immenses, résoudre les problèmes de résurgence d'eau constatés au niveau de cet ouvrage, aménager le périmètre irrigué et appuyer à la mise en place et le renforcement des capacités des organes des gestions du barrage et de son périmètre irrigué.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
05	Documenter le processus de mise en place d'une ferme agroécologique. Le processus de mise en place des fermes agroécologiques a été supervisée par les Délégations Spéciales et les services techniques. Elle a été participative et inclusive en impliquant toutes les parties prenantes : autorités locales, responsables coutumiers, propriétaires terriens, exploitants agricoles, etc. Cela a permis l'adhésion de toutes les parties prenantes, surtout les propriétaires terriens qui ont accepté céder volontairement et définitivement une portion de leur propriété au profit des fermes. Un document décrivant tout le processus permettra à d'autres projets et programmes d'éviter les	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

	erreurs qu'ont connu d'autres intervenants avec la remise en cause des accords fonciers avec les propriétaires terriens pendant et surtout après la fin des interventions.		
06	Continuer et renforcer l'approche participative et inclusive usitée dans la mise en œuvre du programme à travers notamment l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des protocoles ; appuyer les fermes agroécologiques à disposer chacune en ce qui la concerne d'une « Attestation de possession foncière à titre collectif ».	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
07	Renforcer la communication avec toutes les parties prenantes. Afin d'améliorer la mise en œuvre efficiente des activités, nous recommandons de renforcer la communication avec toutes les parties prenantes, tout particulièrement les partenaires d'exécution, les autorités locales, les comités de gestion des investissements réalisés et les entreprises chargées de réaliser les travaux, afin d'éviter des incompréhensions et des retards.	Haute	Equipe de coordination
08	Faire la promotion des intrants agricoles biologiques et appuyer la valorisation des produits bio issus des fermes. Les produits bio sont pour le moment considérés comme des « produits de luxe » destinés à une certaine catégorie de personnes. L'emploi des intrants agricoles biologiques est également une pratique observée dans quelques exploitations. Nous recommandons de promouvoir à grande échelle les intrants agricoles biologiques et d'appuyer les coopératives à la valorisation des produits bio issus des fermes (certification, organisation de foires, recherche financements innovants).	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
09	Améliorer l'autonomisation des femmes. Afin d'améliorer l'autonomisation financière des femmes, les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions du Burkina (Sahel, Centre Nord, Nord, etc.) peuvent être implémentées avec l'accompagnement de certains partenaires comme la FAO et l'UNCDF.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
10	Améliorer la cohésion sociale au sein des fermes. Les fermes regroupent des coopératives de plusieurs villages, des propriétaires terriens et des personnes déplacées internes (PDI). Afin d'améliorer la cohésion sociale au sein de ces fermes, le PAMED pourrait s'inspirer des Club Dimitra de la FAO. Les Clubs Dimitra sont des groupes communautaires, inclusifs, autogérés, informels, mixtes ou non, qui décident de se regrouper et de se structurer sur base volontaire avec un objectif commun : identifier les problèmes de la communauté et mettre en œuvre des solutions en maximisant leurs capacités et ressources locales, sans attendre une aide extérieure.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
11	Renforcer la collaboration entre le PNUD, la FAO et les autres acteurs du domaine pour plus de complémentarité dans la mise en œuvre des projets dans la même zone d'intervention.	Haute	PNUD
Efficiace			
12	Rechercher des sources de financement complémentaires pour combler le gap du budget de la contrepartie nationale afin d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme.	Haute	Gouvernement PNUD Equipe de coordination
Durabilité			
13	Prendre des dispositions, de concert avec les Délégations spéciales communales, et les Gouverneurs, pour assurer la durabilité des investissements en renforçant d'une part le dispositif de gestion des fermes pour une autonomie des groupements d'exploitants, et d'autre part en parachevant le processus de sécurisation foncière des sites afin d'éviter la remise en cause des accords et textes sur les fermes agroécologiques, et assurer la prise en charge des problèmes techniques pour pourraient advenir sur les installations..	Haute	PNUD
14	Prolonger le programme de 2 à 3 ans afin de permettre de consolider les acquis à travers une meilleure organisation et une autonomisation des coopératives d'exploitants ainsi qu'une mise à échelle des fermes agroécologiques en englobant beaucoup plus de communes et de régions, comme les régions des Cascades, des Haut-Bassins et du Sud-Ouest, qui ont des potentialités agro-sylvo-pastorales similaires. Cela permettra d'avoir une masse critique de producteurs qui s'approprient et répliquent les bonnes pratiques agroécologiques à plus grande échelle.	Haute	PNUD

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation du contexte et du programme

1.1.1. Contexte du programme et justification de l'appui du PNUD

L'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques, dans la plupart des pays au Sahel, représentent le secteur le plus important de l'économie. Au Burkina Faso, par exemple, ils occupent 90% environ de la population active comme seul moyen d'existence² et contribue respectivement pour près de 40% et 80% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et aux exportations totales du pays³.

Malgré sa prédominance dans l'économie du pays, le secteur agro-sylvo-pastoral n'arrive pas à satisfaire de façon durable les besoins alimentaires essentiels du Burkina Faso. A ce propos, les résultats des recherches sur la situation alimentaire montrent qu'en 2016, près de 28% de la population burkinabè était affectée par l'insécurité alimentaire sévère ou modérée⁴. Les causes de cette situation sont à la fois humaines en lien avec les pratiques agropastorales et la pression démographique (abandon de la jachère, surpâturage, feux de brousse) et climatiques et notamment les événements climatiques extrêmes (une irrégularité au niveau des précipitations et de leur répartition spatio-temporelle, des températures de l'air de plus en plus élevées, des sécheresses et inondations plus fréquentes, une dégradation accélérée des ressources naturelles et notamment des terres, une plus grande fragilité des écosystèmes, etc.) sur des sols nus et fragilisés. Les changements climatiques, par exemple, impactent considérablement sur les performances du secteur agro-sylvo-pastoral et partant menacent constamment la sécurité alimentaire et la survie des populations, les populations rurales en particulier, qui, comme on le sait, dépendent largement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche comme source de revenus et de nourriture.

Pire, les prévisions que l'on fait des changements climatiques montrent que la probabilité est élevée pour que leurs effets s'amplifient dans les décennies à venir. Autrement dit, l'économie du Burkina Faso sera de plus en plus exposée aux risques climatiques, ce d'autant plus que non seulement l'agriculture est basée sur de petites exploitations familiales ; que l'élevage est de type extensif et le secteur de la pêche et de l'exploitation forestière, relativement peu développé ; mais aussi parce que les systèmes de production sont très étroitement liés à la pluviométrie ; que la biodiversité se perd à très grande vitesse ; que les terres se dégradent constamment et les pâturages baissent fortement, conséquence directe de l'érosion et des pratiques existantes d'utilisation des terres liées à la gestion des ressources naturelles ; sans oublier la forte croissance démographique et la pression anthropique sur les ressources naturelles. Tout cela contribue à baisser inexorablement les rendements agricoles et la compétitivité des secteurs de l'élevage et de la pêche et, in fine, impacte négativement tant les revenus des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux, mais aussi à alimenter le phénomène d'exode rural vers les grands centres urbains et les villes moyennes, consécutif entre autres à la dégradation des conditions climatiques.

Au défi des changements climatiques, s'ajoute le défi d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience socio-économique des populations rurales dans un contexte de crise sécuritaire. En effet, au Burkina Faso, les effets de la détérioration de la sécurité alimentaire qui touchent particulièrement les milieux ruraux s'ajoutent à ceux de l'exposition directe des populations rurales aux attaques des groupes armés non-identifiés. Des publications récentes confirment ce constat, c'est-à-dire que l'insécurité alimentaire au Burkina Faso s'explique en partie par le contexte sécuritaire difficile, et révèlent que, par exemple, en 2022, plus 3,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire dont 2 825 046 en phase 3 et 628 464 en phase 4⁵ ; 4,9 millions de personnes

². Source : Prodoc

³. Source : INSD (2022)

⁴. ENSAN Mali 2016.

⁵. Source : Cadre Harmonisé, 2022.

étaient en besoin d'assistance humanitaire⁶ et 719 332 Burkinabè étaient des personnes déplacées internes (la plupart des personnes déplacées internes étant de petits paysans et éleveurs).⁷

On comprend aisément pourquoi dans ce contexte de crise complexe et multidimensionnelle, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ait trouvé primordial de formuler et mettre en œuvre le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les Régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED) en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, afin de contribuer à la fois à assurer la sécurité alimentaire et améliorer les moyens d'existence résilients des couches vulnérables des populations déplacées et celles des zones d'accueil en investissant dans des secteurs clés comme les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), l'agriculture et l'élevage productifs et durables et partant, à prévenir et atténuer l'instrumentalisation et l'extension des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles entre populations vulnérables et plus largement à réduire la vulnérabilité croissante des populations rurales dans les zones ciblées.

1.1.2. Présentation du PAMED

Le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED) est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour une durée de 5 ans, de janvier 2020 à décembre 2024. Il est financé par le PNUD pour un montant de 3 700 000 USD, le Fonds indien pour 1 000 000 USD, l'Etat et les bénéficiaires pour respectivement 1 420 719 USD et 460 951 USD. Le PAMED s'est fixé pour objectif principal de contribuer à réduire la précarité croissante des conditions de vie des populations rurales dans sa zone d'intervention par : (i) la restauration et la gestion durable ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention et l'atteinte des cibles de CDN, (ii) l'accroissement de la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de la zone d'intervention, et (iii) l'améliorer le respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs (rices) des collectivités de la zone d'intervention.

Aussi, le programme s'articule autour de trois composantes principales :

Composante 1 : Gestion durable des ressources naturelles et résilience des ménages agro-sylvo- pastoraux

Composante 2 : Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux

Composante 3 : Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont par conséquent les suivants :

Résultat 1 : Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN.

Résultat 2 : Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs (rices) ruraux (ales) sont accrues.

Résultat 3 : Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles.

Le programme couvre pour le moment six communes pilotes : Dédougou, Tchériba et Fara dans la Région de la Boucle du Mouhoun et Dassa, Ténado et Poa dans la Région du Centre-Ouest. Toutefois, il pourrait s'étendre à d'autres communes en fonction des ressources mobilisées.

Les bénéficiaires directs du programme sont les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux constitués en coopératives, les groupes vulnérables en particulier les femmes, le jeunes, les personnes déplacées internes, et certains groupes

⁶. Source : OCHA, septembre 2022.

⁷. Source : CONASUR, septembre 2022.

spécifiques comme les propriétaires terriens. Les bénéficiaires indirects sont les collectivités territoriales, les services techniques aussi bien au niveau central qu'à l'échelle régionale et départementale.

Les principales parties prenantes du programme, elles, comprennent, outre les bénéficiaires directs et indirects susmentionnés, les ministères sectoriels concernés (le Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, le Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières, le Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement), les services techniques de l'Etat, les autorités administratives et communales, le bureau de pays du PNUD, l'équipe de coordination du programme, les partenaires d'exécution (CPF, OCADES, MPSF), les bénéficiaires les projets, etc.

La structure de gestion du programme comprend un Comité de direction, un Comité de pilotage et une Unité de Gestion du Programme. Composé des représentants des principales parties prenantes, le Comité de direction donne des orientations au programme ; approuve les plans de travail annuels, les budgets et les rapports d'activités annuels. Le Comité de pilotage suit la mise en œuvre du programme, tandis que l'Unité de coordination du programme est chargée de l'exécution des activités du programme, y compris les opérations au jour le jour, et de l'ensemble de la gestion opérationnelle et financière et de reporting.

1.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de l'évaluation est non seulement d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du PAMED (Programme d'amélioration des moyens d'existence durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest) et d'analyser les stratégies du programme, le système de management, les relations avec les différents partenaires, les premiers effets du programme sur la population cible ainsi que les contraintes rencontrées, mais aussi de dégager des leçons apprises de sa conception et sa mise en œuvre, d'identifier les bonnes pratiques dans sa mise en œuvre à capitaliser, et de faire de recommandations pour consolider et pérenniser les acquis du programme et partant améliorer sa performance.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- ▶ analyser la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales ;
- ▶ apprécier la stratégie de mise en œuvre adoptée ;
- ▶ apprécier l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme ainsi que la qualité des résultats obtenus ;
- ▶ apprécier les premiers effets sur les populations et l'environnement ;
- ▶ proposer des recommandations pour améliorer la performance du programme.

1.3. Méthodologie d'évaluation

La méthodologie utilisée repose essentiellement sur les phases suivantes :

Phase 1 : Préparation et cadrage de l'évaluation (du 10 au 17 novembre 2023)

✓ *Prise de contact, réunion de cadrage, revue documentaire et élaboration du rapport de cadrage*

La mission a démarré par une prise de contact de l'équipe d'évaluation par l'intermédiaire du consultant national avec l'équipe de coordination du PAMED. Elle s'est poursuivie par une réunion de cadrage entre l'équipe d'évaluation et l'équipe de coordination du programme ainsi que le Comité technique mixte de suivi de l'évaluation (le 10/11/2023), et par une revue des documents disponibles (cette activité s'est poursuivie tout au long du processus d'évaluation) :

1. Documents du programme : Prodoc, cadre de résultats, PTAB, rapports annuels, rapports de suivi, rapports financiers, rapports de l'étude du profil de vulnérabilité et de l'étude de référence, comptes rendus des sessions de Comité de direction, etc. ;
2. Documents stratégiques nationaux (Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) 2021-2025, Stratégie de Développement Rural (SNR) à l'horizon 2016-2025, Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) 2016-2020, Politique Nationale du Genre (PNG), etc.) et des documents stratégiques régionaux (Plan Régional de Développement de la Boucle du Mouhoun 2016-2020 et Plan Régional du Centre-Ouest 2017-2021) ;
3. Documents programmatiques du PNUD : Programme de pays pour la période 2018-2022 et le Plan Stratégique du PNUD pour les périodes 2018-2021 et 2022-2025 ;
4. Les documents programmatiques des agences du Système des Nations Unies au Burkina Faso : Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement durable (UNDAF) du Burkina Faso pour la période 2018-2022 et Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso 2023-2025 ;
5. Autres documents : Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, Politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) et Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ensuite, la mission s'est poursuivie par des échanges en présentiel et à distance avec l'équipe de coordination du PAMED. Ces échanges ont permis de mieux préparer les visites sur le terrain (calendrier de la mission, choix de l'échantillon de sites à visiter, questions logistiques, etc.).

La revue documentaire a permis à l'équipe d'évaluation de mieux connaître le programme et son contexte de développement, de s'imprégner de sa stratégie d'intervention, de comprendre d'avantage la mission afin de mieux affiner sa démarche et les outils de collecte et d'analyse des données. Les informations issues de la revue documentaire ont servi à l'équipe d'évaluation de cadre de référence à l'analyse complémentaire des données et informations qui ont été recueillies sur le terrain auprès des différents acteurs clés.

✓ *Elaboration du draft du rapport de cadrage*

Parallèlement, l'équipe d'évaluation a élaboré le draft du rapport de cadrage (approche de l'équipe, outils et techniques de collecte des données, sources des données, méthodes d'analyse des données collectées, questions d'évaluation, matrice d'évaluation, chronogramme de mise en œuvre, calendrier/plan opérationnel détaillé et contraintes/limites potentielles de l'évaluation).

✓ *Soumission du rapport de cadrage au PNUD*

Le draft du rapport de cadrage a été soumis à l'équipe de coordination du programme le 15 novembre 2023 pour commentaires par les parties prenantes.

✓ *Finalisation du draft du rapport de cadrage*

L'équipe d'évaluation a finalisé le rapport de cadrage le 18 novembre en tenant compte des commentaires et observations issus de la réunion de cadrage et du feedback de l'équipe du programme et du Comité technique sur le draft du rapport de cadrage, puis l'a soumis à l'équipe de coordination du programme pour validation par les parties prenantes.

Phase 2 : Visites de terrain et débriefing (du 20 novembre au 6 décembre 2023)

✓ *Collecte des données dans les zones d'intervention du PAMED*

En complément à la revue documentaire, l'équipe d'évaluation a collecté des données quantitatives et qualitatives en présentiel dans un échantillon de sites du PAMED ne présentant pas de risques sécuritaires et à Ouagadougou. Pour ce faire, elle a déployé les différents outils de collecte des données in situ et en distanciel qu'elle a conçus et notamment des entretiens individuels avec les parties prenantes et acteurs clés : le SP/CNDD, les hauts fonctionnaires des ministères sectoriels impliqués (Ministères en charge de l'agriculture, des ressources animales, et de l'environnement), le bureau de pays du PNUD (représentant Pays Adjoint, Team Leader et Chargé de programme), l'équipe du programme (Coordonnateur, national, chef d'antenne du Centre-Ouest et animateurs), les services techniques de l'Etat, les partenaires d'exécution (CPF, OCADES, MPSF), les autorités régionales, provinciales et locales, les bénéficiaires, etc. Cela s'est fait au moyen de guides d'entretiens individuels semi-structurés (voir Annexe 7). Au total 46 personnes ont été interviewées (pour plus de détails, voir Annexe 5).

Tableau 4 : Liste institutions visitées et/ou rencontrées

Régions	Institution	Total
Ouagadougou	SP/CNDD et Ministères sectoriels (Agriculture, ressources animales, environnement)	4
	Confédération Paysanne du Faso	3
	Bureau pays du PNUD	3
Région de la Boucle du Mouhoun	Coordination nationale du PAMED	4
	Autorités administratives et communales	5
	Services techniques de l'Etat (Agriculture, ressources animales, environnement)	13
	FAO	1
	Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale (OCADES)	2
Région du Centre-Ouest	Antenne du PAMED dans le Centre Ouest	2
	Autorités administratives et communales	3
	Services techniques de l'Etat (Agriculture, ressources animales, environnement)	5
	Mouvement des Paysans Sans Frontières (MPSF)	1
Total Général		46

Source: Equipe de consultants chargés de l'évaluation

Parallèlement, des discussions de groupes (focus group) ont été organisées avec des bénéficiaires du programme pour recueillir leurs perceptions du programme (conception et exécution du programme, adéquation de l'offre du programme aux besoins et attentes, niveau de satisfaction, appropriation, durabilité des résultats/acquis, recommandations, etc.) et leurs points de vue afin de documenter les effets/changements apportés et les histoires à succès du programme. Cela s'est fait au moyen de guides d'entretiens collectifs (voir Annexe 7). Au total, 231 personnes dont 90 hommes et 141 femmes ont été consultées pendant les séances de focus group.

Tableau 5 : Focus groups

Région/Commune	Focus Groups	Participants		
	Nombre	Hommes	Femmes	Total
Région de la Boucle du Mouhoun	04	56	114	170
- dont Commune de Dédougou,	02	45	77	122
- dont Commune de Fara	02	11	37	48
Région du Centre-Ouest	02	34	27	61
- dont Commune de Ténado	01	16	24	40
- dont Commune de Poa	01	18	03	21
Total	06	90	141	231

Source : Equipe de consultants chargés de l'évaluation

✓ Visites d'observations sur le terrain

L'équipe d'évaluation a visité des sites et ouvrages/réalisations du programme afin de mesurer par contact direct et témoignage de premier rang de l'importance et la qualité de ces ouvrages/réalisations, Au total, 6 fermes agroécologiques, un barrage, un périmètre maraîcher, 2 foyers dolo et un foyer restaurant ont été visités.

Tableau 6 : Sites et réalisations visités

Région/Commune	Sites et réalisation visités
Centre Ouest	
Commune de Poa	Barrage de Niangdo
Commune de Ténado	Ferme agroécologique de Ténado
Boucle du Mouhoun	
Commune de Dédougou	Ferme agroécologique de Moundasso Ferme agroécologique de Noakuy Ferme agroécologique privée
	2 foyers dolo Foyer restaurant
Commune de Fara	Ferme agroécologique privée Site maraîcher de la coopérative Sougri-Nooma
	Ferme Agroécologique de Fara

Source : Equipe de consultants chargés de l'évaluation

✓ *Débriefing/partage des résultats des entretiens, des focus groups et des visites d'observations sur le terrain*

De retour du terrain, les premiers constats ont été partagés avec l'équipe de coordination du programme (le 27/11/2023) et le PNUD (le 01/12/2023). Ces débriefings constituent le premier niveau de partage et de restitution, en attendant l'envoi et le partage du rapport provisoire consolidé avec les parties prenantes.

Phase 3 : Traitement et analyse des données, restitution et reporting (du 1^{er} au 19 décembre 2023)

✓ *Elaboration et partage du rapport provisoire consolidé*

A l'issue de ce débriefing, l'équipe d'évaluation a procédé à l'exploitation et à l'analyse des données et des informations collectées pour ensuite rédiger le présent rapport provisoire. L'analyse des données et des informations collectées est sans doute l'une des phases les plus importantes, car elle a permis de passer des données brutes à une présentation synthétique des résultats de l'évaluation en passant par l'identification des leçons apprises du programme et des bonnes pratiques et la formation de recommandations. Il s'agit à la fois de la synthèse et de l'examen critique des informations collectées. Le rapport provisoire a été soumis à l'équipe de coordination du programme le 20 décembre 2023.

✓ *Elaboration du rapport final*

L'équipe d'évaluation a produit la version finale du rapport d'évaluation en prenant en compte les commentaires et observations des parties prenantes sur le rapport provisoire.

1.4. Limites et contraintes de l'évaluation

En raison de la contrainte budgétaire, le consultant international n'a pas effectué le déplacement au Burkina Faso. Aussi, la mission d'évaluation a été réalisée à distance par ce dernier en étroite et permanente coordination avec le consultant national.

Par ailleurs, compte tenu du contexte sécuritaire dans certaines zones du programme l'équipe d'évaluation a privilégié la collecte des données in situ dans les zones ne présentant pas des soucis en termes d'accès et à distance dans les zones moins « sûres ». Il convient de mentionner que le choix de l'échantillon de sites pour la collecte des données en présentiel a tenu compte des réalités sociologiques et géographiques des zones du programme et partant garantit la représentativité des données collectées. Il s'est fait en étroite collaboration avec l'équipe de coordination du programme.

2. RESULTATS DE L'EVALUATION

Conformément aux indications des termes de référence, ce chapitre présente les résultats de la revue de la conception du « Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED) », de sa performance en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité. L'analyse s'est faite en s'appuyant, d'une part, sur les résultats de revue documentaire (les documents du projet, les référentiels nationaux de développement socio-économique et de développement durable⁸, les documents programmatiques du PNUD Burkina⁹, les documents programmatiques des agences du Système des Nations Unies au Burkina Faso¹⁰ et les documents stratégiques d'institutions régionales et internationales¹¹) et, d'autre part, sur les résultats de l'exploitation des données collectées in situ dans un échantillon de zones d'intervention du programme qui ne présentent pas de soucis en termes de sécurité, à savoir : les communes de Dédougou, Tchériba et Fara dans la Région de la Boucle du Mouhoun et les communes de Ténado et Poa dans la Région du Centre-Ouest.

2.1. Conception/élaboration du programme

Les résultats de l'exploitation de la documentation produite dans le cadre de la conception du projet, le Prodoc en particulier, et des entretiens avec les informateurs clés montrent clairement que le PAMED a été élaboré selon une approche participative par l'implication et la concertation des différentes parties prenantes au niveau national à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD) et au niveau régional, provincial et local par la prise en considération des acteurs locaux concernés (services techniques de l'Etat, autorités administratives et communales, partenaires d'exécution et groupes cibles/bénéficiaires). Pour rappel, conformément au Décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation des programmes et projets de développement exécutés au Burkina Faso, le PAMED est rattaché au programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable » logé au SP/CNDD du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) qui assure la tutelle technique.

Le processus d'élaboration du programme a connu plusieurs étapes d'analyse et de consultations des parties prenantes au niveau national, régional et local. Un projet de Prodoc a été élaboré en 2019, puis une série de briefings et réunions d'information des parties prenantes sur les enjeux, les objectifs et les activités du programme ainsi que sur leurs effets positifs et négatifs et les mesures proposées pour optimiser et/ou atténuer ces effets ont été organisées. Ces activités ont permis à celles-ci de faire des commentaires, des suggestions de modifications et des recommandations dont la prise en compte a permis d'enrichir le Prodoc. La cérémonie officielle de lancement du PAMED a eu lieu le 20 octobre 2020 à Ouagadougou en présence des différentes parties prenantes et acteurs clés (autorités gouvernementales, PTF, services techniques de l'Etat, collectivités territoriales, leaders d'ONG/associations, et exploitants locaux).

Il est important de souligner que l'élaboration du programme s'est appuyée sur les résultats de l'analyse approfondie des causes de la précarisation croissante des conditions de vie des populations rurales à savoir : (i) la dégradation des ressources naturelles, (ii) la faiblesse des revenus de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux, et (iii) les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles ; et que le programme s'inspire des

⁸ Il s'agit du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) 2021-2025, de la Stratégie de Développement Rural (SNR) à l'horizon 2016-2025, de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) 2016-2020 et de la Politique Nationale du Genre (PNG).

⁹ Le Programme de pays pour la période 2018-2022 et le Plan Stratégique du PNUD pour les périodes 2018-2021 et 2022-2025, en particulier.

¹⁰ Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement durable (UNDAF) du Burkina Faso pour la période 2018-2022 et le Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso 2023-2025.

¹¹ Il s'agit notamment de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, de la politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre de projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution dans la zone d'intervention du PAMED¹².

La mise en œuvre du programme se fait également suivant un processus inclusif et participatif. Elle met en relation plusieurs acteurs qui appuient toutes les activités du programme à différents niveaux. Il s'agit, entre autres, du SP/CNDD, des ministères sectoriels concernées (agriculture et ressources animales, environnement, action humanitaire, Energie), des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités locales, des organisations faitières paysannes (CPF, MPSF, etc.), des coopératives/associations de producteurs/productrices, du secteur privé et notamment les entreprises chargées de réaliser les ouvrages, des acteurs institutionnels tels que les ONG (l'OCADES, notamment). Cette approche transversale et participative a été adoptée pour garantir l'appropriation nationale afin de capitaliser les expériences et expertises ainsi que les ressources disponibles et d'assurer la réalisation des résultats escomptés sur la base d'interventions catalytiques aux effets durables.

Enfin, l'analyse du cadre de résultats actualisé du programme (Cf. tableau 6) permet de faire les principaux constats suivants :

- Les indicateurs du cadre de résultats du programme au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Trois exemples : “Nombre de ménages détenteurs de fermes agroécologiques” ; “Pourcentage d'exploitants (es) connaissant de l'utilisation de technologie performante de production, de transformation et de conservation des produits agro- sylvo- pastoraux” ; “Superficie des berges de Mouhoun protégées par des reboisements” ; etc.
- Les cibles à mi-parcours et de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps. Quelques exemples : “1357 ménages sont détenteurs de fermes agroécologiques en 2020” ; “20% des exploitants (es) des zones cibles ayant un accès aux marchés pour l'écoulement des produits agro sylvo- pastoraux en 2024” ; “A la fin du programme, 100% des responsables des collectivités connaissant les textes législatifs et réglementaires en lien avec la GRN” ; etc.

Toutefois, dans 26% des cas (soit 6 indicateurs du cadre actualisé de résultats sur un total de 31 indicateurs), les valeurs cibles à mi-parcours ou de fin de projet n'ont pas été définies.

2.2. Pertinence du programme

Sont abordées ici les questions liées, d'une part, à la pertinence de l'approche du programme, de la théorie du changement et du choix des zones d'intervention et, d'autre part, la corrélation entre les causes de la précarisation croissante des conditions de vie des populations rurales et les interventions du programme ainsi que l'alignement du programme tant sur les priorités nationales et plans régionaux de développement, les outils programmatiques du PNUD, l'UNDAF (Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement durable) et l'UNIDAP (Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable) que sur les priorités régionales et internationales.

2.2.1. L'approche du programme

L'approche stratégique du PAMED se veut non seulement une approche intégrée pour le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie au sein desquels la restauration et la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation des produits locaux et l'amélioration du respect des textes législatifs et réglementaires, génèrent des bénéfices partagés en termes de retombées espérées sur la sécurité

¹². Il s'agit notamment du projet PNUD/FEM « Projet d'Adaptation basée sur les Ecosystème (EBA FEM) », du Programme électrification rurale, du Programme d'Appui au Développement Local (PADEL), du Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), du Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA), du Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) Burkina; ME – (vii) Programme Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun (ECED-Mouhoun), du Programme d'Investissement Forestier (PIF), du Projet d'appui aux populations dépendantes de la forêt (PAPF/DGM), etc.

alimentaire, d'amélioration des moyens d'existence, de préservation des ressources naturelles/environnement, de cohésion sociale pour les acteurs du monde rural, plus spécialement les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux. Elle se veut également, une approche basée sur l'ABE (adaptation basée sur les écosystèmes dans la mesure où elle s'appuie sur la biodiversité les écosystèmes pour la mise en place d'une stratégie globale d'adaptation des individus et des communautés aux changements climatiques. Le programme met l'individu et sa communauté au cœur de l'action, les responsabilise pour prendre conscience de leur environnement et agir pour une meilleure appropriation. Elle permet ainsi de toucher l'ensemble des problématiques du développement rural ou local lié aux changements climatiques. Cela explique pourquoi le PAMED déploie des efforts pour restaurer des sols dégradés par le moyen de différentes techniques éprouvées (demi-lunes, diguettes, zaï, apport en compost, etc.), aménager des espaces maraichers en vue de l'accroissement de la production agricole, protéger les berges des cours et plans d'eau, soutenir la promotion des énergies alternatives et renouvelables (biodigesteur, solaire, etc.), promouvoir les intrants biologiques ou homologués et leurs utilisations judicieuses, etc. Ajoutons à cela que le programme met l'accent sur la promotion de fermes agroécologiques, de filières porteuses, de la technologie de jardin nutritif afin d'améliorer l'alimentation et les revenus par la disponibilité de feuilles (baobab, moringa, etc.) et de légumes de qualité, de la technologie de jardin super potager, la sécurisation foncière des investissements, la promotion de services financiers innovants adaptés, etc.

Cette double approche intégrée pour le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie et d'adaptation basée sur les écosystèmes apparaît dans le programme comme une véritable plus-value, car elle permet d'apporter des solutions différenciées à des obstacles à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des producteurs agro-sylvo-pastoraux et aux défis de la préservation/restauration des ressources naturelles.

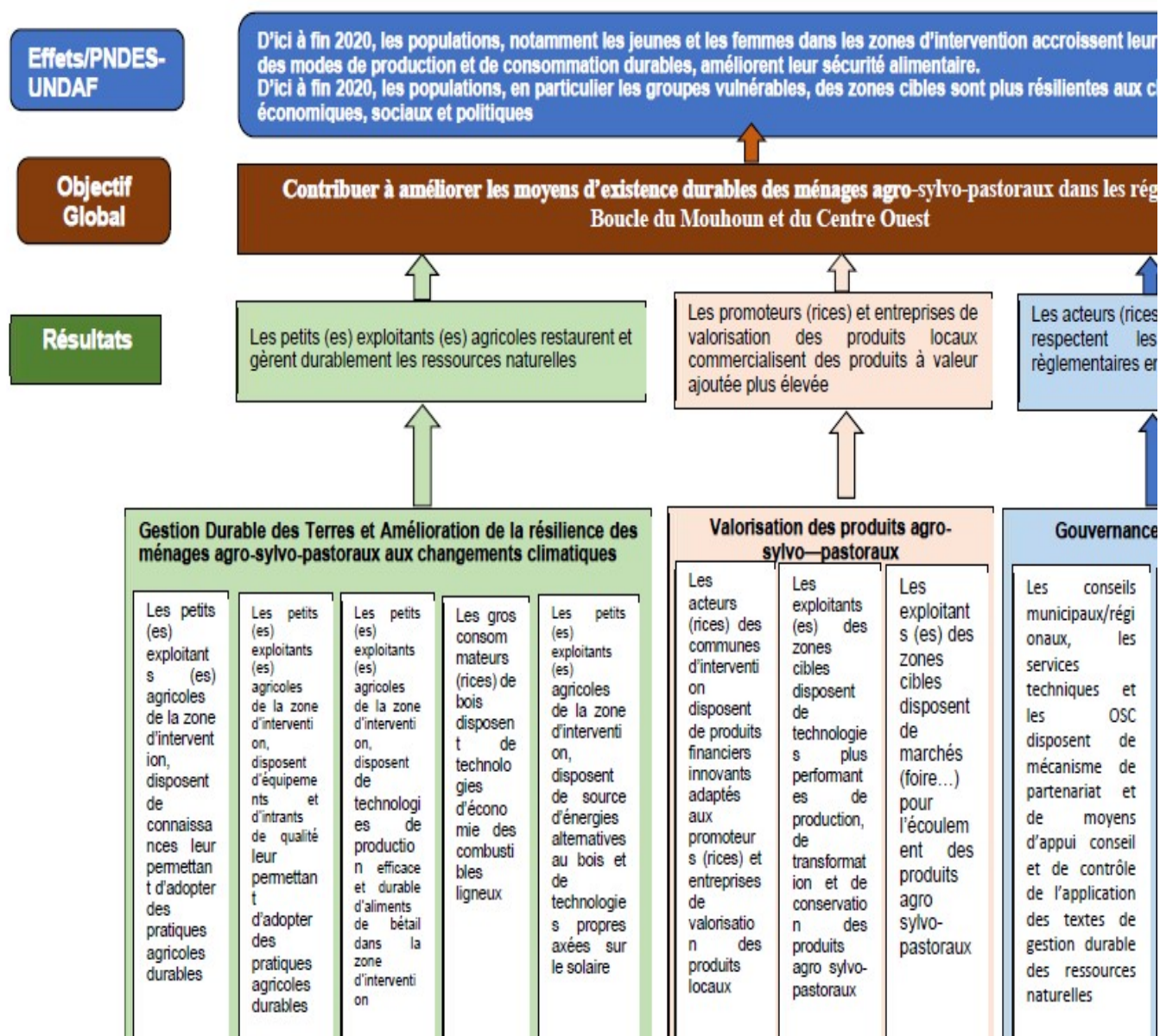
Enfin, le programme met en œuvre une approche de partenariat/collaboration basée sur la synergie et la complémentarité entre les différentes parties prenantes, y compris les organisations locales des producteurs et leurs structures faïtières (CPF, MPSF, etc.), les collectivités territoriales et les projets et programmes intervenant dans le même domaine et/ou dans les deux régions d'intervention du programme (voir point 2.3.2).

2.2.2. Théorie de changement

Le PAMED a adopté une théorie du changement cohérente avec l'objectif principal (contribuer à réduire la précarisation croissante des conditions de vie des populations rurales dans sa zone d'intervention) et les résultats spécifiques attendus de sa mise en œuvre : (i) les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN, (ii) les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux sont accrues, et (iii) les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles.

La théorie du changement du programme montre que : 1. « Si des investissements judicieux tenant compte des connaissances accumulées sur les processus de dégradation des terres, des expériences vécues et des bonnes pratiques documentées au cours des 30 dernières années au Burkina Faso et dans les deux régions ciblées par le programme, sont réalisés et dont l'ampleur est à la hauteur des enjeux, alors il est possible d'arrêter à court terme les processus de dégradation des terres et des écosystèmes et d'inverser à moyen terme les tendances observées » ; 2. « Si des changements profonds et qualitatifs sont réalisés notamment dans la prise en compte des dynamiques d'égalité homme-femme dans les règles, les institutions, la perception, les comportements, les pratiques et les capacités de tous les acteurs dont les moyens d'existence dépendent de la terre et des ressources naturelles ou qui sont impliqués dans leur gestion, alors ces investissements produiront leurs effets pleins et durables » et 3. « Dans ce contexte marqué par une cohésion sociale fragile, une inégalité entre hommes et femmes et une paix menacée, si

le programme n'applique pas une approche sensible aux conflits et au genre, alors il ne pourra contribuer à la stabilisation dans les régions d'intervention ».



Source : Prodoc, page 18

Comme on peut l'observer dans la figure ci-dessus, la théorie du changement articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du programme a été adoptée. L'évaluation considère donc que cette théorie du changement du programme est pertinente en ce sens qu'elle permet d'expliquer le processus de changement en mettant en évidence les liens de causalité. Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l'évaluation de pouvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du projet avec les résultats atteints à ce jour.

2.2.3. Choix des zones d'intervention

Les six communes pilotes d'intervention du PAMED, c'est-à-dire les communes de Dédougou, Tchérība, Fara dans la Région de la Boucle du Mouhoun et les communes de Dassa, Ténado et Poa dans la Région du Centre-Ouest, ont

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

été sélectionnées selon des critères objectifs élaborés et adoptés lors de la première session du Comité de Direction tenue les 16 et 17 juillet 2020 à Dédougou. Les critères de choix des coopératives ont également été élaborés et adoptés au cours de cette même session (cf. annexe 9, 10 et 11).

2.2.4. Alignement du programme sur les cadres et documents stratégiques nationaux et régionaux

Le PAMED appuie les priorités du Gouvernement du Burkina Faso telles qu'énoncées dans son deuxième *Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) 2021-2025*, le *Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD)* et l'*Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025*. En contribuant à la réduction de la précarité croissante des conditions de vie des populations rurales dans sa zone d'intervention, à la restauration et la gestion durable des ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention et l'atteinte des cibles de CDN, à l'accroissement de la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de sa zone d'intervention, et à l'amélioration du respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs (rices) des collectivités de sa zone d'intervention, le PAMED contribue en effet à l'atteinte des deux objectifs stratégiques PNDES II 2021-2025 et surtout l'objectif stratégique 4.1 ("Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché") et l'objectif stratégique 4.5 ("Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre")¹³.

Le PAMED s'aligne également avec le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), plus spécialement l'Axe 1 ("Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix") et ses objectifs spécifiques 1.1 ("Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent") et 1.5 ("Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles") ainsi que l'Axe 3 ("Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale") et l'objectif spécifique 3.6 ("Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité") et l'Axe 4 ("Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois") et ses objectifs spécifiques 4.1 ("Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché") et 4.5 ("Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre").

Par ailleurs, le programme s'arrime avec la *Stratégie de Développement Rural (SNR) à l'horizon 2016-2025*, son objectif global (Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté) et deux de ses cinq axes stratégiques : l'Axe stratégique 1 (Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle), l'Axe stratégique 2 (Amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques) et l'Axe stratégique 3 (Développement durable et gestion des ressources naturelles)¹⁴. L'Axe stratégique 1 vise à créer les conditions favorables pour accroître les productions et les productivités ASPHF afin de garantir un accès durable des populations aux aliments sains et nutritifs, tandis que l'Axe stratégique 2 vise principalement à faciliter l'accès aux marchés des produits locaux grâce à l'adoption de technologies appropriées, à une amélioration de la qualité de ces produits et à leur adaptation aux besoins des consommateurs.

¹³. Les 3 autres objectifs stratégiques sont : "Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents" (Objectif stratégique 2), "Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents" (Objectif stratégique 3) et "Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie" (Objectif stratégique 4).

¹⁴. Axe 4: Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie et Axe 5: Renforcement de la gouvernance et du partenariat.

Le programme est également en phase non seulement avec l'objectif global du référentiel national en matière de développement durable qu'est la *Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) 2016-2020*, mais également avec celui de la *Stratégie de mise en œuvre de la PNDD 2016-2020*, c'est-à-dire "assurer le développement durable dans tous les secteurs sociaux et économiques du Burkina Faso, à travers l'implication et la responsabilisation de tous les acteurs du développement national" et ses 4 axes stratégiques : (i) la gouvernance du développement durable, (ii) la budgétisation et le financement du développement durable, (iii) la promotion de l'économie verte, (iv) l'organisation et la responsabilisation des acteurs. Signalons ici que l'Axe stratégique 3 est décliné en deux sous - axes : la création d'un environnement favorable et la promotion des bonnes pratiques de production durable.

Le programme s'inscrit dans les 7 axes stratégiques de la *Politique Nationale du Genre (SNG)*, plus spécialement l'Axe 2 ("La promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus")¹⁵.

Enfin, le programme contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Régional de Développement (PRD) de la Boucle du Mouhoun 2016-2020 et plus spécifiquement des objectifs stratégiques de l'Axe 1 (Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie) : "Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable" (Objectif stratégique 1) et "Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles" (Objectif stratégique 4).

Sa contribution au PRD du Centre-Ouest 2017-2021 concerne les objectifs stratégiques de l'Axe 3 (Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois) : "Développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral" (Objectif stratégique 7) et "Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales" (Objectif stratégique 10).

2.2.5. Alignement du programme sur les outils programmatiques du PNUD, l'UNDAF et l'UNIDAP

Le PAMED soutient les quatre axes prioritaires du *Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement durable (UNDAF) du Burkina Faso pour la période 2018-2022*¹⁶ et les effets attendus de sa mise en œuvre et plus singulièrement l'Effet 3.1 ("D'ici à 2022, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire") et l'Effet 4.2 ("D'ici à 2022, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux"). Il s'inscrit également dans les quatre piliers programmatiques du *Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso 2023-2025* et plus particulièrement le Pilier stratégique 3 (Préservation de l'environnement, résilience et modes de production, transformation et consommation durable) et le Pilier stratégique 4 (Développement économique, inclusif et durable)¹⁷ ainsi que l'Effet global de l'UNIDAP ("D'ici 2025, la sécurité et la paix sont rétablies, la résilience de la nation est renforcée et l'économie burkinabè est structurellement transformée pour une croissance forte, durable et inclusive") et les 14

¹⁵. Les 5 autres axes stratégiques de la PNG sont : l'amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, de tous les burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base ; l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision ; la promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ; la promotion du respect des droits et l'élimination des violences ; la promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique ; le développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.

¹⁶. Les 4 axes prioritaires de l'UNFAD 2018-2022 sont : 1. Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable ; 2. Qualité, cadre de vie et accès équitable aux droits sociaux ; 3. Croissance inclusive durable, emplois décents et sécurité alimentaire ; 4. Résilience aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires.

¹⁷. Les deux axes Piliers stratégiques de l'UNIDAP sont : "Gouvernance institutionnelle, paix, sécurité et cohésion sociale" (Pilier 1) et "Accès amélioré aux services essentiels et de qualité" (Pilier 2).

Effets spécifiques escomptés. L'UNDAF 2018-2022 et l'UNIDAP 2023-2025, faut-il le rappeler, sont le Cadre intégré de coopération entre l'ONU (Agences, Programmes et Fonds) et le Burkina Faso sur les périodes 2018-2022 et 2023-2025, respectivement. L'UNDAF 2018-2022 est lui-même aligné sur les priorités stratégiques du Gouvernement tels qu'inscrits dans le PNDES I (2016-2020) et le PNDES II (2021-2025), tandis que l'UNIDAP 2023-2025 intègre en plus les objectifs de la Transition et met un accent particulier sur les populations les plus vulnérables.

Le programme contribue à l'atteinte des produits/résultats programmatiques du PNUD Burkina Faso et notamment ceux du *Programme de pays pour la période 2018-2022* et notamment l'Effet 2 ("D'ici fin 2022, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire") et le Produit spécifique 2.4 ("Les exploitants-es agro-sylvo-pastoraux du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest disposent de connaissances, de données climatiques et agroécologiques, d'outils et de technologies de production et de consommation accrues et durables"), mais aussi à la réalisation de l'Effet 3 ("D'ici 2022, les populations, en particulier les groupes vulnérables, dans les zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux") et le Produit spécifique 3.2 ("Les populations des zones cibles notamment les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables disposent de compétences et de ressources pour faire face aux chocs et se relever des crises et accroître leur autonomie/résilience").

Enfin, et toujours en lien avec le PNUD, le programme soutient le *Plan Stratégique du PNUD pour la période 2018-2021* et surtout la Solution phare 1 ("Maintenir les populations hors de la pauvreté") et ses objectifs spécifiques (amélioration des moyens de subsistance en milieu rural et urbain, renforcement de l'égalité entre les sexes et la protection sociale, favoriser un accès aux services financiers pour contribuer à renforcer la résilience aux chocs d'ordre économique, environnemental ou sanitaire ; renforcement de la sécurité alimentaire et à résilience des systèmes agricoles, etc.)¹⁸, mais également le *Plan Stratégique du PNUD pour 2022-2025* et plus particulièrement la Solution 1 (Remédier aux inégalités de chances en investissant dans le renforcement des capacités, afin que les populations puissent dépasser le seuil de pauvreté et continuer à aller de l'avant) et la Solution 3 ("Aider les pays et les communautés à renforcer la résilience face aux multiples chocs et crises, y compris les conflits, le changement climatique, les catastrophes et les épidémies").

2.2.6. Alignement du programme sur les priorités régionales et internationales

Le PAMED s'intègre dans la dynamique de l'*Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel* qui est une initiative phare pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique et de la désertification. Elle vise à inverser la dégradation des terres d'ici 2025 et à réaliser une transformation régionale des terres d'ici 2050. 780 millions d'hectares seront aménagés touchant la vie de 232 millions d'habitants. Environ 10 millions d'hectares devront être restaurés chaque année.

Le programme est en concordance avec les politiques de la CEDEAO visant l'instauration d'un environnement propice au développement des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans les pays membres, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre de *la politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP)*¹⁹, y compris celles des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux et leurs organisations. Pour rappel, les trois axes majeurs d'intervention de l'ECOWAP sont

¹⁸. Les 5 autres Solutions du Plan stratégique du PNUD 2018-2022 sont : Solution 2 (Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable), Solution 3 (Renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes), Solution 4 (Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète), Solution 5 (Comblent le déficit énergétique), Solution 6 (Promouvoir l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles).

¹⁹. La politique agricole de la CEDEAO a été adoptée à Accra en janvier 2005.

: (i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (ii) la mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire, et (iii) l'adaptation du régime commercial extérieur.

L'intervention du programme, particulièrement dans sa dimension d'appui aux populations rurales pour renforcer leur résilience en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche, s'inscrit dans la *Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS)* et ses piliers stratégiques, plus spécifiquement le Pilier stratégique "Résilience". L'objectif de ce pilier stratégique de l'UNISS est de restaurer et de consolider la résilience des communautés et des systèmes sociaux dans les pays du Sahel pour un développement humain durable, en mettant l'accent sur les changements socio-économiques structurels et une meilleure répartition des richesses.

Le programme concourt aussi à l'atteinte des *Objectifs de Développement Durable (ODD)* et plus spécifiquement l'ODD 2 ("Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable"), l'ODD 5 ("Parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes"), l'ODD 13 ("Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions") et, dans une moindre mesure, l'ODD 1 ("Éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde"), l'ODD 12 ("Instaurer des modes de consommation et de production durables") et l'ODD 15 ("Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres") et sa cible 3 ("D'ici à 2030, 100% des terres dégradées par rapport à la période de référence 2002-2013 doivent être restaurées, tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres").

2.2.7. Adéquation de l'offre du programme aux besoins des groupes cibles/bénéficiaires

Les principaux défis à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales identifiées dans le cadre de l'élaboration du PAMED sont :

- la dégradation des ressources naturelles ;
- la faiblesse des revenus de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles.

La pertinence du PAMED réside dans sa capacité à aborder de manière holistique ces défis, plus spécifiquement ceux auxquels font face les petits exploitants agricoles et les groupes vulnérables tels que les femmes et les personnes déplacées internes dans les zones d'intervention dans un contexte d'insécurité grandissante, en favorisant non seulement le développement durable, l'autonomisation économique des bénéficiaires et la préservation des ressources naturelles et partant à répondre à leurs besoins et leurs attentes, mais aussi la valorisation des produits agrosylvopastoraux et la gouvernance des ressources naturelles. Aussi, les interventions du programme consistent à :

- ✓ **Renforcer les capacités des coopératives de petits producteurs par la formation et le développement des compétences de leurs membres** : Le programme met l'accent, d'une part, sur la formation des coopératives de petits producteurs sur diverses problématiques liées à l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la pêche et la foresterie pour une production agro-sylvo-pastorale plus efficace et durable. Evidemment, cela va de pair avec l'espoir que les coopératives ainsi formées deviendront à terme les relais durables pour la formation d'autres coopératives suivant une approche de parrainage.
- ✓ **Promouvoir des fermes agroécologiques polyvalentes (FAEP) pilotes** afin de démontrer la faisabilité et la viabilité des systèmes de production alimentaire durables et résilients qui aident à maintenir des écosystèmes et qui améliorent progressivement la qualité des terres et des sols, répondant ainsi aux besoins des petits exploitants agricoles en termes d'approches pratiques et réussies à reproduire. L'objectif à long terme du développement des FAEP est donc la réplique des expériences réussies par les bénéficiaires et d'autres

acteurs (coopératives, organisations des producteurs, ONG, projets et programmes, promoteurs privés, etc.) dans les deux régions d'intervention du programme et ailleurs au Burkina Faso.

- ✓ **Renforcer la sécurité alimentaire et appuyer la diversification des moyens de subsistance** : Le programme met également l'accent sur la sécurité alimentaire et la diversification des moyens de subsistance par la création des espaces sécurisés et intégrés de production (agriculture-élevage-PFNL-pisciculture) ; la promotion de la technologie de jardin nutritif et de jardin super potager ; la promotion de filières porteuses, des énergies alternatives et renouvelables (biodigesteur, solaire, etc.), des intrants biologiques ou homologués et leurs utilisations judicieuses, de la production des plants en pépinières et du reboisement, de la production d'aliments de bétail ; l'accès aux services financiers innovants adaptés ; le renforcement de la sécurisation foncière des investissements, etc.
- ✓ **Appuyer l'objectif de gestion durable des terres par la mise en œuvre d'une approche « aménagement du territoire »** avec la restauration des sols dégradés par le moyen de différentes techniques éprouvées (demi-lunes, diguettes, zaï, etc.), l'aménagement des basfonds et la protection des berges des cours et plans d'eau pour lutter contre la dégradation accélérée des ressources naturelles et notamment des terres, la fragilité des écosystèmes, etc., car les petits exploitants agricoles et plus largement les populations rurales dépendent également des ressources naturelles comme source de revenus et de nourriture.
- ✓ **Inclure les groupes vulnérables comme acteurs et comme bénéficiaires** : Une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques des groupes vulnérables de la population, particulièrement les femmes et les personnes déplacées internes avec pour objectif de réduire les inégalités de genre et répondre de manière proactive aux défis de sécurité tout en renforçant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.
- ✓ **Promouvoir les technologies économes en combustibles ligneux** : Le programme fait également de la promotion et la diffusion des technologies économes en combustibles ligneux (bois, charbon de bois et résidus de culture), notamment les foyers améliorés pour les gros consommateurs de bois que sont les dolotières et les restauratrices en milieu rural, une priorité. Il faut dire que la coupe abusive du bois et la production de charbon de bois sont la cause première de la déforestation dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest et plus largement au Burkina Faso.

2.2.8. Sensibilité genre du programme

La triangulation des informations collectées à travers les différentes sources de données (revue documentaire, entretiens semi-directifs et focus group) dénote que le PAMED est sensible au genre. L'un des principes directeurs qui est d'application dans la mise en œuvre du programme est le principe d'équité homme-femme. Aussi, les actions de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme intègrent la problématique d'équité et de l'égalité entre hommes et femmes. Ajoutons à cela que 7 indicateurs et cibles à mi-parcours et en fin du cadre de résultats actualisé du programme sur 23 (soit 30%) font explicitement référence aux femmes et/ou sont ventilés par sexe (voir tableau 6) et qu'un pourcentage de 30% a été fixé pour la participation des femmes à toutes les formations en 2023, y compris les formations spécifiques sur les compétences agricoles pour les femmes (fauche et conservation de fourrage, culture fourragère, gestion des fermes, production de plants en pépinières, etc.).

Par ailleurs, les femmes sont parmi les bénéficiaires directs des actions transformationnelles du programme. Ainsi, en 2020, une étude portant sur l'établissement de la situation de la sécurisation foncière des investissements, notamment ceux des femmes et des jeunes, dans les communes d'intervention du programme a été conduite. Elle met en exergue les points de faiblesse et les leviers sur lesquels le programme pourra agir afin de permettre d'une part aux détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés d'avoir une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des jeunes, et d'autre part de proposer une stratégie et un plan d'accompagnement pour une gouvernance efficace et durable de ressources

naturelles dans les zones d'intervention du programme. De plus, grâce aux actions de sensibilisation du programme à l'endroit des collectivités et des coopératives, ces derniers ont amorcé le processus de négociation avec les détenteurs de droit foncier dans l'ensemble des communes pilotes. Aussi plusieurs coopératives, y compris des coopératives féminines, ont entamé le processus pour d'une part se conformer à l'acte uniforme OHADA, et d'autre part, pour sécuriser leurs propres sites dans certaines communes d'intervention du programme²⁰.

Les résultats de la revue documentaire indiquent aussi qu'en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le programme a formé 39 acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ses activités dont 15 femmes sur l'approche genre et l'utilisation des outils d'équité hommes-femmes en 2021. Plus encore, au niveau des fermes agroécologiques polyvalentes (FAEP) :

- Les outils de gouvernance élaborés par les exploitants des FAEP accordent une attention particulière au genre. Dans chaque FAEP, il y a 2 coopératives féminines bénéficiaires et 3 à 4 coopératives mixtes et des personnes déplacées internes (PDI) avec au total 607 bénéficiaires dont 492 femmes (81%) et 85 PDI ;
- 30 femmes formées en production de plants en pépinière connaissent les techniques de production des plants en pépinière qu'elles mettront en pratique pour produire les plants répondant à leurs propres besoins et celui du marché local. A terme, toutes les femmes bénéficiaires des FAEP seront aptes à produire leurs plants. Autrefois cette activité dans la localité était plus pratiquée par les hommes.
- 65 femmes formées connaissent les techniques de fauche et de production et conservation du fourrage. Mieux, 33% d'entre elles maîtrisent la technique et sont aptes à conduire la culture fourragère. Ces activités jadis pratiquées majoritairement par les hommes seront aussi conduites désormais par toutes les femmes membres des coopératives bénéficiaires des FAEP dans le cadre du programme.
- 50 femmes membres des coopératives féminines disposent des compétences et sont aptes à mettre en place des jardins nutritifs avec des espèces contribuant à la sécurité nutritionnelle (baobab, moringa, manioc). A terme, toutes les femmes s'approprieront cette technique dont la mise en place est en cours.

Les résultats et impacts en termes d'égalité des sexes et autonomisation des femmes repris dans le rapport d'activité 2022 montrent qu'au niveau des FAEP :

- Sur les 716 petits exploitants agricoles des communes de Dédougou, Dassa et Fara appliquant les technologies améliorées de production agricole durables et adaptées au climat, 526 sont des femmes soit 73% des exploitants ;
- En 2022, sur les 7 030 800 FCFA générés par les FAEP au profit de 182 petits exploitants agricoles dont 110 femmes hôtes et 15 femmes PDI dans les communes de Dédougou et de Fara, la part des femmes est estimée à 4 352 300 FCFA soit près de 62% du montant total ;
- En 2023, près de 49 millions de FCFA de recettes ont été générées par les fermes dont 60% au profit des femmes.

Toujours selon le rapport annuel 2022, au total 26 femmes, soit 65% des membres des Unités de Compostage Rurale (UCR) formées, produisent pour leurs propres besoins et celui du marché local du compost amélioré, notamment du bokashi. De plus, 84 femmes issues de 18 coopératives sur un total de 126 membres (67% de femmes) ont été formées sur les changements transformationnels et disposent des aptitudes en matière de leadership et de gestion de changements.

En 2023, comme en 2022 et en 2021, le programme a accordé une part importante à la femme dans ses actions transformationnelles. Ainsi :

²⁰. Source : Rapport annuel 2020 du PAMED.

- Parmi les 1 303 petits exploitants (es) formateurs (rices) formés et connaissant les nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques, et les itinéraires techniques de production 60% sont des femmes ; 80% d'entre eux sont déclarés aptes et engagés à dupliquer ces pratiques pour la campagne sèche 2023 2024 ;
- Au titre des 441 nouveaux petits (es) exploits(es) agro-sylvo-pastoraux disposant de parcelles sécurisées sur les FAEP, 50% sont des femmes ;
- Les 180 nouveaux jardins super potagers et les 45 jardins nutritifs aménagés en 2023 sont exclusivement dédiés aux femmes ;
- Sur les 176 tonnes de production maraichère issues des fermes en 2023, 65% appartiennent aux femmes, dont des femmes PDI ;
- Un pourcentage de 30% a été fixé pour la participation des femmes à toutes les formations en 2023. Cela inclut aussi des formations spécifiques sur les compétences agricoles pour les femmes (fauche et conservation de fourrage, cultures fourragères, gestion des fermes, production de plants en pépinières, etc.)²¹.

2.3. Cohérence du programme

2.3.1. Mise en place de formes de synergie avec d'autres entités

Le PAMED a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l'étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que le SP/CNDD, le Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement et les autres ministères sectoriels concernés (Agriculture, Environnement, Energie, Action Humanitaire, etc.), les agences du Système des nations Unies (FAO, PAM), les services techniques régionaux et provinciaux (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les collectivités territoriales en vue de la création d'une synergie d'action et des conditions d'une meilleure appropriation nationale et locale. Non seulement ces derniers ont collaboré avec d'autres acteurs tels que le Confédération Paysanne du Faso (CPF), le Mouvement des Paysans Sans Frontières (MPSF) et l'Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale (OCADES) dans l'élaboration et l'exécution du projet et les entreprises chargées de la réalisation des ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du programme et le suivi des activités.

Le partenariat noué par le programme avec l'OCADES, la CPF et le MPSF a permis, en 2020, d'amorcer les actions de base indispensables pour la suite du programme (définition de l'approche d'intervention, identification des communes et des coopératives de base), tandis que le partenariat développé avec les collectivités territoriales, les services techniques de l'Etat et les autorités administratives et communales a abouti, entre autres, à une prise en charge par les communes du processus de sécurisation foncière des sites des FAEP, à l'obtention de l'avis de faisabilité du barrage par le ministère de l'Environnement, et à la mise en place du comité d'orientation et de suivi des travaux du barrage de Niangdo, tandis que le partenariat avec les fournisseurs de services techniques (formation, suivi-accompagnement, etc.) a permis de renforcer les capacités des acteurs et d'assurer le suivi-encadrement des bénéficiaires des fermes agroécologiques polyvalentes. Enfin, sans le partenariat noué avec les fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles et les entreprises chargées de réaliser les ouvrages (barrages, périmètres maraîchers, etc.), la réalisation des activités du programme contribuant à la restauration et la gestion des ressources naturelles ou renforcement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des producteurs et, in fine, à la sécurité alimentaire n'aurait pas été possible.

²¹. Source : Rapport d'activités du PAMED au 31 octobre 2023.

Notons que des conventions formelles avec les partenaires de mise en œuvre des activités sur le terrain et notamment les entreprises de construction des ouvrages et les structures de formation ou de suivi-accompagnement des bénéficiaires ont été signées tout au long de l'exécution du programme. Ces conventions de partenariat fixent les modalités de collaboration entre le programme et ces partenaires d'exécution.

2.3.2. Compatibilité du programme avec d'autres projets et programmes

Comme indiqué au point 2.1, le PAMED est compatible avec d'autres interventions antérieures ou en cours du Gouvernement, du PNUD ou des autres agences du système des Nations Unies. En effet, ses objectifs spécifiques (Restauration et gestion durable des ressources naturelles en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN, accroissement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux, et appui aux acteurs pour mettre en œuvre une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles) sont similaires ou proches de ceux du projet PNUD/FEM « Projet d'Adaptation basée sur les Ecosystème (EBA FEM) », du Programme électrification rurale, du Programme d'Appui au Développement Local (PADEL), du Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), du Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA), du Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) Burkina; ME – (vii) Programme Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun (ECED-Mouhoun), du Programme d'Investissement Forestier (PIF), du Projet d'appui aux populations dépendantes de la forêt (PAPF/DGM), pour ne citer que ces exemples.

2.4. Efficacité du programme

2.4.1. Niveau d'atteinte des résultats attendus

Le niveau de réalisation des objectifs et résultats attendus du PAMED, tels qu'énoncés dans le ProDoc, est apprécié par l'attribution d'un « Score » de TE (Très élevé : taux de réalisation $\geq 100\%$), E (élevé : $75\% \leq$ taux de réalisation $< 100\%$), M (moyen : $40\% \leq$ taux de réalisation $< 75\%$), F-N (faible ou nul : $0\% <$ taux de réalisation $\leq 40\%$) ou NP (les éléments à disposition ne permettent pas de quantifier le niveau de réalisation du résultat).

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du PAMED sont satisfaisants (cf. tableau ci-après). Au 31 décembre 2023, neuf (9) résultats spécifiques attendus repris dans le cadre de résultats sur un total de vingt-trois (23) résultats spécifiques attendus, soit environ 39%, ont d'ores et déjà été entièrement réalisés, tandis que cinq (5) autres résultats spécifiques attendus (soit 22%) ont été réalisés à un taux compris entre 75% et 95%. Si l'on considère le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats attendus à mi-parcours (en 2023), on constate que onze (11) résultats spécifiques attendus (soit environ 48% de l'ensemble des résultats spécifiques attendus) ont été réalisés à 100%. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que le projet a fait face à plusieurs défis depuis son lancement et notamment les multiples difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme : le retard dans la mise en place de l'équipe et le lancement du programme, le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les travaux, la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones d'intervention du programme tout particulièrement en 2022 et en 2023, la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020, etc. (voir point 2.4.3).

Tableau 7 : Niveau de réalisation des résultats attendus du PAMED au 31/12/2023

Produits escomptés	Indicateurs de produit	Valeur de référence	Cible atteinte				Cible fin du projet	Score				
			2020	2021	2022	2023		TE	E	M	FN	NP
Composante 1 : Gestion durable des ressources naturelles et résilience des ménages agro-sylvo- pastoraux												
Résultat 1 : Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN.												
Produit 1.1: Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone du programme, disposent de connaissances leur permettant d'augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant les technologies améliorées de production agricole	62,74% 0	0	162 dont 115 femmes	685 nouveaux exploitants dont 369 femmes et 73 PDI	69%	90%					
Produit 1.2: Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone du programme, disposent d'équipements et d'intrants de qualité leur permettant d'accroître les rendements.	Nbre de ménages détenteurs de fermes agroécologiques	107	107	491 dont 334 femmes et 85 PDI	491 dont 334 femmes et 85 PDI	932 dont 624 femmes et 186 PDI	95% (2000/2107)					
	Nbre de femmes bénéficiaires de jardins polyvalents	517	517	851	851	1076	92% (6000/6517)					
Produit 1.3: Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention du programme, disposent de technologies de production (Fauche et C. F., Culture fourragère) efficace et durable d'aliments de bétail dans la zone d'intervention	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant les techniques de fauche et conservation du fourrage: - Femme : - Jeune :	32,27%	32,27%	166 exploitants	166 exploitants	39,36%	70%					
	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant la pratique des cultures fourragères : - Femme : - Jeune	16,19% dont 36,30% de femme et 44,70 jeunes	16,19% dont 36,30% de femme et 44,70 jeunes	128 nouveaux petits exploitants dont 65 femmes	128 nouveaux petits exploitants dont 65 femmes	27,46%	70%					
Produit 1.4: Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)	Pourcentage de gros consommateurs connaissant les technologies d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)	36,53%	36,53%	50 gros consommateurs connaissant les technologies d'économie des combustibles ligneux	50 gros consommateurs connaissant les technologies d'économie des combustibles ligneux	83,02%	90%					
	Pourcentage de gros consommateurs disposant d'équipement pour l'application de technologies	23%	23%	50 gros consommateurs connaissant les	50 gros consommateurs connaissant les	47,80%	90%					

Produits escomptés	Indicateurs de produit	Valeur de référence	Cible atteinte				Cible fin du projet	Score						
			2020	2021	2022	2023		TE	E	M	FN	NP		
	d'économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)			technologies d'économie des combustibles ligneux	technologies d'économie des combustibles ligneux									
Produit 1.5: Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d'intervention, disposent de source d'énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire	Coopératives /transformateurs disposant de source d'énergie propre productive : - Féminins : - Jeunes :	166	166	181	181	192	ND							
	Pourcentage de ménages disposant de biodigester fonctionnel	3,85%	3,85%	3,85%	0%	6%	20%							
Produit 1.6: Le village de Niangdo dans la commune de POA / province du Boulkiemde disposant de barrage et de périmètres aménagés	Volume de la retenue d'eau (M3)	0	0	0	0	580 000m3	100%							
Produit 1.7: Les populations de Niangdo disposant des capacités d'exploitation durable des 5ha de terres aménagées et irriguées	% des populations affectées réinstallées	0	100%	100%	100%	100%	100%							
	Nbre d'AGR créés au profit	0	0	0	0	30	50							
	Nbre de bosquets créés	0	0	0	0	0	3							
Composante 2 : Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux														
Résultat 2 : Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux (ales) sont accrues.														
Produit 2.1: Les acteurs économiques des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux produits locaux et au contexte rural.	Nombre d'adhérents par type de produits financier innovant	11	11	11	0	ND	ND							
	Adhérents par type de produits financier innovant	Crédit agricole : 50 Warrantage : 8 Embouche : 3 Commerce : 60 Crédit : 194 Epargne : 3289	Crédit agricole : 50 Warrantage : 8 Embouche : 3 Commerce : 60 Crédit : 194 Epargne : 3289	0	0	Crédit agricole : 55 ; Warrantage : 10 ; Embouche : 10 ; Commerce : 70 ; Raagligidi : 90 ; Crédit : 200 Epargne : 3500	Crédit agricole : 52 ; Warrantage : 10 ; Embouche : 10 ; Commerce : 70 ; Raagligidi : 90 ; Crédit : 200 Epargne : 3300							

Produits escomptés	Indicateurs de produit	Valeur de référence	Cible atteinte				Cible fin du projet	Score						
			2020	2021	2022	2023		TE	E	M	FN	NP		
Produit 2.2: Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux	Pourcentage d'exploitants (es) connaissant de l'utilisation de technologie performante de production, de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux : - Femmes : - Jeunes :	32,61% (dont 53,51% jeunes et 46,48% femmes)	32,61% (dont 53,51% jeunes et 46,48% femmes)	0%	0%	37%	50%							
	Nombre d'unités par type de technologie fonctionnelles	565 unités de production, 550 unités de transformation et 539 unités de conservation	565 unités de production, 550 unités de transformation et 539 unités de conservation	0	0	570 unités de production (UP), 560 unités de transformation (UT) et 550 unités de conservation (UC)	575 unités de production (UP), 565 unités de transformation (UT) et 555 unités de conservation (UC)							
Produit 2.3: Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire...) pour l'écoulement des produits agro-sylvo-pastoraux	Pourcentage des exploitants (es) des zones cibles ayant un accès aux marchés (foire...) pour l'écoulement des produits agro-sylvo-pastoraux	48,36%.	48,36%.	0%	0%	30%	68%							
Composante 3 : Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles.														
Résultat 3 : Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles.														
Produit 3.1: Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de compétences, de mécanisme de partenariat et de moyens d'appui-conseil et de contrôle de l'application des textes de gestion durable des ressources naturelles	Pourcentage d'acteurs des services techniques connaissant bien les textes de gestion durable des ressources naturelles	69,23%	69,23%	-	-	100%	100%							
	Pourcentage d'acteurs des services techniques ayant amélioré leurs connaissances dans leurs fonctions.	0	0	12 agents des services techniques	12 agents des services techniques	80%	100%							
Produit 3.2: Les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et	Pourcentage des responsables des collectivités connaissant les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN	42,86 %	42,86 %	-	-	56%	100%							

Produits escomptés	Indicateurs de produit	Valeur de référence	Cible atteinte				Cible fin du projet	Score						
			2020	2021	2022	2023		TE	E	M	FN	NP		
règlementaires en lien avec la GRN	Pourcentage des organisations d'exploitants dont les responsables connaissent les textes législatifs et réglementaires en lien avec la GRN	39,75%	39,75%	-	-	63,64%	70%							
Produit 3.3: Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes	Pourcentage des détenteurs de droits fonciers et des notabilités concernés connaissant la sécurité foncière des exploitations agricoles particulièrement celle des femmes	15,4%	15,4%	-	-	65%	100%							
	Superficie des berges de Mouhoun protégées par des reboisements	40ha	40ha	40ha	45ha	45ha	ND							

2.4.2. Efficacité dans la réalisation des activités

Il serait fastidieux de présenter ici l'ensemble des activités réalisées sur le terrain. Toutefois, les informations reprises dans le tableau ci-dessous, quand bien même elles ne seraient pas exhaustives, donnent une idée de taux de réalisation des activités programmées.

Tableau 8 : Efficacité dans la réalisation des activités

2020	2021	2022	2023
<ul style="list-style-type: none"> - 2 études (la situation de référence du programme et le profil de vulnérabilité et de pauvreté sensible au genre) ; - 12 coopératives agricoles mixtes et 9 coopératives agricoles féminines engagées à porter les actions transformationnelles identifiées ; - 1 500 membres dont plus de 40% de femmes identifiés pour être formés ; - 4 sites pilotes pour permettre aux petits producteurs et aux PDI de disposer d'équipements et d'intrants de qualité, identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - 7 activités réalisés à 100% - 22 activités réalisées à un taux de plus de 75% ; - 10 activités réalisées à un taux compris entre 50 et 75% ; - 10 activités réalisées à un taux de moins de 50% ; - 8 activités programmées et non réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 activités ont été réalisées à 100% ; - 16 activités réalisées à un taux de plus de 75% ; - 6 activités réalisées à un taux compris entre 75% et 50% ; - 9 activités réalisées à un taux de moins de 50% ; - 6 activités programmées et non exécutées. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 activités ont été réalisées à 100% ; - 1 activité réalisée à un taux de plus de 50% ; - 10 activités réalisées à un taux compris entre 50% et 25% ; - 6 activités réalisées avec un taux de moins de 25% ; - 6 activités programmées non réalisées.

Source : Tableau établi sur la base des rapports annuels du PAMED

2.4.3. Principaux facteurs ayant impacté la mise en œuvre du programme et ses résultats

Plusieurs difficultés et contraintes ont entravé la bonne marche du PAMED et l'atteinte des résultats :

- Le retard dans le recrutement de l'équipe du programme (soit 6 mois de retard pour le Coordonnateur National, la chef d'antenne du Centre-Ouest et l'Expert en suivi-évaluation, et 7 mois de retard pour les 5 animateurs VNU communautaires) et le lancement tardif du programme (soit presque 10 mois de retard) lié au contexte politique (élections générales), sécuritaire (insécurité touchant une partie de la zone d'intervention du programme, notamment la Boucle du Mouhoun) et sanitaire lié au Covid-19. De plus, le PAMED a connu une instabilité du personnel avec le départ de deux animateurs et plus récemment en septembre 2023 de celui de l'experte en suivi évaluation.
- Les difficultés de la mobilisation et la sécurisation du foncier par les exploitants agrosylvopastoraux et la réticence des propriétaires terriens à céder des espaces au profit des PDI. Les solutions mises en œuvre pour surmonter ce problème ont consisté à prendre en compte les propriétaires terriens parmi les bénéficiaires, à former les acteurs sur le processus de délivrance des APFR, à impliquer les dirigeants des collectivités territoriales auprès des propriétaires terriens dans la recherche de solutions, à sensibiliser les acteurs (propriétaires terriens, collectivités territoriales, etc.) sur les avantages de la sécurisation foncière, à privilégier les démarches participatives et la signature d'accords fonciers clairs pour éviter les remises en cause.
- Les contraintes techniques liées à la réalisation du barrage de Niangdo en raison de sa complexité. Le programme a été obligé de recruter un cabinet chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée et d'impliquer

d'avantage certains services et directions techniques de l'Etat : la Direction Générale des Aménagements agricoles et du Développement de l'Irrigation (DGADI), la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH), l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANERE) et l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) et de négocier une prolongation des travaux de construction du barrage jusqu'en fin juin 2023.

- L'insuffisance d'eau pour répondre aux besoins divers de certaines fermes. Le programme a essayé de contourner ce problème en faisant effectuer un audit par des services techniques de l'Etat, en renforçant les sources d'Eau par la réalisation de forages supplémentaires ou en recourant à des techniques économes en eau (paillage, super potager).
- L'insuffisance d'eau dans les FAEP. En effet, durant les mois de mars, avril et mai, des dysfonctionnements dus aux installations solaires ou à la plomberie ou encore au comportement naturel des nappes phréatiques ont entraîné en 2022 une perte de près de 80% de parcelles d'oignon dans la FAEP de Dassa et réduit de moitié la quantité d'oignon récoltée dans la FAEP de Noakuy (Dédougou). Pour résoudre le problème, le PAMED a commandité un audit des différentes installations et des tests sur les panneaux solaires sur la FAEP de Noakuy. Les résultats des tests sur les panneaux ont permis de procéder au remplacement de tous les panneaux solaires sur le site de Noakuy. Les résultats de l'audit montrent également un comportement naturel des nappes phréatiques sur les 3 sites qui ne se rechargent pas rapidement pendant ces périodes chaudes de l'année. De plus l'audit révèle que le débit de 24m³/h recommandé au départ ne permet pas d'irriguer convenablement 5ha de superficie en culture maraîchère en toutes saisons. L'audit a recommandé la réalisation d'un forage supplémentaire par site pour combler le déficit d'eau.
- Le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés d'exécuter les travaux et ses effets induits (rallonges sur les délais d'exécution, retards dans la réception et l'utilisation des ouvrages, déception des bénéficiaires, accroissement des coûts de suivi et contrôle, etc.) conduisant le programme à appliquer des pénalités prévues par les textes en cas de non-respect des délais fixés dans le contrat et à faire le suivi rapproché des entreprises à travers des rencontres hebdomadaires en ligne ou avec les animateurs de terrain du programme
- Les difficultés de mobilisation de la contrepartie financière nationale ainsi que les retards dans la soumission des formulaires de demande de fonds (FACE) par les partenaires d'exécution (MPSF et CPF). La non-mobilisation de la totalité de la contribution de la partie nationale a eu pour conséquence, le retard dans la construction du barrage de Niangdo et la non-réalisation de certaines activités qui accompagnent la construction du barrage dont la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale et les opérations de réinstallation des populations affectées, en particulier. En raison des retards dans la soumission des FACE par le MPSF et la CPF, certaines activités prévues pour démarrer en janvier 2021 n'ont l'être qu'en septembre 2021, soit avec 8 mois de retard sur le calendrier prévu. Ces retards se sont reproduits en 2022 et 2023 (par exemple, aucun FACE n'avait été soumis au financement au 31 mars 2023). Cela s'explique, entre autres, par la non-maitrise du processus de soumission des FACE dû à l'instabilité du personnel de ces partenaires. Toujours est-il que le programme a dû organiser des sessions de recyclage sur les FACE en 2023 et une rencontre spécifique avec le ministère de tutelle pour expliquer le problème.
- La dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones d'intervention du programme tout particulièrement en 2022 et en 2023 (les Communes de Tchérība dans la province du Mouhoun et de Dassa dans la province du Sanguié notamment). Cela a entraîné une limitation d'accès de l'équipe de coordination du programme, l'abandon d'une commune (la Commune de Gassan dans la province du Nayala) et la suspension des activités pendant plusieurs mois dans certaines communes (c'est le cas de la Commune de Dassa) et le report de certaines missions de suivi des activités sur le terrain. Aussi, l'équipe du programme a dû parfois assurer le suivi des activités sur le terrain en coordination avec les autorités régionales et les forces

de défense et de sécurité et adapter l'évolution du programme en ayant recours à des ONG locales pour la mise en œuvre des activités. Il convient de souligner que l'insécurité grandissante dans la zone d'intervention a eu pour conséquence, entre autres, le déplacement massif interne des populations et quatre communes d'intervention du PAMED figurent parmi les communes d'accueil des Personnes Déplacées Internes, à savoir les communes de Dédougou, de Fara et de Tchérifa dans la Boucle du Mouhoun, et celle de Tenado dans le Centre-Ouest.

- La survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020 et son impact sur les activités de terrain en 2020, 2021 et au premier semestre 2022 : en raison du confinement, de l'interdiction des réunions en présentiel et des mesures barrières, la coordination du programme a dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SP/CNDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail (réunions).
- L'évolution de la situation politique du Burkina Faso en 2022 et notamment les coups d'Etat du 24 janvier 2022 et du 30 septembre 2022 et les restrictions qui s'en sont suivies ont conduit l'équipe du programme à reporter certaines activités à 2023 et retarder la mise en œuvre d'autres activités du PTA. De plus, à la suite du coup d'Etat du 24 janvier 2022, les conseils régionaux et surtout municipaux, partenaires importants du programme dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités au niveau des communes ont été dissouts. Cela a tout logiquement affecté négativement la mise en œuvre de certaines activités du PTA 2022, plus particulièrement les activités nécessitant la mobilisation des collectivités territoriales.

En revanche, les facteurs suivants ont joué positivement sur l'efficacité du programme :

- le fort engagement des parties prenantes notamment le SP/CNDD et les ministères sectoriels concernés (Environnement, agriculture, ressources animales) ;
- le fort engagement des coopératives de petits producteurs, en particulier des femmes, en tant que cheville ouvrière du programme, a contribué positivement à la mise en œuvre réussie des activités (mise en place des différentes techniques dans les fermes, valorisation, gestion).
- la forte implication des autorités locales et des propriétaires terriens dans le processus de mise en place des FAEP ;
- la signature des conventions de partenariat formelles avec les entreprises chargées de la réalisation des travaux et les autres partenaires d'exécution du programme (les prestataires de services formation et de suivi-accompagnement, notamment).

2.5. Efficience du programme

2.5.1. L'utilisation des ressources

✓ Les ressources humaines

La gestion du PAMED a requis la mise sur pied d'une équipe composée d'un Coordonnateur national ; un Spécialiste en Suivi-Evaluation apprentissage ; un Spécialiste chargé de la communication, de mobilisation de ressources et des partenariats ; un Assistant à la gestion administrative et financière ; un Chef d'Antenne basé à Koudougou, cinq (5) animateurs VNU (Volontaires des Nations Unies) communautaires et quatre (4) chauffeurs.

✓ Les ressources financières

En 2020, il était prévu d'allouer respectivement environ 81%, 1,6%, 8% et 9% du budget du programme à la Composante 1 (Gestion durable des ressources naturelles et résilience des ménages agro-sylvo- pastoraux), la Composante 2 (Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux), la Composante 3 (Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles) et la gestion du programme. Ces chiffres ont quelque peu changé en 2021 (près 66%, 13%, 6% et 10% du budget du programme devait être consacré à la Composante 1, la Composante 2, la Composante 3 et la gestion du programme), en 2022 et 2023 aussi.

Tableau 9 : Budget prévisionnel du programme 2020-2023 par composantes (en F CFA)

Résultat	2020		2021		2022		2023	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Composante 1	1 272 900 000	81,11	1 522 415 193	66,17	923 822 707	59,63	186 891 900	29,18
Composante 2	25 000 000	01,59	311 500 000	13,54	239 000 000	15,43	129 000 000	20,14
Composante 3	132 500 000	08,45	130 500 000	05,67	110 500 000	07,13	99 500 000	15,53
Appui à la gestion	138 860 000	08,85	238 372 000	10,36	245 112 000	15,82	237 112 000	35,15
- dont salaires de l'UGP	78 250 000	04,99	156 500 000	06,80	156 500 000	10,10	156 500 000	24,43
Gestion/Barrage de Niangdo	-		111 028 351	04,26	42 896 824	01,99	-	
Total	1 569 260 000	100	2 300 815 544	100	1 549 331 531	100	640 503 900	100

Source : Tableau établi sur la base rapports financiers du programme

Comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessous, la part de la Composante 1 dans le montant total des dépenses du programme était de 58,45% en 2023, contre 21,02% en 2022 et 80,03% en 2021. La Composante 3 et l'appui à la gestion ont représenté respectivement 8,36% et 31,16% du montant total des dépenses en 2023, contre 4,14% et 74,84% en 2022 et environ 1,5% et 18% en 2021. Notons que les frais d'appui à la gestion incluent les salaires de l'équipe de coordination, les frais de suivi-évaluation et l'appui à la gestion du barrage de Niangdo.

Tableau 10 : Réalisations financières (USD) en 2021, 2022 et 2023

Composantes	2021		2022		2023	
	Dépenses		Dépenses		Dépenses	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Composante 1	2 162 544	80,03	57 244 206	21,02	389 444 643	58,45
- dont produit 1.1	4 975	0,18	8 226 200	02,64	30 870 093	04,63
- dont produit 1.2	459 901	17,02	19 500 000	06,26	338 972 538	50,87
- dont produit 1.3	20 906	0,78	6 318 000	02,04		
- dont produit 1.4	0	0	4 000 000	01,28	2 499 862	0,38
- dont produit 1.5	-	-	-	-	-	-
- dont produit 1.6	1 676 762	62,05	19 200 000	08,80	17 102 150	02,57
- dont produit 1.7	0	0	0		0	0
Composante 2	-	-	-	-	13 499 762	02,03
- dont produit 2.1	-	-	-	-	13 499 762	02,03
- dont produit 2.2	-	-	-	-	0	0
- dont produit 2.3	-	-	-	-	0	0
Composante 3	40 484	01,50	12 562 118	04,14	55 700 683	08,36
- dont produit 3.1	16 945	0,63	10 062 118	03,23	22 628 728	03,40
- dont produit 3.2	0	0	-	-	6 000 000	0,90
- dont produit 3.3	23 539	0,87	2 500 000	0,80	27 071 955	04,06
Appui à la gestion	499 112	18,47	233 508 400	74,84	207 635 362	31,16
Total	2 702 140	100	303 314 718	100	666 280 450	100

Source : Tableau établi sur la base des rapports annuels du programme

Les salaires de l'équipe du programme ont représenté 4,99% en 2020 et 6,80% en 2021²². A cet égard, si on tient compte des règles du PNUD, à savoir des frais de gestion ne dépassant pas 10% du budget total, on peut conclure que l'exécution du budget du PAMED a tenu compte de ce seuil standard aussi bien en 2020 qu'en 2021.

2.5.2. Indice d'efficience

Le taux de réalisation financière était de 100% en 2020, 89,43% en 2021, 43,72% en 2022 et 83,37% en 2023. Dans le même temps, le bilan des activités réalisées était respectivement de 36%, 55,96% ; 43,95% et 84%. Les taux moyens de réalisation financière et physique durant la période 2020-2023, eux, sont de 81,16% et 54,98%, respectivement.

²². Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la part des salaires dans le budget total du programme en 2022 et 2023.

Tableau 11 : Indice d'efficacité

Année	Budget mise à disposition (1)	Dépenses (2)	Taux d'exécution financière (3) = (2)/(1)	Taux d'exécution physique (4)	Indice d'efficacité = (4)/(3)
2020	700 000	700 000	100,00%	36%	0,36
2021	3 021 645	2 702 140	89,43%	55,96%	0,63
2022	1 141 900	499 228	43,72%	43,95%	1,01
2023	2 088 413	1 741 017	83,37%	84%	1,01
Total (2020 à 2023)	6 951 958	5 642 385	81,16%	54,98%	0,68

Source : Tableau établi sur la base des rapports annuels du programme

L'indice d'efficacité, c'est-à-dire le rapport entre le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière du programme est par conséquent de 0,36 en 2020, 0,63 en 2021 et 1,01 en 2022 et en 2023. Ces résultats signifient que l'exécution de programme a été efficace en 2022 et en 2023. En revanche, les deux premières années, 2020 et 2021, ont été moins efficaces avec respectivement des indices de 0,36 et 0,63. De façon globale, la mise en œuvre du programme sur la période 2020-2023 a été marquée par un faible indice d'efficacité (soit 0,68).

2.5.3. Principaux facteurs ayant impacté l'efficacité du programme

Plusieurs facteurs ont impacté positivement l'efficacité du programme dans l'utilisation des ressources et dans la réalisation des activités :

- la gestion des ressources du programme selon les standards de gestion du PNUD ;
- le recours à des VNU pour appuyer l'équipe de la coordination nationale du programme et l'équipe de l'Antenne de Koudougou ;
- la mutualisation dans la mise en œuvre de plusieurs activités (ex : le regroupement de six activités à travers deux études avec le recrutement de deux groupes de consultants externes en 2020) pour réduire les coûts ;
- le Cofinancement de certaines activités par les communes bénéficiaires, notamment la prise en charge entièrement du processus de sécurisation des sites des FAEP par elles ;
- la flexibilité du budget qui permet une affectation plus efficace des ressources (exemples : en 2021, 7,8ha ont été aménagés sur 5 ha initialement prévus avec le même budget sur un site ; sur un autre site, 3 forages ont été réalisés avec des installations solaires sur 2 prévus avec le même budget) ;
- la mise en œuvre de l'approche partenariale et collaborative qui permet d'améliorer l'efficacité du programme dans la réalisation des activités sur le terrain et dans le suivi-accompagnement des bénéficiaires.

En revanche, d'autres facteurs ont influé négativement sur l'efficacité du programme :

- la difficulté à mobiliser des ressources financières pour boucler le GAP de financement, conduisant l'équipe de coordination du programme à se lancer dans la mobilisation des ressources complémentaires pour la réalisation des activités programmées (rédaction et soumission de projets de financement, plaidoyer auprès des potentiels partenaires financiers, etc.) ;
- la difficulté à mobiliser une partie de la contrepartie financière nationale au programme.

2.6. Impact du programme

2.6.1. Impacts immédiats

✓ *Impacts sur l'environnement*

Les impacts du programme sur l'environnement sont perceptibles. La réalisation des aménagements hydrauliques et hydro-agricoles (barrage de Niangdo, forages, aménagements des bas-fonds et la protection des berges des cours et

plans d'eau) dans les zones d'intervention du programme sont source de rétention de l'eau (facteur de recharge de la nappe phréatique) et permet la pratique de plusieurs activités (FAEP, maraîchage, etc.). Ces aménagements en plus des autres activités (l'aménagement des basfonds et la protection des berges des cours et plans d'eau, réalisation de cordons pierreux, récupération des terres dégradées, etc.) ont eu un impact positif majeur sur la biodiversité et l'environnement : la protection et la fertilisation du sol (rien qu'en 2023, 28.5 hectares de terres dégradées ont été récupérées dans les zones protégées), la régénération de la flore, etc.

Un autre résultat tangible du programme est sans conteste la promotion et la diffusion des technologies économes en combustibles ligneux (bois, charbon de bois et résidus de culture), notamment les foyers améliorés pour les gros consommateurs de bois (dolotières et restaurateurs). Pour ce faire, le programme a soutenu la formation de 10 artisans dont 2 femmes pour l'appuyer dans la construction des foyers au profit des dolotières et des restaurateurs et permis à 150 dolotières et restauratrices de bénéficier de services d'énergie propre, abordable et durable en 2023. Signalons que les foyers améliorés sont très bien appréciés par les utilisateurs.

Encadré 1 : Le foyer dolo



Pour Mme WARO Bibiane, dolotière au secteur 3 de Dédougou et présidente de l'Union Communale des Dolotières de Dédougou, « Avec ce foyer, nous sommes moins exposées à la chaleur du feu et à la fumée, ce qui préserve notre santé. Ce foyer permet aussi une économie de bois de près de 70% : avant avec une charretée de bois nous pouvions préparer deux fois, avec ce nouveau modèle de foyer nous pouvons préparer cinq fois avec la même quantité de bois. Au moins 95% des cabarets de Dédougou dispose désormais de ce type de foyer ».

En plus des avantages liés à l'utilisation des foyers améliorés cités par Mme WARO, Mme TAMINI Marguerite, une autre dolotière au secteur 3 de Dédougou trouve que « la quantité d'eau utilisée est passée de 5 à 4 barriques pour la cuisson de la même quantité de dolo. De plus, le dolo est plus propre car ne contenant pas de résidus de charbon ».

Encadré 2 : Le foyer restaurant



Pour Mme GNOUMOU Estelle, restauratrice au secteur 1 de Dédougou « le foyer est moins salissant, car toute la fumée est rejetée loin hors de la cuisine et permet de faire des économies de bois car pour la même quantité de repas préparée la quantité de bois a été divisée par 3 grâce au nouveau foyer. De plus les repas sont plus propres et le temps de cuisson est passé 1h30 mn à 45 mn. Celle qui prépare est moins exposée à la chaleur du foyer ».

✓ Impacts sur les moyens de subsistance

Les activités telles que l'expérimentation des FAEP (fermes agroécologiques polyvalentes), la construction du barrage de Niangdo et le renforcement des capacités des membres des coopératives agricoles ont eu des effets bénéfiques sur les moyens d'existence des bénéficiaires.

- L'expérimentation des fermes agroécologiques polyvalentes. Les FAEP visitées sont à différents stades de fonctionnement. Si les fermes de Noakuy, Moundasso et Fara sont exploitées, celle de Ténado est à son début de mise en œuvre. Mais toutes ces fermes ne se sont pas dotées des outils et organes de gestion requis (arrêté de création des comités de gestion (COGES), mise en place des COGES, cahier de charges) et n'ont pas acquis le titre foncier dénommé « Attestation de possession foncière à titre collectif » qui confère juridiquement au bénéficiaire une jouissance privative pleine et entière. Même si les COGES sont fonctionnels, aucun document officiel n'existe pour encadrer leurs actions, ce qui limite leur efficacité quant à la gestion efficiente des fermes.

Les acteurs (autorités locales et partenaires techniques) apprécient positivement la mise en place des FAEP qui constituent des modèles d'exploitation durable des terres. Quant aux bénéficiaires, ces fermes leur permettent d'adopter de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'améliorer le niveau de production maraîchère, les légumes en particulier. Une partie des produits maraîchers est autoconsommée et l'autre partie vendue. Les revenus générés par la vente des produits maraîchers permettent de couvrir certaines dépenses familiales (frais de scolarité des enfants et soins de santé des membres du ménage) et de cotiser pour alimenter la caisse commune pour d'éventuels soutiens aux membres.

Plus généralement, beaucoup de producteurs se sont appropriés les bonnes pratiques agroécologiques au niveau des fermes.

Encadré 3 : La réplique des bonnes pratiques agroécologiques

Mr. YAMEOGO Koudraogo, président du comité de gestion de la ferme agroécologique de Fara, a répliqué



la FAEP dans son exploitation sur une superficie de 1,5 ha. Sur fonds propres, il a clôturé sa ferme, réalisé un forage muni d'un système d'exhaure solaire. Le coût total des investissements est évalué à plus de 4 millions de FCFA. Mr. Yaméogo dit « avoir exploité une parcelle dans la ferme commune et engrangé plus de 400.000 FCFA comme recette de la vente des produits. Je me suis dit que si sur cette petite superficie je peux engranger autant, alors je pouvais gagner mieux sur une grande superficie. C'est ce qui m'a amené depuis l'année passée à investir dans mon exploitation personnelle. De plus, cela me permet de libérer de l'espace dans la ferme commune au profit d'une autre personne ».



Les femmes de la coopérative Sougri-Nooma de Fara, ont répliqué les bonnes pratiques agroécologiques dans leur exploitation commune. Elles y cultivent des légumes en produisant elles même l'engrais et les biopesticides dont elles ont besoin. Pour la présidente de la coopérative, SAWADOGO Awa, « l'agriculture bio comporte beaucoup d'avantages. Nous produisons nous-mêmes l'engrais et les biopesticides qui sont moins nocifs pour notre santé et le coût est moindre par rapport aux intrants chimiques. De plus les produits durent plus longtemps que ceux produits avec les intrants chimiques. Le seul problème est l'écoulement des produits que les femmes trouvent plus chers que les autres. Mais je crois qu'avec la sensibilisation, les femmes commenceront à acheter nos produits ».

- Le barrage de Niangdo : D'une capacité de 580 000 m³, le barrage de Niangdo a été construit au profit des populations de la commune de Poa. Des études d'aménagement d'un périmètre irrigué de 5 hectares à l'aval du barrage et de la bande de servitude dudit barrage ont été réalisées et validées. La réalisation du périmètre maraîcher au profit devrait permettre à des centaines de petits agriculteurs de pratiquer le maraîchage de contre-saison et donc constituer une opportunité pour eux de remplissage progressif de leur calendrier de travail et de la diversification de leurs productions et sources de revenu. En attendant, l'eau stockée du barrage est utilisée pour abreuver les hommes et surtout les animaux, pour confectionner des briques en terre battue ou en parpaing ou pour la lessive et la vaisselle. Il convient cependant de noter que le barrage connaît des résurgences d'eaux au niveau de la digue. Des initiatives sont en cours, notamment le recrutement d'un consultant indépendant, pour trouver une solution définitive à ce problème.
- Le renforcement des capacités des membres des coopératives agricoles. Les bénéficiaires du programme apprécient positivement le renforcement de leurs capacités dans l'agroécologie qui leur a permis de produire du compost et des bio-insecticides pour accroître leur production agricole tout en préservant leur santé. De même, l'accès aux intrants (engrais et biopesticides) moins sensibles et plus résilients aux changements climatiques et aux équipements leur a permis d'améliorer significativement la production et la qualité des produits tout en respectant l'environnement.
- Enfin, 491 personnes ont bénéficié d'emplois et de moyens de subsistance améliorés dans des contextes de crise ou d'après-crise et 441 jeunes et de femmes ont obtenu ou créé des emplois verts dans les zones d'intervention du programme.

✓ *Impacts sur l'égalité des sexes et autonomisation des femmes*

Les femmes bénéficiaires du programme rencontrées citent les avantages liés aux formations reçues (techniques maraîchères modernes, techniques de production et conservation de fourrage, techniques de production du compost amélioré, techniques de production des bio-pesticides, etc.). D'ores et déjà certaines femmes améliorent leur production de gombo et oseille dans leur jardin potager familial.

Autres retombées tangibles de la mise en œuvre du programme : les forages, les systèmes photovoltaïques et les pompes solaires installés dans les FAEP contribuent à réduire la pénibilité du travail des femmes productrices, car elles ne s'épuisent plus à tirer l'eau du puits à la force des bras. De même, un ouvrage tel que le barrage de Niangdo contribue à réduire la pénibilité du travail des femmes/filles, car ce sont elles qui sont chargées de la corvée d'eau pour les besoins du ménage et pour l'abreuvement du bétail. Désormais elles ne vont plus parcourir de longue distance pour s'approvisionner en eau.

Comme mentionné dans le point 2.2.8, grâce au programme, 39 acteurs ont été impliqués dans sa mise en œuvre dont 15 femmes sur l'approche genre et l'utilisation des outils d'équité homme-femme. Les résultats l'évaluation des différentes sessions de formation montrent clairement de l'écrasante majorité des acteurs formés connaissent l'approche genre et sont aptes à utiliser les outils d'équité homme-femme dans le cadre du programme et dans bien d'autres actions de développement dont ils ont la charge.

Le programme a également accordé une part importante à la femme dans ses actions transformationnelles. A titre d'illustrations :

- Au total, 1323 petits exploitants agricoles dont 77% de femmes et 6% de PDI des communes d'intervention du programme appliquent les technologies améliorées de production agricole durables et adaptées au climat. En outre, en 2022, sur les 7 030 800 FCFA générés par les FAEP au profit de 182 petits exploitants agricoles dont 110 femmes hôtes et 15 femmes PDI dans les communes de Dédougou et de Fara, la part des femmes est estimée à 4 352 300 FCFA soit près de 62% du montant total.

- 30 femmes ont été formées en production de plants en pépinière et dès lors connaissent les techniques de production des plants en pépinière qu'elles mettront en pratique pour produire les plants répondant à leurs propres besoins et celui du marché local, tandis que 65 autres femmes ont bénéficié de formation sur les techniques de fauche et de conservation du fourrage. La plupart d'entre elles maîtrisent les techniques et sont aptes à produire des plants en pépinières ou à produire et conserver du fourrage. A terme, toutes les femmes bénéficiaires des FAEP seront aptes à le faire. Autrefois, la production de plants en pépinière et la fauche et conservation du fourrage dans les localités étaient des activités réservées essentiellement aux hommes.
- Pas moins de 50 femmes membres des coopératives féminines ont été formées sur la technique de jardins nutritifs avec des espèces contribuant à la sécurité nutritionnelle (baobab, moringa, manioc) et 26 autres femmes sur 40 membres des UCR (soit 65%) formées pour produire du compost amélioré (le bokashi) pour leurs propres besoins et celui du marché local. Les femmes ainsi formées disposent des compétences dans ces domaines et sont aptes à mettre en place des jardins nutritifs ou à produire du compost amélioré. Là également, on peut pronostiquer qu'à terme, toutes les femmes bénéficiaires des FAEP s'approprieront ces techniques.
- 84 femmes issues de 18 coopératives sur les 126 (soit 67% de femmes) bénéficiaires ont été formées sur des problématiques liées au leadership et à la gestion de changements.
- Enfin, au titre des 441 nouveaux petits exploitants agro-sylvo-pastoraux disposant de parcelles sécurisées sur les FAEP en 2023 ; 50% sont des femmes. Par ailleurs, les 180 nouveaux jardins super potagers et les 45 jardins nutritifs aménagés en 2023 sont exclusivement dédiés aux femmes. En outre, sur les 176 tonnes de production maraichère issues des fermes en 2023, 65% appartiennent aux femmes, dont des femmes PDI. Notons enfin qu'un pourcentage de 30% a été fixé pour la participation des femmes à toutes les formations en 2023. Cela inclut aussi des formations spécifiques sur les compétences agricoles pour les femmes (fauche et conservation de fourrage, culture fourragère, gestion des fermes, production de plants en pépinières, etc.).

✓ *Impacts sur les autres groupes vulnérables*

Le programme accorde aussi une attention particulière aux besoins des autres groupes vulnérables et plus particulièrement les personnes déplacées internes (PDI) avec pour objectif de répondre de manière proactive aux défis de sécurité tout en renforçant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Plus de 100 PDI au total ont bénéficié de l'appui du programme sur la période 2021-2023 et 260 personnes d'une assistance multisectorielle à la suite d'un conflit en 2023. Par ailleurs, le programme a fortement contribué au renforcement de la cohésion sociale grâce au parrainage des PDI par les populations membres des coopératives hôtes sur leurs sites. Ainsi par exemple, des PDI ont pu disposer de parcelles maraichères sur les sites de 2 coopératives dans la commune de Dédougou.

✓ *Changements de comportements/attitudes des populations*

Le programme comporte des activités d'information, de sensibilisation et de formation des petits exploitants agricoles en vue d'influencer positivement leurs attitudes/comportements pour adopter de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques (pratique de l'agroécologie, utilisation de compost amélioré et des bio-pesticides, utilisation d'intrants moins sensibles et plus résilients aux changements climatiques, etc.). Ces efforts ont eu pour résultats²³ :

- 1- Un début de prise de conscience des petits exploitants agricoles par rapport au phénomène des changements climatiques et de ses conséquences sur leurs moyens d'existence. C'est le cas de la récupération de terres dégradées. Grâce aux actions du programme, les populations ont commencé à comprendre l'enjeu de la récupération de terres dégradées.

²³. Source : Rapports annuels du PAMED

- 2- Un début de prise de conscience des acteurs par rapport à l'approche genre et l'utilisation des outils d'équité homme-femmes.

2.6.2. Impacts prévisibles de plus long terme

De nombreux éléments ont été mis en place grâce aux interventions du programme et laissent penser que des impacts de plus long terme sont probables :

1. Les membres des coopératives agricoles ont pu renforcer leurs capacités par la formation et partant ont acquis des savoirs, savoir-faire en agroécologie, en techniques maraîchères modernes, en production et conservation du fourrage, en production de plants et pépinières, etc. Ces savoirs, savoir-faire acquis le sont à vie et on peut espérer qu'ils les mettront, si ça ne l'est déjà, au service de leurs coopératives et/ou au service d'autres coopératives dans le milieu.
2. L'accès à des ouvrages et équipements (barrage de Niangdo, FAEP, équipements agricoles, moyens d'exhaure, etc.). Ces ouvrages et équipements ont une durée de vie moyenne de plus de 5 ans, 10 ans, voire plus, si bien entretenus.
3. La mise en œuvre d'une approche d'éducation environnementale notamment à travers l'expérimentation des FAEP tant en théorie qu'en pratique (formation, encadrement et fourniture d'intrants résilients aux changements climatiques et d'équipements) qui seront certainement répliquées dans d'autres communes des régions d'intervention du programme et dans d'autres régions du Burkina Faso.

2.7. Durabilité du programme

2.7.1. La durabilité des résultats

Plusieurs hypothèses permettent d'affirmer que certains résultats du PAMED vont perdurer. Parmi ces hypothèses on peut citer :

- La forte implication de la partie nationale (le SP/CNDD et les ministères en charge de l'environnement), des services techniques de l'Etat, des partenaires d'exécution (la CPF, le MPSF et l'OCADES), des autorités régionales et locales et des bénéficiaires dans l'élaboration du programme et sa mise en œuvre. Cette implication des autorités au niveau national et local et des autres parties prenantes et acteurs clés milite en faveur d'une probabilité d'occurrence forte pour la pérennisation des résultats du programme. De plus, il avait été prévu dans le document de projet des interventions dans le sens du renforcement des capacités des acteurs impliqués et de la pérennisation des acquis du programme. Autrement dit, l'ancrage national et local du programme qui responsabilise à la fois les entités nationales notamment le SP/CNDD et les ministères sectoriels concernés, les autorités régionales et locales, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires favorise l'appropriation du programme par les autorités gouvernementales et les acteurs locaux, gage elle-même d'une bonne durabilité des résultats du programme.
- Le renforcement des capacités des producteurs (rices) sur les bonnes pratiques agroécologiques et sur d'autres problématiques liées aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles et au leadership et la gestion leur confère, par exemple, la capacité de prendre en charge, à l'avenir, la gestion des investissements réalisés, les FAEP en particulier, au-delà de l'échéancier du programme.
- La responsabilisation des bénéficiaires dans la gestion des FAEP. Dans les communes visitées, les comités de gestion des FAEP sont fonctionnels, ce même si aucun document officiel n'existe pour encadrer leurs actions ; ce qui fait penser que leurs chances de durabilité à court terme sont réelles. Toutefois, à moyen et long terme, et sans appui à leur formation et/ou recyclage et sans appuis financier, technique et matériel, il est probable qu'on assistera à une baisse tendancielle de leur activité. En somme, la pérennité des FAEP dépend en grande partie de la seule volonté des bénéficiaires et de la stratégie de gestion mise en place. Elle relève aussi de la responsabilité des autorités politiques et administratives nationales et locales. Il s'agit, pour

elles, de s'approprier ces FAEP, par exemple en inscrivant l'appui à leur émergence et leur développement dans les programmes nationaux et régionaux de développement.

- Les fermes agroécologiques comme champs écoles où les producteurs (rices) mettent en pratique les bonnes pratiques agroécologiques. Ces modèles offrent une démonstration concrète des techniques durables, répondant ainsi aux attentes des bénéficiaires qui souhaitent des approches pratiques et réussies à reproduire. De plus le processus de mise en place de ces fermes a été participatif et inclusif : toutes les parties prenantes (autorités locales, services techniques déconcentrés de l'Etat, bénéficiaires, propriétaires terriens, PDI) ont été impliquées et participent à leur gestion.
- L'appropriation des bonnes pratiques agroécologiques et du modèle de ferme agroécologique par les producteurs (rices) qui les répliquent dans leur propre exploitation. Si la réplication du modèle de FAEP demande des moyens financiers conséquents, celle des bonnes pratiques agroécologiques est à la portée de tous les producteurs (rices). Au moins 40% des coopératives ont commencé à dupliquer les fermes, les jardins nutritifs et les super potagers ; 70% des 1300 petits producteurs produisent maintenant du compost, mettent en place des haies vives également et contribuent ainsi à diffuser les avantages des interventions du PAMED au-delà des bénéficiaires initiaux, touchant de ce fait un plus grand nombre de personnes, y compris les groupes vulnérables.

2.7.2. Risques pour la durabilité des résultats du programme

✓ *Risques financiers pouvant menacer la durabilité des résultats du programme*

Le principal risque pour la durabilité des résultats du programme est de nature financière, car le Gouvernement Burkinabè ne pourra pas mobiliser les ressources techniques et financières pour pérenniser les acquis, notamment l'expérience des FAEP et la reproduire dans d'autres communes. Il est également peu probable qu'il puisse financer les travaux d'aménagement du périmètre irrigué de 5 hectares à l'aval du barrage de Niangdo et de la bande de servitude dudit barrage ainsi que les autres activités qui accompagnent la construction du barrage (la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, les opérations de réinstallation des populations affectées, etc.). Or, la réalisation de ce périmètre maraîcher peut permettre à des centaines de petits exploitants agricoles de la Commune de Poa de diversifier leurs productions et sources de revenu.

Il est non moins improbable que les acteurs locaux, les collectivités territoriales et les petits exploitants et leurs coopératives en particulier, puissent par eux-mêmes mobiliser des ressources suffisantes pour financer ces investissements (aménagement du périmètre irrigué de 5 hectares à l'aval du barrage de Niangdo et reproduction de l'expérience des FAEP dans d'autres communes).

En bref, l'un des risques pour la pérennité des résultats du programme est que la dynamique insufflée par programme liée à l'expérimentation des FAEP, l'aménagement des bas-fonds et la protection des berges des cours et plans d'eau s'essouffle après la clôture de celui-ci faute d'appui technique et financier. L'équipe du programme devrait par conséquent redoubler d'efforts pour faire le plaidoyer auprès de la partie nationale pour le respect de ses engagements auprès du PNUD pour permettre, entre autres, de financer l'aménagement du périmètre irrigué de 5 hectares à l'aval du barrage de Niangdo avant la fin du programme.

✓ *Risques sécuritaires pouvant menacer la durabilité des produits du programme*

D'après les résultats des entretiens avec les acteurs, particulièrement les autorités administratives et locales et les bénéficiaires du programme, il ressort que l'insécurité dans les zones d'intervention du programme, plus particulièrement dans la région de la boucle du Mouhoun, constituent l'un des principaux risques qui pourraient menacer la poursuite du programme et la durabilité de ses bénéfices. En effet, si la situation sécuritaire venait à se dégrader davantage, elle risquerait de provoquer une suspension, voire l'arrêt des activités dans tout ou partie des

communes d'intervention, un afflux de PDI et/ou un déplacement de populations vers des zones plus stables et sécurisées. Certains bénéficiaires du programme peuvent en être concernés.

✓ ***Les risques liés aux cadres légaux, aux politiques et aux structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le programme pouvant menacer la durabilité des bénéfices du programme***

D'après la revue documentaire, le Burkina Faso dispose d'un certain nombre de plans, stratégies, politiques et instruments tendant à contrer les effets négatifs des changements climatiques et à préserver les ressources naturelles. L'existence d'une Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) 2016-2020 constitue une preuve d'engagement politique du gouvernement dans ce domaine. Aussi, la mission d'évaluation conclut que les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein desquels évolue le programme ne représentent aucun risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du programme.

Le risque pouvant menacer l'appropriation et la durabilité des acquis du programme concerne plutôt la sécurisation foncière des FAEP et des autres réalisations au profit des bénéficiaires ainsi que l'instabilité des structures de la décentralisation. En effet, aucune FAEP appuyée par le programme ne possède encore un titre foncier. Pour la suite, le programme devrait accorder une attention particulière à l'acquisition par les FAEP du titre foncier dénommé « Attestation de possession foncière à titre collectif » qui confère juridiquement au bénéficiaire une jouissance privative pleine et entière. Une fois le titre acquis, les FAEP et autres équipements obtenus à travers les appuis du programme ou à travers d'autres financements, pour valoriser le FAEP, seront usités par les bénéficiaires qui en deviendront propriétaires à la fin du programme. L'autre risque est lié à l'instabilité des structures de la décentralisation, notamment la mise en place de Délégations spéciales communales/régionales en lieu et place des Conseils communaux/régionaux élus.

✓ ***Risque lié au niveau d'appropriation des parties prenantes nationales et locales pour la pérennité des bénéfices du programme***

L'évaluation considère que le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales ne représente pas un risque pour la pérennité des bénéfices du programme car, comme mentionné précédemment, la conception de l'intervention comprend une stratégie appropriée de durabilité et de sortie pour soutenir des changements positifs dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence et la préservation des ressources naturelles après la fin du programme. La stratégie de sortie mise sur (i) l'appropriation nationale/locale, (ii) le renforcement des capacités des acteurs, particulièrement les petits exploitants agricoles et leurs coopératives et les comités de gestion de gestion des FAEP, et (iii) l'implication des bénéficiaires.

✓ ***Autres risques pour la durabilité du programme***

D'autres risques pour la durabilité du PAMED sont identifiés dans le Prodoc (voir tableau ci-après). Ce tableau présente aussi les évolutions constatées à ce jour sur les risques initialement identifiés.

Tableau 12 : Risques identifiés et avènement ou non de ces risques

Risques / Hypothèses	Mesures d'atténuation ou de contournement	Situation du risque à la date de l'évaluation
Description	Mesures d'atténuation	
Retards répétés dans la mise à disposition des contreparties financières de l'Etat (Risque)	Plaidoyer à faire auprès de l'Etat pour le respect de la périodicité des transferts	Risque survenu Mais des mesures d'atténuation de ce risque ont été prises : plaidoyer auprès de la partie nationale pour le respect de ses engagements auprès du PNUD et renforcement du suivi pour le déblocage de la contrepartie nationale.
Troubles sociopolitiques liés aux rivalités entre acteurs (rices) au niveau des communes (Risque)	Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles et faisant appel à des acteurs (rices) neutres et consensuels	Risque non survenu
La détérioration de la situation sécuritaire dans les communes d'intervention (Risque)	Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles avec les contextes	Risque survenu Mais des mesures d'atténuation de ce risque

	évolutifs dans les communes et villages	ont été prises : respect strict des mesures sécuritaires de l'UNDSS, suspension temporaire des activités et reprise à des périodes plus favorables, report de certaines missions de suivi des activités sur le terrain, réalisation du suivi des activités sur le terrain en coordination avec les autorités régionales et les FDS, recours à des ONG locales pour la mise en œuvre des activités, révision des PTBA pour prendre en compte l'afflux de PDI et actions de plaidoyer auprès des directions régionales en charge de l'action humanitaire pour plus d'attention à ces PDI.
Accentuation des crises foncières et de cohabitation entre différentes couches de la population (Risque)	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'appropriation et l'application par les acteurs (rices) de la nouvelle loi sur le foncier rural ; • Etudier les voies et moyens d'actualisation de la loi axée sur les faiblesses identifiées 	Risque survenu Mais des mesures d'atténuation de ce risque ont été prises : prise en compte des propriétaires terriens parmi les bénéficiaires, formations des acteurs sur le processus de délivrance des APFR, implication des dirigeants des collectivités territoriales et des propriétaires terriens dans la recherche de solutions, sensibilisation des acteurs sur les avantages de la sécurisation foncière, mise en œuvre de démarches participatives, signature d'accords fonciers clairs pour éviter les remises en cause, etc.
Aléas climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Inondations • Sécheresse • Instabilité des saisons pluvieuses et sévérité des saisons sèches (Risque) 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les acteurs (rices) locaux (ales) sur les mitigations des risques climatiques • Promouvoir l'adhésion aux bonnes pratiques et modes de consommation et de production durable 	Risque survenu Mais des mesures d'atténuation de ce risque ont été prises : report des activités physiques sur la période des inondations, prolongation des délais de réalisation de certaines d'activités tel le labour dans la FAEP de Dédougou, suspension des travaux d'aménagement des sites concernés, etc.
Faible disponibilité des agents des services techniques pour le suivi accompagnement des bénéficiaires hommes/ femmes et les contrôles de la réglementation (Hypothèse)	<ul style="list-style-type: none"> • Actionner les plateformes de Gestion Durable des Terres au niveau décentralisé pour permettre des échanges directs entre les parties prenantes et aboutir à des prises de décisions consensuelle 	Risque survenu (dissolution des conseils régionaux et communaux et instabilité du personnel des structures techniques déconcentrées) Mais des mesures d'atténuation de ce risque ont été prises : travailler en respectant les nouvelles mesures gouvernementales (Délégations spéciales communales).

Source : Tableau établi sur la base du Prodoc et des rapports annuels d'activités du PAMED

2.8. Gestion/coordination du programme

Pour ce qui concerne le cadre organisationnel et institutionnel de gouvernance, des dispositions nécessaires pour garantir une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace des activités ont été entreprises dès le démarrage du PAMED. Tout d'abord, un Comité de direction chargé de l'orientation, la coordination et la gestion du programme, un Comité de revue chargé du contrôle du programme et une Unité de coordination chargée de la gestion quotidienne du programme ont été mis en place. Mieux, les résultats de la revue documentaire et des entretiens avec les principales parties prenantes indiquent clairement que les instances statutaires du programme que sont le comité de direction et le comité de revue ont relativement bien fonctionné, tandis que l'équipe de coordination du programme est parvenue à assurer l'exécution des activités du programme. Ensuite, la gestion des ressources humaines et financières du programme s'est faite en respect des procédures du PNUD.

L'examen des documents du programme a permis de conclure que les enseignements tirés du programme sont documentés par l'équipe de coordination du programme à travers notamment la production des rapports annuels d'activités. Mieux, les résultats de l'exploitation des documents du projet dénotent que les informations contenues

de ces rapports sont utilisées pour renseigner le cadre de résultats du programme (exemple : le rapport du programme au 31 octobre 2023). Autrement dit, le cadre de résultats est appliqué comme outil de gestion.

S'agissant de la planification des activités, le programme privilégie une planification et une réalisation participative et inclusive des interventions. Les principales parties prenantes au niveau national sont impliquées dans l'élaboration des plans de travail et des budgets annuels. Les principaux outils de planification utilisés sont, entre autres : le document de projet, les réunions de planification avec les partenaires d'exécution et les sessions annuelles du Comité de direction et du Comité de revue.

Ajoutons que l'équipe de coordination du programme a su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elle, à savoir : la situation d'insécurité dans certaines zones d'intervention du programme et le risque lié à la pandémie du Covid-19 en 2020-2022. Ainsi par exemple, elle a dû parfois adapter l'évolution du programme en assurant le suivi des activités sur le terrain en coordination avec les autorités régionales et les forces de défense et de sécurité et en ayant recours à des ONG locales pour la mise en œuvre des activités, en suspendant ou en reportant la réalisation de certaines activités. En raison du risque lié au Covid-19, elle avait également dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SP/CNDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail (réunions).

Enfin, le programme dispose d'une stratégie de communication pour aider à renforcer sa visibilité centrée sur :

- les infographies et brochures de présentation des résultats du programme ;
- des capsules vidéo et documentaires sur les résultats du programme ;
- les réseaux sociaux pour la diffusion des résultats transformationnels du programme ;
- les témoignages et histoires de succès du programme ;
- les émissions radio, les micro programmes de sensibilisation, des jeux radiophoniques sur les thématiques promues par le PAMED : intrants naturels, respect des textes régissant la gestion des ressources naturelles, protection des berges, avantages de la sécurisation foncière, etc.

3. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRES, BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente successivement les principaux constats et conclusions de l'évaluation, les enseignements tirés des interventions du PAMED et les bonnes pratiques susceptibles d'être capitalisées, puis formule des recommandations pour consolider et pérenniser les acquis du programme et partant améliorer sa performance.

3.1. Principaux constats et conclusions

Les principaux constats et conclusions issus de l'évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Critère d'évaluation	Principaux constats et conclusions
Conception/ élaboration du programme	<p>Le PAMED a été élaboré selon une approche participative et inclusive.</p> <p>L'élaboration du programme a été conduite selon une approche participative par la concertation des différentes catégories d'acteurs concernés au niveau national et local. Sa mise en œuvre se fait aussi suivant un processus inclusif et participatif. Elle met en relation plusieurs acteurs qui appuient toutes les activités du programme à différents niveaux. Cette approche transversale et participative a été adoptée pour garantir l'appropriation nationale et locale afin de capitaliser les expériences et expertises ainsi que les ressources disponibles et d'assurer la réalisation des résultats escomptés sur la base d'interventions catalytiques aux effets durables.</p> <p>Les indicateurs du cadre de résultats du programme au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Les cibles à mi-parcours et de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps.</p>
Pertinence du programme	<p>Le PAMED s'est révélé très pertinent en mettant en œuvre une approche intégrée pour le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie et une approche basée sur l'adaptation basée sur les écosystèmes et en étant bien ancré dans les cadres stratégiques du pays et les plans régionaux de développement des régions concernées, les outils programmatiques du PNUD et du Système des Nations Unies au Burkina Faso, et les priorités régionales et internationales.</p> <p>L'approche stratégique du PAMED se veut non seulement une approche intégrée pour le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie au sein desquels la restauration et la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation des produits locaux et l'amélioration du respect des textes législatifs et réglementaires, génèrent des bénéfices partagés en termes de sécurité alimentaire, des retombées espérées sur la sécurité alimentaire, d'amélioration des moyens d'existence, de préservation des ressources naturelles/environnement, de cohésion sociale et de développement durable pour les acteurs du monde rural, plus spécialement les petits exploitants agricoles, mais aussi une approche basée sur l'ABE (adaptation basée sur les écosystèmes). Cette dernière s'appuie sur les services de la biodiversité et des écosystèmes pour la mise en place d'une stratégie globale d'adaptation des individus et des communautés aux changements climatiques, et met l'individu et sa communauté au cœur de l'action, responsabilise l'individu et sa communauté pour prendre conscience de son environnement et agir pour une meilleure appropriation.</p> <p>Le programme s'inspire des résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles et des projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution dans les deux régions cibles tels que le projet EBA FEM, le Programme électrification rurale, le PADEL, le PARIIS, le PCESA, le PDPS Burkina, le Programme ECED-Mouhoun, le PIF, le PAPF/DGM, etc. Son élaboration s'est également appuyée sur les résultats de l'analyse</p>

	<p>contextuelle approfondie et notamment l'analyse des causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales au Burkina Faso et plus particulièrement dans les régions cibles.</p> <p>La théorie du changement articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du programme a été adoptée. Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l'évaluation de pouvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du programme avec les résultats atteints à ce jour.</p> <p>Le programme est aligné sur les cadres et documents stratégiques nationaux (PNDES-II 2021-2025, PNDD, Stratégie de mise en œuvre de la PNDD 2016-2020, Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2016-2025, PNG, etc.), les outils programmatiques du PNUD (CPD 2018-2022 et Plan stratégique du PNUD 2018-2022 et 2022-2025) et du Système des Nations Unies au Burkina Faso (UNDAF 2018-2022 et UNIDAP 2023-2025) et les priorités régionales et internationales (Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, ECOWAP, UNISS, ODD, etc.).</p> <p>Les six communes pilotes d'intervention du programme ont été sélectionnées selon des critères objectifs. Les interventions du programme telles que définies dans le Prodoc devant concourir à l'atteinte des 3 résultats spécifiques escomptés sont fortement corrélées avec les causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales.</p>
<p>Cohérence du programme</p>	<p>Le PAMED est indiscutablement cohérent, car des efforts ont été faits pour mettre en place des formes de collaboration/synergie avec d'autres entités et pour le rendre compatible avec d'autres projets et programmes.</p> <p>Le programme a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l'étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que le SP/CNDD, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, les services techniques de l'Etat, les collectivités territoriales, en vue de la création d'une synergie d'action et des conditions d'une meilleure appropriation nationale et locale. Non seulement ces derniers ont collaboré avec d'autres acteurs tels que la CPF, le MPSF et l'OCADES dans l'élaboration et l'exécution du programme, mais en plus ils ont travaillé avec les directions générales et services techniques au niveau national (DGADI, DGIH, ANERE et ANEVE), les prestataires de services techniques (formation, suivi, accompagnement) et les entreprises chargées de la réalisation des ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du programme et le suivi des activités.</p> <p>Le programme est compatible avec d'autres interventions antérieures ou en cours du Gouvernement, du PNUD ou des autres agences du système des Nations Unies (FAO, PAM). En effet, ses objectifs spécifiques, à savoir restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CDN, accroître les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux et aider les acteurs à mettre en œuvre une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles, sont similaires ou proches de ceux du projet EBA FEM, du Programme électrification rurale, du PADEL, du PARIIS, du PCESA, du PDPS Burkina, du Programme ECED-Mouhoun, du PIF, du PAPF/DGM, etc.</p>
<p>Efficacité du programme</p>	<p>Les résultats obtenus de la mise en œuvre du PAMED sont satisfaisants.</p> <p>Au 31 décembre 2023, neuf (9) résultats spécifiques attendus repris dans le cadre de résultats sur un total de vingt-trois (23) résultats spécifiques attendus, soit environ 39%, ont d'ores et</p>

	<p>déjà été entièrement réalisés, tandis que cinq (5) autres résultats spécifiques attendus (soit 22%) ont été réalisés à un taux compris entre 75% et 95%. Si l'on considère le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats attendus à mi-parcours (en 2023), on constate que onze (11) résultats spécifiques attendus (soit environ 48%) de l'ensemble des résultats spécifiques attendus) ont été réalisés à 100%.</p> <p>Le programme a connu des difficultés qui ont impacté sa bonne marche : (i) le retard dans la mise en place de l'équipe et le lancement du programme, (ii) les difficultés de mobilisation de la contrepartie financière nationale ainsi que les retards dans la soumission des formulaires de demande de fonds (FACE) par les partenaires d'exécution (MPSF et CPF), (iii) les contraintes techniques liées à la réalisation des fermes agroécologiques et du barrage de Niangdo en raison de leur complexité, (iv) les difficultés de la mobilisation et la sécurisation du foncier par les exploitants agro-sylvo-pastoraux et la réticence des propriétaires terriens à céder des espaces au profit des PDI, (v) le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les travaux, (vi) la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones d'intervention du programme tout particulièrement en 2022 et 2023, (vii) la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020, etc.</p>
<p>Efficiences du programme</p>	<p>L'efficacité du PAMED est relativement satisfaisante.</p> <p>Le taux d'utilisation des ressources financières (ou taux d'exécution financière) du programme a évolué en dents de scie passant de 100% en 2020 à 89% en 2021, puis 44% en 2022 ; mais il atteint 83% en 2023. L'indice d'efficacité, c'est-à-dire le rapport entre le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière du programme était de 0,36 en 2020, 0,63 en 2021, 1,01 en 2022 et 2023. Ces résultats signifient que l'exécution de programme a été efficace en 2022 et en 2023. En revanche, les deux premières années, 2020 et 2021, ont été moins efficaces avec respectivement des indices de 0,36 et 0,63. De façon globale, la mise en œuvre du programme sur la période 2020-2023 a été marquée par un faible indice d'efficacité (soit 0,68).</p> <p>En 2022 et 2021, les frais de gestion (salaires de l'équipe et autres charges salariales) ont représenté respectivement 4,99% et 6,80% du montant total des dépenses du programme. A cet égard, si on tient compte des règles du PNUD, à savoir des frais de gestion ne dépassant pas 10% du budget total, on peut conclure que l'exécution du budget du PAMED a tenu compte de ce seuil standard aussi bien en 2020 qu'en 2021.</p> <p>Plusieurs facteurs ont impacté positivement l'efficacité du programme dans l'utilisation des ressources et dans la réalisation des activités : (i) la gestion des ressources du programme selon les standards de gestion du PNUD, (ii) le recours à des animateurs VNU communautaires pour appuyer l'équipe de la coordination nationale et l'équipe de l'Antenne du Centre-Ouest, (iii) la mutualisation dans la mise en œuvre de plusieurs activités pour réduire les coûts et gagner en temps, (iv) le Cofinancement de certaines activités par les communes bénéficiaires, notamment la prise en charge entièrement du processus de sécurisation des sites des FAEP par elles, (v) la flexibilité du budget qui permet une affectation plus efficace des ressources, (vi) la mise en œuvre de l'approche partenariale et collaborative qui permet d'améliorer l'efficacité du programme dans la réalisation des activités sur le terrain et dans le suivi-accompagnement des bénéficiaires.</p> <p>En revanche, d'autres facteurs ont influé négativement sur l'efficacité du programme : (i) la difficulté à mobiliser des ressources financières pour boucler le GAP de financement, conduisant l'équipe de coordination du programme à se lancer dans la mobilisation des</p>

	ressources complémentaires pour la réalisation des activités programmées (rédaction et soumission de projets de financement, plaidoyer auprès des potentiels partenaires financiers, etc.), et (ii) la difficulté à mobiliser une partie de la contrepartie financière nationale au programme.
Durabilité du programme	<p>La durabilité des résultats du PAMED est engagée, mais elle est menacée par de nombreux risques (risques financiers, risques sécuritaires et risques liés à l'absence de protection des droits fonciers des FAEP).</p> <p>Plusieurs hypothèses permettent d'affirmer que certains résultats du projet vont perdurer : (i) la forte implication de la partie nationale (le SP/CNDD et les ministères en charge de l'environnement), des services techniques de l'Etat, des partenaires d'exécution (la CPF, le MPSF et l'OCADES), des autorités régionales et locales et des bénéficiaires dans l'élaboration du programme et sa mise en œuvre, (ii) le renforcement des capacités des producteurs sur les bonnes pratiques agroécologiques et sur d'autres problématiques liées aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles et au leadership et la gestion, (iii) la responsabilisation des bénéficiaires dans la gestion des FAEP, (iv) les fermes agroécologiques comme champs écoles où les producteurs mettent en pratique les bonnes pratiques agroécologiques, et (v) l'appropriation des bonnes pratiques agroécologiques et du modèle de ferme agroécologique par les producteurs qui les répliquent dans leur propre exploitation.</p> <p>Toutefois, il existe de nombreux risques pouvant menacer les bénéfices du projet : (i) les risques financiers (le Gouvernement, les collectivités territoriales et les petits exploitants et leurs coopératives ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du programme), (ii) les risques sécuritaires, plus particulièrement dans la région de la boucle du Mouhoun et (iii) les risques liés à l'absence de protection des droits fonciers des FAEP et des autres bénéficiaires sur la terre.</p>
Gestion/coordination du programme	<p>Dans l'ensemble les deux structures statutaires de PAMED, le Comité de direction et le Comité de suivi, ont fonctionné correctement et l'équipe de coordination du programme est relativement réactive.</p> <p>Les deux organes statutaires de programme, le Comité de direction et le Comité de suivi, ont fonctionné correctement et l'équipe de coordination du programme est parvenue à assurer l'exécution des activités du programme. Ensuite, la gestion des ressources humaines et financières du programme s'est faite en respect des procédures du PNUD.</p> <p>Les enseignements tirés du programme sont documentés par l'équipe de coordination du programme à travers notamment la production des rapports annuels d'activités. Mieux, les résultats de l'exploitation des documents du projet dénotent que les informations contenues de ces rapports sont utilisées pour renseigner le cadre de résultats du programme.</p> <p>L'équipe de coordination du programme a su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elle, à savoir : la situation d'insécurité dans certaines zones d'intervention du programme et le risque lié à la pandémie du Covid-19 en 2020-2022. Ainsi par exemple, elle a dû parfois adapter l'évolution du programme en assurant le suivi des activités sur le terrain en coordination avec les autorités régionales et les forces de défense et de sécurité et en ayant recours à des ONG locales pour la mise en œuvre des activités, en suspendant ou en reportant la réalisation de certaines activités. En raison du risque lié au Covid-19, elle avait également dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SP/CNDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail.</p>

3.2. Enseignements tirés

Les principaux enseignements tirés du programme sont les suivants :

1. Les fermes agroécologiques polyvalentes constituent des champs écoles pour l'application et l'appropriation des bonnes pratiques agroécologiques par les petits exploitants agricoles ;
2. Les petits exploitants agricoles répliquent les bonnes pratiques agroécologiques lorsqu'ils sont convaincus de leurs avantages comparatifs ;
3. L'implication des propriétaires terriens dans la gestion des fermes agroécologiques polyvalentes est gage de leur durabilité ;
4. Accorder suffisamment de temps pour obtenir les accords sociaux facilite l'atteinte des résultats, car cela permet de minimiser le risque de remise en cause du choix des sites conduisant à recommencer le processus d'identification des sites pour la mise en place des fermes ;
5. La bonne collaboration avec les autorités locales et la responsabilisation de celles-ci facilite énormément la résolution des problèmes liés au foncier et l'obtention des actes de sécurisation foncière de certains sites investissements, mais aussi favorise une compréhension mutuelle, un soutien institutionnel et une harmonisation avec les politiques locales, y compris sur les questions sécuritaires et les questions de durabilité ;
6. De même, la collaboration étroite avec les directions générales et services techniques de l'Etat (DGADI, DGIH, ANEREE, ANEVE, etc.) favorise le développement de formes de complémentarité/synergie et permet de réaliser des ouvrages de qualité au profit des bénéficiaires, mais aussi de résoudre les difficultés lorsqu'elles surviennent ;
7. Les efforts d'information et de sensibilisation pour promouvoir l'adoption des bonnes pratiques agricoles, le partage d'expériences réussies et la mobilisation communautaire ainsi que le renforcement des capacités des acteurs locaux (y compris les services techniques de l'Etat) par la formation et le développement des compétences ont contribué à une appropriation plus durable des initiatives du programme, plus particulièrement en 2023.
8. La promotion de la diversification des sources de revenus pour les bénéficiaires en 2023 (intégration de l'agriculture, de l'élevage, de la production de plants) a conduit à réduire leur dépendance à une seule activité économique, renforçant leur résilience.
9. L'application du principe de parrainage des producteurs et des PDI par d'autres producteurs renforce la cohésion sociale entre coopératives et avec les personnes déplacées sur les sites des fermes, tandis que la mise en œuvre d'une approche inclusive, assurant la participation active des groupes vulnérables tels que les femmes et les PDI, favorise l'équité.
10. La sensibilisation et la communication transformationnelle sont un moyen efficace pour promouvoir l'adoption des bonnes pratiques agricoles, le partage d'expériences réussies et la mobilisation communautaire.
11. Le renforcement des capacités locales par la formation et le développement des compétences des bénéficiaires et des acteurs locaux (y compris les services techniques de l'Etat) contribue à une appropriation plus durable des initiatives du programme.

3.3. Bonnes pratiques

1. L'élaboration du programme et sa mise en œuvre selon une approche inclusive et participative par l'implication réelle et forte des différentes catégories d'acteurs concernés au niveau national et local.

2. L'institutionnalisation d'une approche centrée sur les communes dans la mise en œuvre du programme et la forte implication de ces entités dans la planification, la réalisation et le suivi des activités sur le terrain.
3. La flexibilité dans l'allocation des ressources financières, car elle offre au Comité de direction et à l'équipe de coordination la flexibilité et l'adaptabilité nécessaires à la mise en œuvre du programme.
4. La mise en œuvre d'une approche inclusive, assurant la participation active des groupes vulnérables tels que les femmes et les personnes déplacées internes.
5. La promotion de la diversification des sources de revenus pour les bénéficiaires par l'intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la production de plants.

3.4. Recommandations

No	Recommandations	Type de recommandations	Adressée à :
<i>Efficacité</i>			
01	Donner une vocation plus vaste aux pépinières. Il est prévu la mise en place de pépinières de production des plants pour les besoins de reboisement au niveau des FAEP. Actuellement la production est centrée sur les épineux (<i>Acaicia nilotica</i> et <i>Acacia senegal</i>) pour renforcer la clôture grillagée et le <i>Moringa oleifera</i> et l' <i>Adansonia digitata</i> pour l'alimentation. Au-delà de ces espèces et dans un souci d'auto-prise en charge des pépinières après programme, il serait judicieux de produire d'autres plantes comme les plantes ornementales et les arbres fruitiers (manguier, citronnier, goyavier, zizuphus, etc.). Pour ce faire, il faudra dédier un espace à cette activité et former les pépiniéristes en techniques de greffage (pomme du Sahel, manguier greffé, tangelo, etc.). Dans tous les cas chaque pépinière devra tenir compte de la demande des FAEP pour produire afin d'éviter des méventes.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
02	Former les producteurs (trices) pour la production des semences. Les semences pour le maraîchage sont dans la majorité des cas importées. Les prix ne sont toujours pas à la portée du producteur moyen. Nous recommandons de former les producteurs dans chaque ferme sur les techniques de production des semences locales améliorées afin de réduire la dépendance aux semences importées et de mettre en place au niveau de chaque ferme des producteurs semenciers avec l'appui des structures compétentes (centres de recherche, universités, etc.) comme cela se fait avec le manioc, la patate douce, le niébé, etc. Cela aura l'avantage de disponibiliser des semences de bonne qualité et à coût accessible pour tous les producteurs et de générer des recettes pour soutenir les charges de fonctionnement des fermes.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
03	Prendre des dispositions pour rendre plus opérationnelles les fermes de Fara et de Zékuy et plus généralement pour renforcer les infrastructures sur les fermes agroécologiques polyvalentes déjà fonctionnelles. La ferme de Fara (Commune de Fara) est sous-exploitée à cause d'un problème technique qui empêche l'utilisation optimale de l'eau disponible. En effet, la ferme d'une superficie de 5 ha, dispose de 3 forages d'une capacité totale de 24 m ³ /h et d'un château de 20 m ³ , mais à cause d'un défaut de conception du système, toute cette eau n'est pas	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination

	<p>disponible à temps pour permettre aux producteurs une exploitation optimale du site.</p> <p>La ferme de Zékuy (Commune de Tchériba), après les travaux d'extension, ne dispose plus de clôture. Depuis lors, les producteurs ne peuvent plus exploiter le site. Des dispositions devront être prises pour réaliser la clôture afin de permettre aux exploitants de reprendre leurs activités sur le site.</p>		
04	<p>Faire de la réalisation des activités en aval du barrage de Niangdo une priorité. Parce que le barrage de Niangdo est l'une des réalisations phares du programme et parce que les attentes de la population à cet égard sont immenses, résoudre les problèmes de résurgence d'eau constatés au niveau de cet ouvrage, aménager le périmètre irrigué et appuyer à la mise en place et le renforcement des capacités des organes des gestions du barrage et de son périmètre irrigué.</p>	Haute	<p>SP/CNDD</p> <p>Comité de direction</p> <p>Equipe de coordination</p>
05	<p>Documenter le processus de mise en place d'une ferme agroécologique. Le processus de mise en place des fermes agroécologiques a été supervisée par les Délégations Spéciales et les services techniques. Elle a été participative et inclusive en impliquant toutes les parties prenantes : autorités locales, responsables coutumiers, propriétaires terriens, exploitants agricoles, etc. Cela a permis l'adhésion de toutes les parties prenantes, surtout les propriétaires terriens qui ont accepté céder volontairement et définitivement une portion de leur propriété au profit des fermes. Un document décrivant tout le processus permettra à d'autres projets et programmes d'éviter les erreurs qu'ont connu d'autres intervenants avec la remise en cause des accords fonciers avec les propriétaires terriens pendant et surtout après la fin des interventions.</p>	Haute	<p>SP/CNDD</p> <p>Comité de direction</p> <p>Equipe de coordination</p>
06	<p>Continuer et renforcer l'approche participative et inclusive usitée dans la mise en œuvre du programme à travers notamment l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des protocoles ; appuyer les fermes agroécologiques à disposer chacune en ce qui la concerne d'une « Attestation de possession foncière à titre collectif ».</p>	Haute	<p>SP/CNDD</p> <p>Comité de direction</p> <p>Equipe de coordination</p>
07	<p>Renforcer la communication avec toutes les parties prenantes. Afin d'améliorer la mise en œuvre efficiente des activités, nous recommandons de renforcer la communication avec toutes les parties prenantes, tout particulièrement les partenaires d'exécution, les autorités locales, les comités de gestion des investissements réalisés et les entreprises chargées de réaliser les travaux, afin d'éviter des incompréhensions et des retards.</p>	Haute	<p>Equipe de coordination</p>
08	<p>Faire la promotion des intrants agricoles biologiques et appuyer la valorisation des produits bio issus des fermes. Les produits bio sont pour le moment considérés comme des « produits de luxe » destinés à une certaine catégorie de personnes. L'emploi des intrants agricoles biologiques est également une pratique observée dans quelques exploitations. Nous recommandons de promouvoir à grande échelle les intrants agricoles biologiques et d'appuyer les coopératives à la valorisation des produits bio issus des fermes (certification, organisation de foires, recherche financements innovants).</p>	Haute	<p>SP/CNDD</p> <p>Comité de direction</p> <p>Equipe de coordination</p>

09	Améliorer l'autonomisation des femmes. Afin d'améliorer l'autonomisation financière des femmes, les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions du Burkina (Sahel, Centre Nord, Nord, etc.) peuvent être implémentées avec l'accompagnement de certains partenaires comme la FAO et l'UNCDF.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
10	Améliorer la cohésion sociale au sein des fermes. Les fermes regroupent des coopératives de plusieurs villages, des propriétaires terriens et des personnes déplacées internes (PDI). Afin d'améliorer la cohésion sociale au sein de ces fermes, le PAMED pourrait s'inspirer des Club Dimitra de la FAO. Les Clubs Dimitra sont des groupes communautaires, inclusifs, autogérés, informels, mixtes ou non, qui décident de se regrouper et de se structurer sur base volontaire avec un objectif commun : identifier les problèmes de la communauté et mettre en œuvre des solutions en maximisant leurs capacités et ressources locales, sans attendre une aide extérieure.	Haute	SP/CNDD Comité de direction Equipe de coordination
11	Renforcer la collaboration entre le PNUD, la FAO et les autres acteurs du domaine pour plus de complémentarité dans la mise en œuvre des projets dans la même zone d'intervention.	Haute	PNUD
<i>Efficienc</i>			
12	Rechercher des sources de financement complémentaires pour combler le gap du budget de la contrepartie nationale afin d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme.	Haute	Gouvernement PNUD Equipe de coordination
<i>Durabilité</i>			
13	Prendre des dispositions, de concert avec les Délégations spéciales communales, et les Gouverneurs, pour assurer la durabilité des investissements en renforçant d'une part le dispositif de gestion des fermes pour une autonomie des groupements d'exploitants, et d'autre part en parachevant le processus de sécurisation foncière des sites afin d'éviter la remise en cause des accords et textes sur les fermes agroécologiques, et assurer la prise en charge des problèmes techniques pour pourraient advenir sur les installations..	Haute	PNUD
14	Prolonger le programme de 2 à 3 ans afin de permettre de consolider les acquis à travers une meilleure organisation et une autonomisation des coopératives d'exploitants ainsi qu'une mise à échelle des fermes agroécologiques en englobant beaucoup plus de communes et de régions, comme les régions des Cascades, des Haut-Bassins et du Sud-Ouest, qui ont des potentialités agro-sylvo-pastorales similaires. Cela permettra d'avoir une masse critique de producteurs qui s'approprient et répliquent les bonnes pratiques agroécologiques à plus grande échelle.	Haute	PNUD

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence



Termes de Référence

Pour l'évaluation à mi-parcours du Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest



Juillet 2023

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé qui est confronté depuis quelques années à une insécurité causée par les attaques de groupes armés qui fragilise son processus de développement économique et social. Cette situation difficile a créé de nombreux défis sur le plan du développement et sur le plan humanitaire qui a nécessité la mobilisation de nombreux partenaires et l'application de nouvelles approches de développement.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui est actif dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités au Burkina Faso depuis 1966 contribue de manière soutenue au processus de développement et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Il accompagne ainsi la mise en œuvre des priorités de développement du pays déclinées dans les plans nationaux de développement. A cet effet, des programmes de coopération pays sont formulés et mis en œuvre avec la collaboration de divers partenaires nationaux et non nationaux.

La situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les populations rurales les place dans une extrême fragilité face aux attaques des groupes armés non-identifiés.

C'est dans ce contexte de crise complexe et multidimensionnelle, que le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement a formulé le Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural dans les Régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED/BMH-CO) pour la période de 2020 à 2024.

Le PAMED entend contribuer à réduire par des actions structurantes, la vulnérabilité croissante des populations rurales dans les zones ciblées. Les principaux résultats attendus sont : - (i) Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de la CDN ; - (ii) Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs (rices) ruraux (ales) sont accrues ; - (iii) Les acteurs (rices) mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles. Il s'exécute à travers trois composantes à savoir : - (i) Composante 1 « Gestion Durable des Terres et Amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux au changement climatique s », -(ii) Composante 2 « Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux »,-(iii) Composante 3: « Gouvernance vertueuse des ressources naturelles»

Le « Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durable (PAMED) » est rattaché au programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable » logé au SP/CNDD du Ministère en charge de l'environnement qui assure la tutelle technique. La tutelle financière est assurée par le ministère de l'Économie, des Finances et du Développement conformément à l'article 8 dudit Décret.

En conformité avec l'arrêté conjoint n°2023 – 0040/MEEA/MEFP du 19 janvier 2023 portant reclassement des projets et programmes de développement du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement le Programme « Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural » dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest est classé dans la catégorie 3 des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Il est rattaché au programme budgétaire 088 « Gouvernance environnementale et développement durable ».

Il a un coût global estimé à 11 566 946 USD avec près de 51% du budget à rechercher. Il est financé essentiellement, par le PNUD à hauteur de 32%, le Fonds Indien à 9%, l'Etat Burkinabé à 7% et les bénéficiaires à 2%.

Le programme a été lancé officiellement en octobre 2020 avec plus de la moitié du budget à rechercher. Le PAMED a pris part aux revues annuelles en 2020, 2021 et 2022 et d'une évaluation de performance annuelle par la partie nationale en 2020, 2021 et 2022. Ces revues et évaluation ont montré des acquis et relevés des défis dans la mise en œuvre du PAMED dont la prise en compte devrait permettre d'améliorer son efficacité.

Conformément au dispositif de suivi & évaluation, PAMED devrait faire l'objet d'une évaluation en 2022. Compte tenu du contexte sécuritaire du pays l'évaluation a été repoussée en 2023. C'est dans ce contexte que ces présents TDRs sont élaborés. Les résultats de l'évaluation permettront d'améliorer la performance du PAMED.

2. PORTEE DE L'EVALUATION ET OBJECTIFS

L'évaluation portera sur la mise en œuvre du PAMED avec le Gouvernement du Burkina Faso. Elle couvrira au niveau temporel, la période de Juillet 2020 (lancement technique du projet) à nos jours et au niveau spatial, l'étude couvrira les communes de Dédougou, Tchériba, Fara dans la Région de la Boucle du Mouhoun et les communes de Dassa, Ténado et Poa dans la Région du Centre Ouest.

Le but de l'évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du PAMED en analysant les stratégies du projet, le système de management, les relations avec les différents partenaires, et les premiers effets du projet sur la population cible et les contraintes rencontrées.

L'objectif principal de l'évaluation est d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du PAMED sur la période de Juillet 2020-à nos jours. De façon spécifique il s'agit : (i) d'apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d'apprécier la stratégie de mise en œuvre adoptée ; (iii) d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du programme ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iii) d'apprécier les premiers effets sur les populations et l'environnement ; et (iv) proposer des recommandations pour améliorer la performance du programme.

NB : Le rapport d'évaluation finale attendu devra également faire ressortir d'éventuelles bonnes pratiques dans la mise en œuvre du programme.

3. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la Pertinence du programme, l'Efficacité, l'Efficience et l'Impact de la mise en œuvre et la Durabilité des résultats. Les questions devant guider l'évaluation se présentent comme suit par critère d'évaluation :

- **la pertinence :** Les résultats identifiés dans le document de projet sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? Le PAMED est-il pertinent par rapport aux effets attendus de l'UNDAF ? du CPD et du plan stratégique du PNUD ? Le PAMED répond-t-il aux besoins des populations ?
- **L'efficacité :** Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats attendus ? Comment le PAMED a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ? Dans quelles mesures a-t-il contribué à restauration et gestion durable des ressources naturelles en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix, à la cohésion sociale et à l'atteinte des cibles de CDN, au renforcement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs (rices) ruraux (ales), à la mise en œuvre d'une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles. Quels sont les facteurs externes qui contribuent à la réalisation, ou non des effets escomptés ?
- **L'efficience :** le PAMED a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y'a-t-il des approches plus efficaces pouvant être suggérées pour la suite du programme ?
- **L'impact :** quels sont les premiers effets du PAMED sur les populations bénéficiaires ? Quels facteurs contribuent à / ou empêchent l'atteinte des effets ?
- **La durabilité :** dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l'achèvement du PAMED ? Quel est le niveau d'appropriation régionale et nationale du Programme ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme ont-t-elles produit des effets durables ?
- **La cohérence :** Existe-il un lien entre les objectifs spécifiques du projet et l'objectif global ? Les activités réalisées à travers les composantes permettaient-elles d'atteindre les objectifs visés ? Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions (ONG, PTF) menées en matière d'amélioration des moyens d'existence durables des petits producteurs agrosylvopastorales ? L'impact d'interventions similaires sur le PAMED, Mesure des synergies et interdépendances entre les interventions menées au profit des petits producteurs agrosylvopastorales ?

- Par ailleurs, la mission devra évaluer également **l'Égalité des genres, la promotion féminine ainsi que l'inclusion** : dans quelles mesures le PAMED a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l'autonomisation de la femme et apprécier l'efficacité du dispositif de mise en œuvre et de suivi du PAMED.

4. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation sera conduite par une équipe de deux Consultants individuels. Les évaluateurs devront définir et proposer une méthodologie détaillée permettant d'atteindre les objectifs de l'évaluation. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte :

- Une revue documentaire des données internes (CPD, UNDAF, Prodoc PAMED, document du projet du barrage de Niangdo, rapport annuels, rapport semestriel, les rapports d'avancement du barrage, les PV de chantier) et externes (document cadres nationaux,...) ;
- des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonnage, etc ;
- des visites d'observations sur le terrain ;
- un traitement et une analyse des données ;
- une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d'évaluation prenant en compte les principaux critères d'évaluation suivants : la Pertinence, l'Efficacité, l'Effizienz, l'Impact la Durabilité et la cohérence.

L'équipe des évaluateurs aura à échanger avec un comité technique mixte de suivi du PNUD et du Gouvernement (mis en place pour le suivi de la mission d'évaluation) sur les TDRs et la méthodologie de l'étude. Elle soumettra ensuite, au cours d'une première réunion du Comité Technique de Suivi, pour appréciation et validation, un rapport initial comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie à suivre et le chronogramme de la mission d'évaluation. Elle devra rechercher auprès des parties prenantes y compris les partenaires techniques et financiers, toutes informations pertinentes à même de lui fournir les éléments nécessaires aux analyses requises.

5. LIVRABLES ATTENDUS DE L'EVALUATION

La mission d'évaluation devra aboutir à un rapport qui fait ressortir de manière objective les résultats de la mise en œuvre du PAMED et leurs contributions à la réalisation des objectifs du PNDES II.

Trois (03) principaux livrables sont attendus des évaluateurs au cours du processus de réalisation de l'évaluation. Il s'agit d'une note de cadrage ou de démarrage, d'un rapport d'étape, d'un rapport provisoire et d'un rapport final de l'évaluation à mi-parcours.

- **Un rapport de cadrage** comprenant la méthodologie et le chronogramme détaillés de la mission. Plus particulièrement ce rapport indiquera clairement comment chaque objectif spécifique sera traité, notamment comment chaque question évaluative sera abordée à l'aide de méthodes appropriées. Ce rapport sera validé par l'équipe technique de suivi.
- **Un rapport provisoire consolidé** des résultats des analyses préliminaires comprenant au moins les éléments suivants :
 - Une analyse de la **pertinence** du projet par rapport au contexte du PNUD, au contexte national et aux priorités nationales ;
 - Une analyse de **l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la durabilité** de sa mise en œuvre ;
 - Une analyse de la **prise en compte du genre** et des questions liées au renforcement de capacités des partenaires nationaux ;
 - Une analyse du **partenariat** développé pour la mise en œuvre du PAMED ;
 - des **leçons** tirées et des **recommandations** pour améliorer la performance du PAMED et informer les appuis ultérieurs en la matière.
- **Un rapport final** intégrant les observations jugées pertinentes sur le rapport provisoire. Le rapport final sera déposé chez le commanditaire en format électronique. Après validation du rapport provisoire, les

consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l'atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD

6. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES

La Mission d'évaluation du Programme de coopération pays du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso sera conduite par une équipe de deux (02) consultants individuels dont un(e) Consultant(e) principal(e), Chef de Mission et, un Consultant(e) associé(e). Les qualifications requises de ces consultants sont ci-dessous précisées :

Profils des Consultants

Profil 1 : Consultant(e) Principal(e), Chef de mission	
1.	Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins dans une discipline des sciences sociales comme l'économie, la gestion des projets, la sociologie, les sciences juridiques et politiques matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, ou en sciences économiques, en planification du développement ou en gestion de projets ou diplôme équivalent
2.	Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programmes, de la planification ou de la gestion du développement
3.	Disposer d'expériences internationales dans la conduite d'études similaires sur l'évaluation formative des projets et programmes au Burkina Faso
4.	Avoir une capacité avérée en matière de communication et de management d'équipe pluridisciplinaire

Le Consultant Principal, Chef de mission est responsable :

- de la coordination générale de la mission pour en assurer la cohérence ;
- de la clarification de la division de travail entre lui et les consultants associés pour couvrir tous les domaines de la mission et ce, conformément aux TDR ;
- de l'élaboration du document de cadrage de la mission (méthodologie, conception des outils et autres supports, calendrier d'exécution) et de sa présentation au cours des réunions y relatives ;
- de la restitution des conclusions d'évaluation et des recommandations aux parties prenantes au cours des rencontres organisées à cet effet ;
- de la production du Rapport de l'évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
- de l'intégration des amendements et de la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonnes dates au commanditaire de la mission d'évaluation.

N.B. : En sus des qualifications requises, sont considérés comme :

- une exigence : la disponibilité du consultant à exercer pendant toute la durée de la mission ;
- des atouts :
 - Une expérience avec le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et une bonne connaissance de leurs mandats.
 - la parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais ;
 - la capacité à travailler sous pression et à assurer des déplacements sur le terrain dans un environnement multiculturel.

7. ETHIQUE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation doit être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l'Homme.

« La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. ARRANGEMENT DE GESTION

Le commanditaire de l'évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu'à la fin. Le PNUD devra aussi s'assurer de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes et l'amélioration des Programmes. Le processus d'évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec la DGEP à travers un comité mixte de suivi. **La Spécialiste en Suivi Evaluation du PAMED** apportera un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d'évaluation.

Le Comité technique mixte de suivi aura pour rôle principal, le suivi du processus de l'évaluation finale du Programme et la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d'évaluation. De façon spécifique, le Comité technique de suivi aura à :

- Veiller à l'exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus ;
- Identifier les besoins d'assistance de l'équipe d'évaluation et y apporter des réponses idoines ;
- Examiner, amender et valider tous les livrables de l'équipe d'évaluation ;
- S'assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l'inclusion et la participation de tous ;
- Veiller à la cohérence d'ensemble et la qualité du rapport final de l'évaluation.

L'équipe de consultants retenus pour réaliser l'évaluation devra soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L'équipe de consultants pourra s'adresser à l'experte Suivi & Evaluation du PAMED pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d'évaluation.

9. DUREE, CALENDRIER ET FINANCEMENT DE LA MISSION D'EVALUATION

La durée d'exécution de l'évaluation est de vingt-cinq (25) jours calendaires à compter de la date de signature des contrats. Le financement de la prestation est assuré par le PNUD.

#	Principales activités	Durée en jours calendaires
1	Faire la revue documentaire	2
2	Rencontre avec les parties prenantes	5
3	Rédiger et valider le rapport initial	2
4	Collecter les données/informations sur le terrain/ visites de site	10
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	5
6	Tenir la réunion de validation	1
7	Finaliser le rapport d'évaluation	1
	Total	25

10. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

La sélection du consultant sera effectuée par le PNUD sur la base d'un dossier comprenant une offre technique et une offre financière.

L'offre technique fera apparaître :

- Le CV détaillé du consultant (montrant des missions similaires)
- Une proposition de méthodologie claire et précise pour conduire la mission permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant apparaître les activités à mener ainsi que l'approche préconisée ;
- Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission fera ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail et respectant la date limite de dépôt des rapports

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée avec une pondération à 70% de la partie technique et 30% pour la partie financière.

L'offre financière comprendra l'ensemble des dépenses afférentes à l'exercice de la mission (Honoraires, frais de déplacement et toutes autres dépenses éligibles).

Critères d'évaluation pour le/a Consultant.e international.e

Critères	Notes
Diplôme universitaire (de niveau BAC+5, minimum) en sciences politiques, relations internationales, droit, sciences sociales, administration publique, gestion publique ou domaine équivalent	20
Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programmes, de la planification ou de la gestion du développement	20
Disposer d'expériences internationales dans la conduite d'études similaires sur l'évaluation formative des projets et programmes au Burkina Faso	20
Compréhension des tdrs et Clarté de l'approche méthodologique, outils proposés et chronogramme de l'activité	30
Expérience dans la rédaction de rapport d'évaluation avec une structure du PNUD ou des Nations Unies	10
Total	100

11. ANNEXES

- **Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d'évaluation (voir Page 53 du Guide d'évaluation du PNUD, version de 2018)**

- **Annexe 2 : Documents utiles pour l'évaluation**

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l'évaluation. Les documents suivants en font partie :

- Le Guide d'évaluation du PNUD ,
- Le Prodoc du PAMED
- Le document du projet du barrage de Niangdo,
- Les rapports de progrès vers les résultats du PAMED ;
- Le rapport annuel du PAMED ;
- les rapports d'avancement du barrage,
- les PV de chantier
- La nouvelle réglementation des projets et programmes ;
- Etc.

Annexe 2 : Critères et questions évaluatives clés

	Questions clés d'évaluation
Pertinence	Les résultats identifiés dans le document de projet sont-ils consistants par rapport aux priorités nationales et aux engagements internationaux et régionaux du pays ? Par exemple, le programme est-il cohérent avec le PNDES et les autres documents stratégiques nationaux ? Est-il pertinent par rapport aux effets attendus de l'UNDAF, du CPD et du plan stratégique du PNUD ? Dans quelle mesure les nouveaux défis (la pandémie du Covid-19 et le défi sécuritaire, notamment) sont-ils pris en compte ? Existe-t-il une théorie du changement du projet ? Si oui, est-elle pertinente ? Les interventions du programme répondent-elles réellement aux besoins exprimés par les populations bénéficiaires ?
Cohérence	Existe-il un lien entre les objectifs spécifiques du programme et l'objectif global ? Les activités réalisées à travers les composantes permettaient-elles d'atteindre les objectifs visés ? Dans quelle mesure le programme est-il compatible avec d'autres interventions similaires menées par le Gouvernement, le PNUD, les PTF ou les ONG en matière d'amélioration des moyens d'existence durables des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ? Est-ce que le programme a été capable d'interagir et développer des formes de complémentarité/synergie avec ces interventions ? Si oui, quelles ont été les actions de complémentarité/synergie avec ces interventions au profit des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ?
Efficacité	Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats attendus ? Comment le programme a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ? Dans quelles mesures a-t-il contribué à la restauration et la gestion durable des ressources naturelles en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix, à la cohésion sociale et à l'atteinte des cibles de la CDN, mais également au renforcement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs en milieu rural, à la mise en œuvre d'une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles ? Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact positif ou négatif sur l'atteinte des résultats prévus ? Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser l'impact négatif de ces facteurs ? Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ? Quel est le niveau de satisfaction des parties prenantes des résultats du projet ? Quelle a été l'incidence de l'insécurité et de la pandémie du Covid-19 sur la mise en œuvre du programme et sur l'atteinte des résultats ? Dans quelle mesure a-t-on pu « exporter » les réalisations principales du programme vers des groupes cibles autres que les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ou des communes autres que les 6 communes pilotes ? Autrement dit, dans quelle mesure le programme a-t-il pu être étendu à de nouveaux bénéficiaires ou de nouvelles communes ?
Efficiace	Le programme a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Quel a été l'indice d'efficace ? Y a-t-il des approches plus efficaces pouvant être suggérées pour la suite du programme ?
Impact	Dans quelle mesure les réalisations principales du programme (FAE) ont-elles induit des effets/changements au niveau local en termes d'accès aux moyens d'existence durables et d'amélioration de la situation d'un grand nombre de populations bénéficiaires ? Si oui, a-t-on pensé au-delà du groupe cible (les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux) et des 4 communes pilotes et faire des choix qui rendent possible une ample adoption ultérieure ? Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques, y compris les populations bénéficiaires ? Quels facteurs ont contribué à / ou empêché l'atteinte des effets/impacts du programme ? Quel est le degré de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis des effets/changements induits du programme ?
Durabilité	Dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l'achèvement du programme ? Quel est le niveau d'appropriation régionale et nationale du programme ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme ont-elles produit des effets durables ? Quels sont les principaux risques financiers, socio-économiques, sécuritaires et environnementaux ainsi que les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du programme ?
Egalité des sexes et promotion féminine	Dans quelle mesure les questions pertinentes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont-elles été soulevées pendant la conception et la mise en œuvre du programme ? Par exemple, quel est le pourcentage des indicateurs du cadre logique qui font référence à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ? Quel est le pourcentage des indicateurs du cadre logique et cibles de fin de programme désagrégés par sexe ? Quelle est la part du budget total du programme consacrée aux activités dédiées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Dans quelle mesure les interventions du programme ont-elles contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?

Annexe 3 : Matrice d'évaluation

Critère	Questions	Indicateurs/Normes de réussite	Sources de données	Méthodes d'analyse des données
Pertinence du programme	Les résultats identifiés dans le document de projet sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays-priorités nationales et aux engagements internationaux et régionaux du pays ? Par exemple, le programme est-il cohérent avec le PNDES et les autres documents stratégiques nationaux ? Est-il pertinent par rapport aux effets attendus de l'UNDAF, du CPD et du plan stratégique du PNUD ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux priorités nationales Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux priorités stratégiques du PNUD Burkina, des autres agences du SNU, des ODD	Documents du programme Documents de politiques, stratégiques et programmes nationaux (PDES, PNDD, PNG...) Documents programmatiques du PNUD (CPD, plan stratégique), UNDAF, ODD Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique
	Dans quelle mesure les nouveaux défis (la pandémie du Covid-19 et le défi sécuritaire, notamment) sont-ils pris en compte ?	Nombre et types de modifications/ajustements apportés au document du projet (indicateurs et cibles) dus à l'insécurité Nombre et types de modifications/ajustements apportés au document du projet (indicateurs et cibles) dus au Covid-19	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Existe-t-il une théorie du changement du projet ? Si oui, est-elle pertinente ?	Existence d'une théorie du changement du projet Nombre d'hypothèses pertinentes (bonnes) Nombre d'hypothèses erronées impactant les résultats du programme Nombre et types de changements contextuels impactant les résultats du programme	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de la qualité des hypothèses du changement
	Les interventions du programme répondent-elles réellement aux besoins exprimés par les populations bénéficiaires ?	Niveau d'adéquation des interventions du programme aux besoins prioritaires et attentes des bénéficiaires Niveau de satisfaction des bénéficiaires Niveau d'implication/participation des bénéficiaires dans le processus de conception du programme Nombre de décisions importantes relatives à la conception du programme auxquelles les bénéficiaires ont pris part	Documents du programme Résultats des entretiens	Analyse de contenu et de thématique
Cohérence	Existe-il un lien entre les objectifs spécifiques du	Niveau d'adéquation des objectifs spécifiques avec	Documents du programme	Analyse des indicateurs des résultats

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

du programme	programme et l'objectif global ?	l'objectif global du programme	Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les activités réalisées à travers les composantes permettaient-elles d'atteindre les objectifs visés ?	Niveau de corrélation entre les activités réalisées et les objectifs visés par le programme	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure le programme est-il compatible avec d'autres interventions similaires menées par le Gouvernement, le PNUD, les PTF ou les ONG en matière d'amélioration des moyens d'existence durables des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du programme aux objectifs/résultats/produits attendus des autres projets et programmes	Documents du programme Documents des autres projets et programmes Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Est-ce que le programme a été capable d'interagir et développer des formes de complémentarité/synergie avec ces interventions ? Si oui, quelles ont été les actions de complémentarité/synergie avec ces interventions au profit des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ?	Nombre et types de collaboration/partenariat et/ou de synergie développés Niveau de satisfaction des partenaires	Documents du programme Documents des autres projet et programmes Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Efficacité du programme	Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs spécifiques et les résultats attendus tels que définis dans le cadre de résultats/cadre logique ?	Nombre de résultats entièrement atteints Nombre de résultats partiellement atteints Nombre de résultats prévus qui n'ont pas été réalisés Nombre de bénéficiaires	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Comment le PAMED a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ?	Proportion des objectifs et résultats attendus réalisés en ligne avec les effets et résultats attendus de la mise en œuvre du PNDES	Documents du programme Rapports annuels Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelles mesures le PAMED a-t-il contribué à la restauration et la gestion durable des ressources naturelles en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix, à la cohésion sociale et à l'atteinte des cibles de la CDN, mais également au renforcement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources	Nombre de résultats atteints en matière de restauration et gestion durable des ressources naturelles Nombre de résultats atteints en matière de renforcement des capacités de production, de transformation et de conservation des ressources Nombre de bénéficiaires	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

naturelles des acteurs en milieu rural, à la mise en œuvre d'une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles ?	Niveau de satisfaction des bénéficiaires		
Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact positif ou négatif sur l'atteinte des résultats prévus ?	Nombre et types de facteurs facilitants identifiés Nombre et types de facteurs limitants identifiés	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires Résultats des visites des réalisations du projet	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser l'impact négatif de ces facteurs ?	Nombre et types de solutions mises en œuvres ou prévues	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires Résultats des visites des réalisations du projet	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?	Nombre et types de partenariats mis en place Niveau de satisfaction des partenaires Nombre de décisions prises impliquant les partenaires	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Quel est le niveau de satisfaction des parties prenantes des résultats du programme ?	Niveau de satisfaction des parties prenantes des résultats du programme	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires Résultats des visites des réalisations du projet	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Quelle a été l'incidence de l'insécurité et de la pandémie du Covid-19 sur la mise en œuvre du programme et sur l'atteinte des résultats ?	Nombre et types de modifications/ajustements apportés à l'exécution du projet dus à l'insécurité Nombre et types de modifications/ajustements apportés à l'exécution du projet dus au Covid-19 Nombre et types de solutions mises en œuvre	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Dans quelle mesure a-t-on pu « exporter » les réalisations principales du programme vers des	Nombre et types d'initiatives/mesures prises ou envisagées pour « exporter » les réalisations	Documents du programme Résultats des entretiens avec les	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées

	groupes cibles autres que les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ou des communes autres que les 6 communes pilotes ? Autrement dit, dans quelle mesure le programme a-t-il pu être étendu à de nouveaux bénéficiaires ou de nouvelles communes ?	principales du programme vers des groupes cibles autres que les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux ou des communes autres que les 6 communes pilotes.	informateurs clés	avec les données issues de la revue documentaire
Effizienz du programme	Le PAMED a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Quel a été l'indice d'efficacité ?	Niveau d'efficacité/coût du programme Taux d'utilisation des ressources Indice d'efficacité du programme Facteurs ayant impacté l'efficacité du programme	Documents du programme (notamment des rapports financiers) Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse économique et financière Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Y a-t-il des approches plus efficaces pouvant être suggérées pour la suite du programme ?	Nombre d'approches plus efficaces identifiées	Documentation disponible Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse économique et financière Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Impact du programme	Dans quelle mesure les réalisations principales du programme (FAE) ont-elles induit des effets/changements au niveau local en termes d'accès aux moyens d'existence durables et d'amélioration de la situation d'un grand nombre de populations bénéficiaires ?	Nombre et types d'effets/changements observés Nombre et types de bénéficiaires Perception des bénéficiaires de l'impact des interventions du programme	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Si oui, a-t-on pensé au-delà du groupe cible (les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux) et des 4 communes pilotes et faire des choix qui rendent possible une ample adoption ultérieure ?	Nouveaux groupes cibles bénéficiaires ou programmés pour bénéficier des interventions du programme Nouvelles communes couvertes ou programmées pour bénéficier des interventions du programme	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques, y compris les populations bénéficiaires ?	Nombre d'activités de renforcement des capacités réalisées Nombre et types de bénéficiaires Perception des bénéficiaires de l'impact des interventions du programme sur leurs capacités	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Quels facteurs ont contribué à / ou empêché l'atteinte des effets/impacts du programme ?	Nombre et types de facteurs facilitants identifiés Nombre et types de facteurs limitants identifiés	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

			Résultats des visites des réalisations du projet	
	Quel est le degré de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis des effets/changements induits du programme ?	Niveau de satisfaction des parties prenantes des résultats du programme	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires Résultats des visites des réalisations du projet	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Durabilité des résultats du programme	Dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l'achèvement du PAMED ?	Prise en compte de la nécessité de pérenniser les résultats du programme dans la conception du programme Niveau d'appropriation des résultats du programme par les bénéficiaires Nombre de sources d'autofinancement existantes ou potentielles identifiées	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Quel est le niveau d'appropriation régionale et nationale du programme ?	Niveau de participation des services déconcentrés à la planification des activités Niveau de participation des services déconcentrés de l'Etat à la gestion du programme Niveau de participation des services déconcentrés de l'Etat au suivi des activités	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Quels sont les principaux risques financiers, socio-économiques, sécuritaires et environnementaux ainsi que les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du programme ?	Nombre et types de risques existants ou potentiels identifiés	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Egalité des sexes et promotion féminine	Dans quelle mesure les questions pertinentes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont-elles été soulevées pendant la conception et la mise en œuvre du programme ?	Proportion des indicateurs et des cibles de fin de programme liés à l'aspect genre Nombre d'activités dédiées à l'aspect genre Proportion du budget alloué à l'aspect genre	Documents du programme	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure les interventions du programme ont-elle contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?	Nombre et types d'activités de renforcement de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes réalisées Appréciation des femmes de l'incidence du programme sur elles	Documents du programme Résultats des entretiens avec les informateurs clés et des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

Annexe 4 : Chronogramme de mise en œuvre

Légende

Rouge
Vert
Violet

Dimanche/Jour férié

Jour de travail

Retour des parties prenantes sur les livrables

Dates	10-nov.	11-nov.	12-nov.	13-nov.	14-nov.	15-nov.	16-nov.	17-nov.	18-nov.	19-nov.	20-nov.	21-nov.	22-nov.	23-nov.	24-nov.	25-nov.	26-nov.	27-nov.	28-nov.	29-nov.	30-nov.	1-déc.	2-déc.	3-déc.	4-déc.	5-déc.	6-déc.	7-déc.	8-déc.
Activités \ Jour ouvrable	1	2		3	4	5	6	7			8	9	10	11	12	13		14	15	16	17	18	19		20	21	22	23	24
Réunion de cadrage, revue documentaire et élaboration du draft du rapport de cadrage	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert		Rouge							Rouge							Rouge					
Retour des parties prenantes sur le rapport de cadrage			Rouge						Violet	Rouge	Violet	Violet					Rouge							Rouge					
Production de la version finale du rapport de cadrage			Rouge							Rouge			Vert				Rouge							Rouge					
Visites sur le terrain (Ouagadougou et zones du PAMED)			Rouge							Rouge		Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert		
Traitement et analyse de données, rédaction du rapport provisoire			Rouge							Rouge							Rouge					Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Dates	9-déc.	10-déc.	11-déc.	12-déc.	13-déc.	14-déc.	15-déc.	16-déc.	17-déc.	18-déc.
Activités \ Jour ouvrable										25
Retour des parties prenantes sur le rapport provisoire	Violet	Rouge	Violet	Violet	Violet	Violet	Violet	Violet	Rouge	
Rédaction du rapport final		Rouge							Rouge	Vert

Durée de la mission d'évaluation : 25 jours ouvrables (du 10 novembre au 18 décembre 2023)

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

Annexe 5 : Programme des visites sur le terrain

1. Niveau terrain

Zone de Koudougou

Structures	Date
Equipe PAMED	20/11/2023
Directions régionale de l'environnement (Koudougou)	20/11/2023
Directions régionale de l'agriculture (Koudougou)	20/11/2023
Directions régionale de la Femme (Koudougou)	20/11/2023
Conseil régional (Koudougou)	21/11/2023
Délégation Spéciale de Poa	21/11/2023
Services techniques déconcentrés (environnement, agriculture et ressources animales) de Poa	21/11/2023
Bénéficiaires et visite des réalisations Poa	21/11/2023
Délégation Spéciale de Ténado	22/11/2023
Services techniques déconcentrés (environnement, agriculture et ressources animales) de Ténado	22/11/2023
Bénéficiaires et visites des réalisations de Ténado	22/11/2023
Mouvement des Paysans sans Frontières (Kokologho)	29/11/2023

Zone de Dédougou

Structures	Date
Equipe PAMED	24/11/2023
Directions régionale de l'environnement (Dédougou)	24/11/2023
Directions régionale de l'agriculture (Dédougou)	24/11/2023
Directions régionale de la Femme (Dédougou)	24/11/2023
Conseil régional (Dédougou)	24/11/2023
Direction Régionale de l'économie et de la planification	24/11/2023
Bénéficiaires et visites des réalisations de Dédougou	25-26/11/2023
Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale (OCADES)	27/11/2023
Délégation Spéciale de Tchériba	27/11/2023
Services techniques déconcentrés (environnement, agriculture et ressources animales) de Tchériba	27/11/2023
Délégation Spéciale de Fara	28/11/2023
Services techniques déconcentrés (environnement, agriculture et ressources animales) de Fara	28/11/2023
Bénéficiaires et visites des réalisations de Fara	28/11/2023

2. Niveau central

Structures	Date
PNUD	1/12/2023
<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD) • Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC) • Grande Muraille Verte • Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (GESS) 	4 et 5/12/2023
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale des Etudes et de la Planification (DGEP) • Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) 	6/12/2023
<ul style="list-style-type: none"> • Confédération Paysanne du Faso 	6/12/2023

Annexe 6 : Liste des documents consultés

1. Document de projet
2. Document de projet révisé
3. Cadre de résultats du PAMED révisé
4. Plan de suivi évaluation du PAMED, juillet 2022.
5. Rapports annuels 2020, 2021, 2022 et 2023.
6. Rapports financiers 2020, 2021, 2022 et 2023.
7. Compte rendu de la session 2022 du Comité de direction, avril 2022.
8. Compte rendu de la session du Comité de direction de l'année 2021, 23-24 février 2021.
9. Compte rendu de la 1^{ère} session du Comité de direction, 16-17 juillet 2020.
10. Projet de compte rendu de la 1^{ème} session ordinaire de l'année 2021 du Comité de revue du programme budgétaire « Gouvernance, environnement et développement durable, janvier 2021.
11. Projet de compte rendu de la 2^{ème} session ordinaire de l'année 2022 du Comité de revue du programme budgétaire « Gouvernance, environnement et développement durable, novembre 2022.
12. Résultats ind. du PAMED
13. Etude du profil de vulnérabilité et pauvreté sensible au genre et développer une stratégie de mise en œuvre et du plan d'action selon l'approche genre transformative. Dans le cadre du PAMED en milieu rural – Rapport final, février 2021.
14. Etablissement de la situation de référence du PAMED dans les zones d'intervention et proposition d'approches et outils appropriés de mise en œuvre – Rapport définitif, février 2021.
15. PTAB 2020, 2021, 2022, 2023.
16. Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 (PNDES II), juillet 2021.
17. Politique Nationale du Développement Durable, juin 2019.
18. Document de Politique Nationale Genre au Burkina Faso, octobre 2009.
19. Stratégie Nationale de Développement Rural à l'horizon 2016-2025 du Burkina Faso, décembre 2015.
20. Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Politique Nationale du Développement Durable au Burkina Faso 2016-2020.
21. Document de programme de pays 2018-2022.
22. Plan Stratégique du PNUD pour la période 2022-2025.
23. Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement 2018-2022.
24. Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, juin 2019.
25. INSD, Les comptes nationaux de 2022 (Premières estimations à partir des CNT).

Annexe 7 : Liste des acteurs rencontrés

REGION DU CENTRE OUEST

1. Antenne PAMED du Centre Ouest

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
Mme SOME/NIKIEMA Estelle Marie Raissa	F	Antenne régionale du Centre Ouest du PAMED, Chef d'Antenne	75795485 estelle.some@undp.org

2. Koudougou

- Autorités administratives et locales

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
1. ILBOUDO Edouard	M	Direction régionale agriculture, Directeur régional	70276461 idouart@yahoo.fr
2. SAWADOGO Adama	M	Direction régionale agriculture, agent Service régional aménagement et production agricole	60850592 adamasawadogo423@yahoo.fr
3. YAMEOGO Paul	M	Mouvement des Paysans Sans Frontière, coordonnateur technique	70268009 s.paulyameogo@yahoo.fr

3. Commune de Ténado

- Autorités administratives et locales

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contacts
1. OUEDRAOGO Rasmata	F	Chef de service Agriculture	65168300 ouedrasmat1@gmail.com
2. SOULI Marie Madeleine	F	Chef de service Environnement	67370939 soulimario@gmail.com
3. OUEDRAOGO T. Jean Baptiste	M	Chef de service Ressources animales	70822341 Otjbaptist305@gmail.com
4. DIANDA Asmed	M	Mairie, Président de la Délégation Spéciale	70741697, asmeddianda@gmail.com
5. SEOGO Alphonse	M	Mairie, Secrétaire Général	70097305, seogoalph@gmail.com
6. BATIONO Auguste	M	PAMED/VNUC	77697986

- Ferme agroécologique polyvalente de Ténado

Nom et prénom	Genre	Contact	Coopérative d'origine
1. KABORE Marie	F	57545427	Sena-yi
2. NIKIEMA Koudyamba	F	57758432	Sena-yi
3. KABORE Antoinette	F	75223451	Sena-yi
4. KIEMTORE Claudine	F	71324852	Yishar
5. KANZIE Bernadette	F	77283130	Yishar
6. BADOLO Elyse	F	63320205	Sonoguè
7. KANKO Epio	F	60409225	Conon wa achar
8. KANYILI Nébilboé	F	73197276	Yishar
9. KANYILI Georgette	F		Yishar
10. KAMOUNI Léonie	F		Sonoguè
11. KANTIONO Georgette	F	61668866	Yishar
12. KANZAME Epiou	F		Sonoguè
13. N'PO Epinna	F		Yishar
14. KANZIE Odette	F	64028810	Yishar
15. KANTIONO Eboubié	F	51675128	Sena-yi
16. BATIONO Adélaïde	F	62183133	Sena-yi
17. BAMOUNI Emma	F	62448994	Yishar
18. BADO Isabelle	F	60336453	Yishar
19. KANTIONO Marguerite	F	71384451	Yishar
20. KANTIONO Sophie	F	61802956	Sonoguè
21. KANTIONO Essambié	F	62766136	Tchèsono
22. KANYALA Eyon	F	72814333	Yishar
23. KANTIONO Solange	F	60564658	Sena-yi
24. KANGUIRA Elibié	F	51675448	Yishar

Nom et prénom	Genre	Contact	Coopérative d'origine
25. BATIONON Bakélé	M	72484025	Conon wa achar
26. BAMOUNI Boniface	M	60742707	Conon wa achar
27. NEBIE Nébon	M	70040291	Tchèsono
28. KIEMDE Alphonse	M	66206940	Sena-yi
29. BAMOUNI Maurice	M	71176531	Sena-yi
30. BADO Xavier	M	60404361	Sena-yi
31. BAYILI Baléma	M		Sena-yi
32. BAYILI Bruno	M	60242724	Yishar
33. BAZEMO Shadrak	M	71742006	Sena-yi
34. BASSIERE Moussa	M	72421615	Conon wa achar
35. BAMOUNI Assami	M	71290623	Conon wa achar
36. BAYILI B. Innocent	M	51352512	Tchèsono
37. BAYILI Aimé	M	61592452	Sonoguè
38. BAMOUNI Bazombié	M	74696903	Sena-yi
39. BAYILI Mathieu	M	73085590	Sonoguè
40. BAYILI Babou	M	62236744	Sonoguè

4. Commune de POA

- Autorités administratives et locales

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contacts
1. OUEDRAOGO Noaga,	M	Mairie, Responsable du service Eau et Assainissement	77189453 ; onoaga5@gmail.com
2. KABORE Issouf	M	Ressources animales, chef de service	76673921 ; issoukaborecom6@gmail.com
3. ILBOUDO Kouka,	M	Ressources animales, agent	76110608, ilboujust33@maill.com

- Village de Niangdo (site du Barrage)

Nom et prénom	Genre	Contact
1. KABORE Mariam	F	65722334
2. KOALA Salimata	F	06094490
3. ZOUBGA Safiatou	F	64314809
4. ZOUNGRANA Ougou Laurent, Président CVD	M	65469365
5. SOUNMANDA Lassané, Chef de Village	M	56900976
6. YAMEOGO Issiaka	M	03298020
7. SOUNMANDA Yamba	M	
8. SOUNMANDA Mahamadi	M	57090809
9. SOUNMANDA Arouna	M	57262451
10. ZOUNGRANA Souleymane	M	75793815
11. SOUNMANDA Madi	M	75072876
12. ZOUNGRANA Tanga	M	55286839
13. ZOUNGRANA Souhibou	M	76254091
14. KOALA Salif	M	79722365
15. KOALA Lantenga	M	67446261
16. KIERE Issaka	M	75493083
17. KIERE Alidou	M	71107560
18. KIERE Salam	M	
19. KOALA Salfo	M	07159958
20. SOUNMANDA Laregma	M	56790157
21. KABRE Kiswendsida	M	67591450

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

1. Coordination nationale du PAMED

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
1. SANOU Dieudonné	M	Coordonnateur du PAMED	70 44 39 63, dieudonne.sanou@undp.org
2. Mme DAKIO P. Claire	F	Animatrice/Dédougou 1 (Noakuy)	70814368, claire.dakio1@undp.org
3. GNOUMOU S. Denis	M	Spécialiste genre	70870664, denis.gnomou@undp.org
4. Ki Fernand	M	Animateur/Dédougou 2 (Moundasso et Tchériba)	70338960, fernand.ki@undp.org

2. Commune de Dédougou

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

- Autorités administratives et locales

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
1. SAWADOGO Salimata	F	Agriculture, agent	77510884
2. DARBO Issa	M	Agriculture, agent	7548970
3. KASSONGO Zouraogo	M	Ressources animales, chef de service	70599635, kzouraogo@gmail.com
4. SEDOGO Mariam	F	Environnement, agent	77369619, sedogomariam85@gmail.com
5. BAMBARA Hamidou	M	Direction régionale action humanitaire, Chef de service	71456368 Email : bambydase86@gmail.com
6. COULIBALY Ali	M	Direction régionale environnement, Directeur régional	76807494 lycoul@yahoo.fr
7. Abbé André TOE	M	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité, Secrétaire exécutif,	70269185 andre.toe@ocadeddg.org,
8. Mme SAWADOGO TEGUERA Zénabou	F	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité, Point focal PAMED	70110167, zenabou.teguera@ocadesddg.org
9. COULIBALY Buéni Charles	M	Mairie, 1 ^{er} Vice-Président de la Délégation Spéciale	713385 80/77681705 buenicharlescoulibaly@yahoo.fr
10. DAKUYO Boué Pierre,	M	Mairie, Président de la Commission aménagement du territoire et gestion foncière,	70187426,
11. DAKIO Luc	M	Mairie, Responsable domanial	72096093, Email:dakio.luc90@gmail.com
12. BASSINGA Pierre	M	Gouvernorat, Gouverneur	77 37 96 86

- FAO

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contacts
1. TOU Zoumana	M	FAO, Coordonnateur national du projet G5 Sahel	06 20 17 26 / 75 40 54 51 zoumana.tou@fao.org

- Foyer améliorés et ferme privée

Nom et prénom	Genre	Contact	Structure
1. Mme WARO Bibiane	F	70899219	Dolotièr
2. Mme TAMINI Marguérîte	F	72548923	Dolotièr
3. Mme GNOUMOU Estelle	F	70348428	Restauratrice
4. PARE Olivier	M	70095766	Promoteur de ferme privée

- Ferme agroécologique de Moundasso

Nom et prénom	Genre	Contact	Statut	Coopérative d'origine
1. COULIBALY Clarisse	F		Hôte	Propriétaire terrien
2. SAMA Hakinza	F	53631624	Hôte	Propriétaire terrien
3. SAMA Gnouahan	F		Hôte	Propriétaire terrien
4. SAMA Hadofini	F	02417487	Hôte	Propriétaire terrien
5. DEMBELE Yvette	F		PDI	Propriétaire terrien
6. KONDE Hambaza	F		PDI	Propriétaire terrien
7. TIBIRI Gninkabi	F		PDI	Propriétaire terrien
8. KOTOU Assétou	F	70632314	Hôte	SCOOPS Benkadi
9. KOLOGO Madéleîne	F	54570932	Hôte	SCOOPS Benkadi
10. SAMA Sétou	F	67365786	Hôte	SCOOPS Benkadi
11. DRABO Matomcé	F	69248425	PDI	SCOOPS Benkadi
12. GO Mamina	F	05620619	PDI	SCOOPS Benkadi
13. DJIBILA Bénédicte	F	73168400	PDI	SCOOPS Benkadi
14. DABIRE Salimata	F		PDI	SCOOPS Benkadi
15. KARAMBIRI Mariam	F	54078784	PDI	SCOOPS Benkadi
16. DABIRE Kpienoubassanan	F	64478020	PDI	SCOOPS Benkadi
17. NOUNGOU Florence	F	72382498	Hôte	SCOOPS Benkadi
18. ZIDA Aminata	F	70548717	PDI	SCOOPS Benkadi
19. OUEDRAOGO Odette	F	64479955	Hôte	SCOOPS Nabonswendé
20. YALOUWE Salamata	F	60952126	Hôte	SCOOPS Nabonswendé
21. YERBANGA Pauline	F		Hôte	SCOOPS Nabonswendé
22. KANZIE Hadoua	F		Hôte	SCOOPS Nabonswendé

Nom et prénom	Genre	Contact	Statut	Coopérative d'origine
23. KAFANDO Halidjatou	F	66670827	PDI	SCOOPS Nabonswendé
24. KOALGA Marie	F		PDI	SCOOPS Nabonswendé
25. TOUGMA Nafissatou	F	60369906	Hôte	SCOOPS Nabonswendé
26. KOMBELEM Diane	F		Hôte	SCOOPS Nabonswendé
27. FARGA Bibata	F		Hôte	SCOOPS Nabonswendé
28. OUEDRAOGO Marie Jeanne	F		PDI	SCOOPS Nabonswendé
29. KOMBELEM Pauline	F	74135766	Hôte	SCOOPS Gnongon-Dèmè
30. ZOUGBA Thérèse	F		Hôte	SCOOPS Gnongon-Dèmè
31. FARAGA Aïssa	F		Hôte	SCOOPS Gnongon-Dèmè
32. KOALAGA Zoénabo	F		PDI	SCOOPS Gnongon-Dèmè
33. SANKARA Kalidjata	F		PDI	SCOOPS Gnongon-Dèmè
34. TENKODOG Laurentine	F	63114245	PDI	SCOOPS Lanaya
35. ROMBA Mariam	F	66844079	Hôte	SCOOPS Lanaya
36. BAGUIAN Mmounata	F	69206333	PDI	SCOOPS Lanaya
37. SORE Sanata	F	78968596	Hôte	SCOOPS Lanaya
38. YILI Agathe	F	50337134	Hôte	SCOOPS Lanaya
39. KOTOU Safiatou	F	71343963	Hôte	SCOOPS Lanaya
40. SOULI Julienne	F	53289994	Hôte	SCOOPS Lanaya
41. BOKOUM Fati	F	05195410	Hôte	SCOOPS Lanaya
42. GUIRE Fatimata	F	60369006	Hôte	SCOOPS Songtaaba
43. NASSA Fatoumata	F	74752850	Hôte	SCOOPS Songtaaba
44. SANFO Amsétou	F		Hôte	SCOOPS Songtaaba
45. PERCOMA Awa	F	68696327	Hôte	SCOOPS Songtaaba
46. SABO Rasmata	F		Hôte	SCOOPS Songtaaba
47. OUEDRAOGO Sita	F	64532309	Hôte	SCOOPS Songtaaba
48. GUIRA Roukiétou	F		Hôte	SCOOPS Songtaaba
49. COULIBALY Losso Nicodème	M	71334691	Hôte	Propriétaire terrien
50. COULIBALY Polycarpe	M	62567023	Hôte	Propriétaire terrien
51. COULIBALY Nazoun Victor	M	61323102	Hôte	Propriétaire terrien
52. COULIBALY Bakari	M	62572384	Hôte	Propriétaire terrien
53. TIAHO Antoine	M	70727534	PDI	Propriétaire terrien
54. COULIBALY Dinzou	M	63613553	PDI	Propriétaire terrien
55. YAMEOGO Isaïe	M	67508242	PDI	SCOOPS Benkadi
56. OUEDRAOGO Moumouni	M	67548052	PDI	SCOOPS Benkadi
57. DJIBO Harouna	M	66424207	PDI	SCOOPS Benkadi
58. OUEDRAOGO Abdoul Karim	M	72094938	Hôte	SCOOPS Gnongon-Dèmè
59. SAWADOGO Boukari	M		Hôte	SCOOPS Gnongon-Dèmè
60. TOUGMA Rasmané	M		PDI	SCOOPS Gnongon-Dèmè
61. KONKOBO Moumouni	M	77380201	Hôte	SCOOPS Lanaya
62. SORE Noufou	M	70417212	Hôte	SCOOPS Lanaya
63. BOKOUM Zakaria	M	70138899	Hôte	SCOOPS Lanaya
64. ROMBA K. Tegwendé	M	44139356	PDI	SCOOPS Lanaya
65. DAO Yacouba	M	70955127	PDI	SCOOPS Lanaya
66. OUEDRAOGO Hamado	M	61018811	Hôte	SCOOPS Lanaya
67. SIBALO Ramata	M	61206264	Hôte	SCOOPS Lanaya
68. OUEDRAOGO Mahamadi	M	60472760	PDI	SCOOPS Lanaya
69. SORE Madi	M	70359447	Hôte	SCOOPS Lanaya
70. FONFE Iliassa	M	57962359	PDI	SCOOPS Lanaya
71. ZONON Ibrahim	M	73156617	Hôte	SCOOPS Lanaya
72. SORE Séni	M		Hôte	SCOOPS Lanaya
73. SORE Sabane	M		Hôte	SCOOPS Lanaya
74. OUEDRAOGO Joseph	M	71402184	Hôte	SCOOPS Songtaaba
75. OUEDRAOGO René	M	70704574	Hôte	SCOOPS Songtaaba
76. SAWADOGO Mahamadi	M	61632683	Hôte	SCOOPS Songtaaba

- Ferme agroécologique de Noakuy

Nom et prénom	Genre	Contact	Statut	Coopérative d'origine
1. TAINHOUN Sanohan	F	02907966	Hôte	Propriétaire Terrien
2. OUEDRAOGO Yempoaka	F	55640466	PDI	Propriétaire Terrien
3. RAKISTABA Martine	F	63888632	PDI	Propriétaire Terrien

Evaluation à mi-parcours du PAMED

Rapport final

Nom et prénom	Genre	Contact	Statut	Coopérative d'origine
4. KABRE Céline	F	01736721	PDI	Propriétaire Terrien
5. ZONGO Sophie	F	53824698	PDI	Propriétaire Terrien
6. GUIGEMEDE Florence	F	56262352	PDI	Propriétaire Terrien
7. KEBRE Mirème	F	53824698	PDI	Propriétaire Terrien
8. WOUBRI Zourata	F		PDI	Propriétaire Terrien
9. KONKOBO Sanata	F	70548944	PDI	Propriétaire Terrien
10. KOGO Odette	F	06567901	PDI	Propriétaire Terrien
11. ZONGO Mariam	F	66476077	PDI	SCCOPS Benkadi
12. SORE Ramata	F	64538645	PDI	SCCOPS Benkadi
13. ILBOUDO Fatoumata	F	03107006	PDI	SCCOPS Benkadi
14. COULIBALY Raïssa	F	62871714	Hôte	SCCOPS Benkadi
15. OUEDRAOGO Suzanne	F	61122698	PDI	SCCOPS Benkadi
16. RAMDE Zama	F	52392985	PDI	SCCOPS Benkadi
17. ZANGO Elisabeth	F	51155530	PDI	SCCOPS Benkadi
18. KONATE Salimata	F		PDI	SCCOPS Benkadi
19. LEO Céline	F	51109592	PDI	SCCOPS Benkadi
20. COULIBALY Béhan	F	52087040	Hôte	SCOOPS Yitamoubouan
21. TIANHOUN Augustine	F		Hôte	SCOOPS Yitamoubouan
22. COULIBALY Biowibawa	F	01051138	PDI	SCOOPS Yitamoubouan
23. COULIBALY Mimayi	F		Hôte	SCOOPS Yitamoubouan
24. SIDIBE Mariam	F	62217487	Hôte	SCOOPS Samami
25. OUEDRAOGO Blandine	F	70802580	Hôte	SCOOPS Vie Abondante
26. KOMBELEMSIGRI Rakéta	F	71572600	Hôte	SCOOPS Vie Abondante
27. BAGAYIRI Alimata	F		Hôte	SCOOPS Vie Abondante
28. Coulibaly Yirobioyissé	F		PDI	SCOOPS Vie Abondante
29. ZIDA Céline	F		PDI	SCOOPS Vie Abondante
30. KIEBRE Wend-woaga	M	06045245	PDI	Propriétaire Terrien
31. DAKUO Mathieu	M	73229272	Hôte	Propriétaire Terrien
32. KIENTEGA Mikael	M	62408489	PDI	Propriétaire Terrien
33. DAKUO Justin	M	02815154	Hôte	Propriétaire Terrien
34. ZIDA Lazare	M	56878568	PDI	Propriétaire Terrien
35. ZOUMBARA Gilbert	M	72811113	PDI	SCCOPS Benkadi
36. YIRI Arouna	M	71255680	Hôte	SCCOPS Benkadi
37. ROMBA Jean Baptiste	M	52978262	PDI	SCCOPS Benkadi
38. ZOUMBARA Jean	M	02895338	PDI	SCCOPS Benkadi
39. ROMBA Ignace	M	61577791	PDI	SCCOPS Benkadi
40. TRAORE P. Jean	M	71279531	Hôte	SCOOPS Vie Abondante
41. SAWADOGO Alassane	M	73653683	Hôte	SCOOPS Vie Abondante
42. DARBO Issa Augustin	M		Hôte	SCOOPS Vie Abondante

3. Commune de Tchérība

- Autorités administratives et locales

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
1. BAYALA Olivier	M	Environnement, chef de service	74910765 olivierbayala75@gmail.com
2. TAMINI Enock	M	Ressources Animales, chef de service	67961066, encoktam1@gmail.com
3. NDO Pema,	M	Agriculture, chef de service	76728703, pemsonbori@yahoo.fr

4. Commune de Fara

- Autorités administratives et locales

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
1. Mme ZONOU/BOGNINI Henriette Joëlle	F	Mairie, 1 ^{ère} adjointe au PDS	76363901
2. SOME D. Mathurin	M	Agriculture, chef de service	64805587

- SCOOPS Sougri-nooma

Nom et prénom (s)	Genre	Contact
1. TIEMTORE Alimata	F	
2. TAONSA Salamata	F	

Nom et prénom (s)	Genre	Contact
3. NEBIE Alimata	F	
4. YARO Zonabo	F	
5. OUEDRAOGO Safiéta	F	
6. ZONGO Rasmata	F	
7. SIMPORE Aminata	F	
8. SAWADOGO Asséta	F	
9. NEBIE Aminata	F	
10. ZONGO Salamata	F	
11. TAPSOBA Asséta	F	
12. ZONGO Rihanata	F	
13. ZONGO Bibata	F	
14. ROMBA Nafissatou	F	
15. SAWADOGO Hawa (Présidente de la SCOOPS)	F	
16. OUEDRAOGO Fatimata	F	
17. OUEDRAOGO Adama	M	

- Ferme agroécologique de Fara

Nom et prénom (s)	Genre	Contact
1. KABORE Mariam	F	66040991
2. SAWADOGO Salamata	F	56460473
3. BAGUIAN Abibou	F	74129014
4. SAWADOGO Irène	F	77785689
5. SAWADOGO Yondi	F	75524135
6. KABORE Salamata	F	06268391
7. SAWADOGO Awa	F	67497512
8. NEBIE Zalissa	F	74181902
9. SAWADOGO Wendpouiré	F	77872317
10. KAMOGA Mamounata	F	74786018
11. SEBO Aminata	F	64109788
12. GANABA Mamouna	F	55770052
13. SEOGO Wendkouni	F	77112309
14. ZOUAGA Adjira	F	64883723
15. DANPIOU Rosalie	F	
16. SAHON Sinbima	F	77503787
17. SAWADOGO Adjirata	F	64324613
18. BADINI Roukiatou	F	75961653
19. PAFADNAM Zonabo	F	57990819
20. SORE Mamounata	F	57290340
21. DICKO Hamssatou	F	57268699
22. YAMEOGO Koudraogo, promoteur de ferme privée	M	76955718
23. OUEDRAOGO Adama	M	
24. SAHON Damoubé	M	76100681
25. SAWADOGO Saidou	M	65310608
26. ZIDA Issouf	M	74466367
27. SAHON Acoubé	M	76284653
28. KABORE Salif	M	76483091
29. KABORE Arouna	M	75393695
30. KABORE Boukari	M	76191930
31. ZOUNGRANA Karim	M	64802474

OUAGADOUGOU

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
1. Eloi KOUADIO IV	M	PNUD, Représentant résident adjoint	
2. OUEDRAOGO Issaka	M	PNUD, Team Leader Environnement-Energie	70 00 87 69 /76649566 issaka.ouedraogo2@undp.org
3. Mme COULIBALY Clarisse	F	Chargé de Programme	70116387 clarisse.coulibaly@undp.org
4. OUEDRAOGO Omar	M	Confédération Paysanne du Faso (CPF), Secrétaire Permanent	71074139, ouedraomar@gmail.com

Nom et prénom	Genre	Service et fonction	Contact
5. Mme ZIBA Ouassiratou	F	Confédération Paysanne du Faso (CPF), Assistante suivi-évaluation	63244725, marieziba@gmail.com
6. TRAORE Dramane	M	Confédération Paysanne du Faso (CPF), chargé de suivi-évaluation et Point focal du PAMED,	74914382 ; tradra2001@yahoo.fr
7. SANOU Minata	F	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP- CNDD), Point focal du PAMED	76 04 97 20/70 59 08 14 minatasanou@ymail.com
8. TAGNABOU Lazare	M	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP- CNDD)	70052984 wedambatia@yahoo.fr
9. Dr Alain P. K. GOMGNIMBOU	M	Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), Directeur Général	70 28 66 33

Annexe 8 : Outils de collecte des données

◆ Guide d'entretien – Equipe de coordination du programme

Nom de la personne rencontrée (ou ayant rempli la fiche) : Fonction de la personne rencontrée (ou ayant rempli la fiche) : Téléphone : Email :
--

1. En quoi l'approche adoptée pour concevoir et mettre en œuvre le programme et pour cibler les bénéficiaires a-t-elle été adéquate ?

.....

2. En quoi la stratégie du programme est-elle pertinente ?

.....

3. Savez-vous si les enseignements tirés d'autres projets/programmes ont-ils été pris en considération dans la conception du PAMED ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

4. Les interventions du programme répondent-elles réellement aux besoins et attentes des bénéficiaires cibles ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

5. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'exécution du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, lesquelles

.....

Si oui, quelles sont les solutions mises en œuvre ?

.....

6. Trouvez-vous que les points de vue des parties prenantes et acteurs clés ont-ils été pris en considération dans la conception du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

7. Trouvez-vous que les aspects transversaux et notamment l'aspect genre ont été suffisamment pris en compte dans la formulation et d'exécution du programme?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

8. Quels sont les résultats du programme à ce jour dont vous êtes particulièrement fiers et pourquoi ?

.....

9. Quels sont les résultats du programme à ce jour dont vous êtes moins fiers et pourquoi ?

.....

10. Y a-t-il des obstacles qui continuent à entraver la réalisation des objectifs du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, lesquels ?

.....

Si oui, quelles solutions ont été mises en œuvre ?

.....

11. Est-ce que certaines interventions du programme ciblent spécifiquement ou principalement les femmes et les autres groupes vulnérables ?

(A) Oui B. Non

Si oui, lesquelles ?

.....

12. Trouvez-vous que les interventions du programme ont une incidence sur les femmes et les autres groupes vulnérables ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

13. Est-ce que les interventions du programme ont contribué au renforcement des capacités des partenaires d'exécution ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

14. Est-ce que les interventions du programme ont contribué au renforcement des capacités des acteurs locaux (services techniques de l'Etat, autorités...)?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

 15. Des changements ont-ils été apportés à la gestion du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quels changements ?

.....

Si oui, ces changements ont-ils été notifiés aux principales parties prenantes (PNUD, Partie nationale, Copil) ?

.....

Si oui, ces changements ont-ils été efficaces ?

.....

16. Selon vous, la qualité d'exécution des partenaires de mis en œuvre du programme est-elle bonne ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, quelles sont les améliorations à apporter ?

.....

17. Selon vous, la qualité de l'appui fourni par le PNUD au programme est-elle bonne ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, quelles sont les améliorations à apporter ?

.....

18. Quels ont été les principaux facteurs en faveur ou en défaveur de l'atteinte des résultats du programme ?

.....

19. Le démarrage et la mise en œuvre du programme ont-ils connu des retards ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quelles sont les principales causes de ses retards ?

.....

20. Y a-t-il des activités qui devaient être réalisées et qui ne l'ont pas encore été ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

 21. Y a-t-il des activités qui n'étaient pas prévues au départ que vous avez réalisées ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

22. Les ressources allouées sont-elles suffisantes tant pour la gestion et que pour le suivi-évaluation des activités du programme (A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

23. Le programme n'a-t-il pas connu des retards dans le déblocage des fonds ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

Si oui, quelles sont les solutions qui ont été mises en œuvre ?

.....

24. Quel est le nombre de personnel du programme ?

Nombre total.....

-dont femmes.....

-dont cadres.....

-dont personnel de terrain.....

25. Personnel du programme

N°	Nom & prénoms	Fonctions	Temps plein/temps partiel
1			
2			
3			
...			
...			

26. Les ressources humaines mises à disposition du programme sont-elles suffisantes ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

27. Les ressources matérielles/logistiques mises à disposition du programme sont-elles suffisantes ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

28. Indice d'efficacité (en %)

	2020	2021	2022	2023
Taux de réalisation physique (ou taux de réalisation des activités)				
Taux de réalisation financière (ou taux de réalisation des ressources financières)				

29. Les parties prenantes gouvernementales aux niveaux national, régional et local appuient-elles les objectifs du programme ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

30. Pensez-vous que les différentes parties prenantes ont conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir durablement les bénéfices du programme ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

31. Est-ce que le processus de planification des activités du programme sont axés sur les résultats ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, comment réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats ?

.....
.....

32. Est-ce que le cadre de résultats/cadre logique du programme en tant qu'outil de gestion a-t-il été appliqué comme prévu ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si oui, des changements ont-ils été apportés depuis le début du programme ?

.....
.....

33. Est-ce que le programme a réussi à mobiliser des ressources additionnelles ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

34. La gestion financière du programme a-t-elle fait l'objet de contrôles/audits réguliers ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer (types de contrôles/audits, nombre de contrôles/audits depuis le début du programme ...)

.....

 35. Trouvez-vous que les ressources allouées sont suffisantes pour le suivi-évaluation des activités du programme ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

36. Est-ce que le programme a mis en place les partenariats nécessaires et appropriés avec des parties prenantes directes et indirectes ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer et donner des exemples concrets (nombre et types de partenariats développés grâce au programme, partenaires impliqués...)

.....

37. Existe-t-il une stratégie de communication ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quel sont les principaux outils communication utilisés ?

.....

38. Existe-t-il un dispositif de collecte des plaintes et/ou feedback des partenaires d'exécution et des bénéficiaires du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, donner des exemples de plaintes et/ou feedback des partenaires d'exécution et des bénéficiaires pris en compte ou rejetés par le programme ?

.....

39. Les rapports (rapports d'avancement trimestriels et annuels, rapport financiers...) du programme ont-ils été élaborés et soumis aux parties prenantes dans les délais impartis ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer ?

.....

40. Quels sont les outils de planification utilisés par le programme ?

.....

41. Les outils de planification utilisés sont-ils participatifs et inclusifs ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

42. Quels sont les outils de gestion utilisés par le programme ?

.....

 43. Les outils de gestion utilisés sont-ils participatifs et inclusifs ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

44. Quels sont les outils de suivi-évaluation utilisés par le programme ?

.....

45. Les outils de suivi-évaluation utilisés sont-ils participatifs et inclusifs ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

46. Le Comité de pilotage du programme a-t-il fonctionné normalement ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer (par exemple, les réunions statutaires tenues, la participation des membres...)

.....

Si non, pourquoi

.....

47. Existe-t-il des risques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

48. Quelles principales leçons tirez-vous de la mise en œuvre du programme ?

.....

49. Quelles sont vos recommandations pour la suite du programme ?

.....

◆ **Guide d'entretien – Partenaires d'exécution du programme**

Nom du partenaire :
Statut légal du partenaire :
Siège social (Adresse physique) :
Zones d'intervention :
Téléphone : E-mail.....

Nom de la personne rencontrée :
Fonction de la personne rencontrée :
Téléphone : Email :

I-PARTENARIAT AVEC LE PNUD/FEM

1. Avez-vous été impliqué dans l'élaboration/conception du programme ?

(A) Oui B. Non

Si oui, comment votre implication dans la conception du programme a été recherchée ?

.....

2. En quoi le partenariat avec le programme répond-il aux besoins de votre institution ?

.....

3. Est-ce que le partenariat avec le programme a eu une incidence sur les capacités d'intervention de votre institution ?

(A) Oui B. Non

Expliquer.....

.....

4. Trouvez-vous que le partenariat avec le programme a eu un impact quelconque sur ce dernier ?

(A) Oui B. Non

Expliquer.....

.....

5. Trouvez-vous que le partenariat avec le programme a eu un impact quelconque sur les bénéficiaires ?

(A) Oui B. Non

Expliquer.....

.....

6. Trouvez-vous que le partenariat avec le programme comporte des avantages ?

(A) Oui (B) Non

Expliquer.....

7. Trouvez-vous que le partenariat avec le programme comporte des inconvénients ?
 (A) Oui (B) Non

Expliquer.....

8. Trouvez-vous que des améliorations auraient dû être apportées au partenariat avec le programme ?
 (A) Oui (B) Non

Expliquer.....

9. Plus généralement, quelles sont vos propositions/recommandations par rapport au partenariat avec le programme ?

.....

II-LES INTERVENTIONS DU PROGRAMME

10. Trouvez-vous que les interventions du programme cadrent bien avec les priorités du Burkina Faso ?
 (A) Oui B. Non

Expliquer ?.....

11. Trouvez-vous que les interventions du programme cadrent bien avec les priorités au niveau régional et local ?
 (A) Oui B. Non

Expliquer.....

12. Est-ce que les interventions du programme répondent parfaitement aux besoins et les attentes des bénéficiaires ?
 (A) Oui B. Non

Expliquer.....

13. Est-ce que les interventions du programme ont eu une incidence quelconque sur les bénéficiaires ?
 (A) Oui B. Non

Expliquer.....

14. Est-ce que les interventions du programme ont eu une incidence sur les femmes et les autres groupes vulnérables ?

(A) Oui B. Non

Expliquer.....
.....
.....

15. Trouvez-vous que des améliorations et adaptations/ajustements devraient être apportées aux interventions du programme ?

(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

16. Quelles sont vos propositions/recommandations pour la suite programme ?

.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIENS AUPRES DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES

Questionnaire/Guide N° :

Date :

Lieu :

Nom de l'Enquêteur/Interviewer :

Nom de l'autorité :

Fonction :

Téléphone : E-mail.....

1. Connaissez-vous le Programme PAMED exécuté dans votre département/commune/quartier/village ?
(A) Oui (B) Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance du programme ?

.....
.....

2. Trouvez-vous que les interventions du programme sont en phase avec les priorités locales et les attentes des populations ?
(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

3. Avez-vous été impliqués dans la conception du programme et êtes-vous impliqués dans son exécution et le suivi-évaluation des activités ?
(A) Oui (B) Non

Si oui, comment votre implication dans la conception du programme a été recherchée ?

.....
.....

4. Etes-vous impliqués dans la mise en œuvre du programme ?
(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

5. Quelles sont, selon vous, les améliorations et ajustements qu'il convient de faire pour la suite du programme ?

.....
.....

6. Quelles sont vos recommandations pour l'équipe du programme et pour le bailleurs de fonds (PNUD) ?

.....
.....

Merci pour votre collaboration

THEMES A DISCUTER DANS LES FOCUS GROUPS AVEC LES BENEFICIAIRES

1. Implication des bénéficiaires dans la conception/élaboration du programme (ex. : l'identification des besoins, participation aux ateliers....)
.....
.....
2. Implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du programme
.....
.....
3. Les rapports avec les partenaires de mise en œuvre du programme
.....
.....
4. Le feedback et plaintes adressés au programme et aux partenaires de mise en œuvre et traités
.....
.....
5. Les besoins prioritaires et attentes des bénéficiaires
.....
.....
6. Les besoins prioritaires et attentes spécifiques des femmes
.....
.....
7. Adéquation des interventions du programme avec les besoins et attentes des bénéficiaires.
.....
.....
8. Adéquation des interventions du programme avec les besoins et attentes spécifiques des femmes.
.....
.....
9. L'impact des interventions du programme sur la productivité et la production et la résilience des populations. Exemples concrets/témoignages
.....
.....
10. L'impact des interventions du projet sur la résilience des femmes. Exemples concrets/témoignages.
.....
.....
11. La durabilité des résultats/acquis du programme.
12. Propositions et recommandations pour la suite su programme.
.....
.....

Merci pour votre collaboration

Annexe 9 : Critères d'engagement des communes d'intervention

Critères	Effets attendus	Produits (intentions)
C1/Effet	Sécurisation foncière : APFR ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> – Aptitude de la commune à sécuriser le foncier (APFR, charte foncière, acte de cession) ; – Existence de service foncier rural ; – Existence de titre de jouissance ou de propriété par les coopératives
	Taux FAE C/I foncièrement sécurisé	
C2/Effet	Lead dans l'information sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – Existence de plan de communication/PCD, PRD, PAI ; – Existence de moyens de communication et de sensibilisation (crieur public, associations locales, troupes théâtrales).
	% de participation dans les émissions radio sur les thématiques de productivité durable	
C3/Effet	Identification de ménages très vulnérables	Liste/fichier des ménages vulnérables établi
	Les ménages et individus très vulnérables identifiés et caractérisés	
C4/Effet	Consommation des produits locaux dans la commande publique	Existence de contrat et convention pour des pause-café ; pour les cantines scolaire
	% des commandes publiques émanant des FAE	
C5/Effet	Facilitation de la participation des producteurs locaux aux foires	<ul style="list-style-type: none"> – Existence d'une ligne budgétaire dans les PCD, PAI, PRD ; – Ou Nombre de requête de producteurs traitée
	Fréquence de participation annuelle des FAE communales	

Annexe 10 : Critères d'engagement des coopératives de base

Critères	Critère / Effet attendu	Produit (intentions)
C1 / Effet	Nombre de membres	Disposer d'au moins 15 membres
	Fonctionnalité de la coopérative	Être une coopérative fonctionnelle (tenue des instances, effectivité des activités)
C2 / Effet	Application du principe d'équité homme – femme	Application du principe d'équité homme – femme : - Travailler à avoir l'équité dans les domaines suivants : <i>accès aux ressources productives, représentation dans les instances de décision, accès à l'information et à la formation</i> ; - La prise en compte des intérêts spécifiques des femmes
C3 / Effet	Avoir des expériences dans les thématiques en lien avec la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et la sécurisation des investissements	Avoir adopté au moins une bonne pratique agro-sylvo-pastorale et halieutique
C4 / Effet	Cohésion et audience sociale	Être disposé à mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des conflits
C5 / Effet	Acceptation d'accompagner (tutorat) les ménages vulnérables et les détenteurs de droit foncier	Acceptation d'accompagner (tutorat) les ménages vulnérables et les détenteurs de droit foncier
C6 / Effet	Parrainage d'autres structures de producteurs	Parrainage d'autres structures de producteurs
C7 / Effet	Organisation / animation/ participation aux visites commentées impliquant ses filleuls	Organisation / animation/ participation aux visites commentées impliquant ses filleuls
C8 / Effet	Participation aux bilans apprentissage périodiques	Participation aux bilans apprentissage périodiques
C9 / Effet	Acceptation de prendre part aux opérations de reboisement des berges	Acceptation de prendre part aux opérations de protection des berges
C10 / Effet	Mise en place d'une clé de répartition consensuelle	Mise en place d'une clé de répartition consensuelle

Annexe 11 : Critères d'engagement des coopératives de producteurs

Critères / Effet attendu	
C1 / Effet	Conduire l'intégralité des bonnes pratiques dans sa propre exploitation
C2 / Effet	Parrainer d'autres chefs d'exploitation vers l'adoption desdites pratiques
C3 / Effet	Participer aux visites commentées avec ses filleuls
C4 / Effet	Partager ses connaissances avec les autres producteurs (autres que les filleuls)
C5 / Effet	Respecter la clé de répartition des produits/revenus consensuellement établie
C6 / Effet	Respecter les outils de gouvernances et de gestion (cahiers de charges, règlement intérieur, etc.)
C7 / Effet	Mise en place d'une clé de répartition consensuelle